



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX
ET LA QUALITE DES SERVICES
PUBLICS DE L'EAU POTABLE

RAPPORT Présenté par :
M. Gérard LAPLANCHE,
Président du SIVOM Sioule et Bouble



SOMMAIRE

PREAMBULE

3

I - Présentation générale des services du SIVOM

1 – Le service public de l’eau potable

5

A – Territoire de compétence AEP

5

B – Ressources et les ouvrages de production et distribution

5

C – Mode de fonctionnement du Syndicat

6

D - Prestations annexes en lien avec les équipements de défense incendie

7

2 – Le service public de l’assainissement

A – Contexte statutaire et administratif

7

B - Assainissement collectif

7

C - Assainissement non collectif (ANC) et le SPANC

7

II - Le service public de l’eau potable

1 – Les indicateurs techniques

A – Productions du Syndicat

8

1. Production à partir des installations de Saint-Ours les Roches

8

2. Production à partir des installations de Mazerier

9

B – Volumes mis en distribution

9

1. Volumes d’eau produits et mis en distribution

9

2. Evolution des besoins mensuels (volumes mis en distribution)

11

C – Détail des achats d’eau

11

D - Détail des ventes d’eau

12

1. Volumes d’eau fournis aux abonnés particuliers et aux collectivités

12

2. Précisions sur les ventes d’eau aux abonnés particuliers

13

3. Suivi des consommations des abonnés

14

4. Contrats d’abonnements des abonnés

14

E - Les indicateurs de gestion du réseau

14

1. Vie des branchements

14

2. Cas particulier des branchements au plomb

15

3. Renouvellement de conduites et création d’antennes en régie

15

4. DT et DICT dématérialisées

15

5. Urbanisme

15

6. Renouvellement du parc de compteurs	16
7. Statistiques des fuites sur réseau	16
8. Indicateurs énergétiques	17
9. Coûts d'exploitation des usines de production d'eau potable	18
10. Performances techniques du réseau	19
11. Particularité des poteaux incendie	19
F - Qualité de l'eau distribuée	20
1. Résultats des contrôles réglementaires de l'Agence Régionale de Santé (ARS)	20
2. Résultats de l'autocontrôle du SIVOM Sioule et Bouble	20
3. Mesures liées au Plan Vigipirate	21

2 – Les indicateurs financiers

A - Prix de l'eau	21
B - Autres indicateurs financiers	22
1. Caractérisation des charges et recettes de fonctionnement du budget principal	22
2. Données de la section d'investissement du budget principal	23
3. Dette et capacité de remboursement	23
4. Recouvrement des impayés	23
5. Taux d'impayés, produits irrécouvrables et abandons de créances	24
6. Participation financière à une association humanitaire	24
C – Principales dépenses d'investissements et de fonctionnements	24
1. Programmes d'investissements	24
2. Dépenses de fonctionnements	25

3 – Les indicateurs de performances du service

4 – Informations diverses

1. Réunions du Comité syndical, du Bureau syndical et des Commissions	26
2. Passation des marchés publics	26
3. Nouveau logiciel de gestion des abonnés eau potable	26
4. Servitudes de passage	26
5. Gestion des ressources humaines	26

III - Le service public de l'assainissement

1 – Quelques indicateurs techniques et financiers

A - Assainissement collectif (AC)	27
B – Service public de l'assainissement non collectif (SPANC)	28
C - Urbanisme	30

2 – Indicateurs de performances du service public de l'assainissement

IV - Conclusion

Annexes (sommaire en 2^{ème} partie)

PREAMBULE

Le SIVOM Sioule et Bouble est un syndicat à vocation multiple « eau et assainissement » créé en 1999 dans le prolongement du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de la région de Gannat créé en 1941. Il couvre 46 communes depuis le 1^{er} janvier 2015, ce qui représente environ 26 300 habitants, 5 communautés de communes et est situé sur deux Schémas d'Aménagement et de Gestion de Eaux (SAGE), la Sioule et Allier Aval (cf carte de présentation du territoire ci-après).

Le syndicat intervient en régie, conformément à ses statuts, sur 3 domaines de compétences et sur une prestation de service:

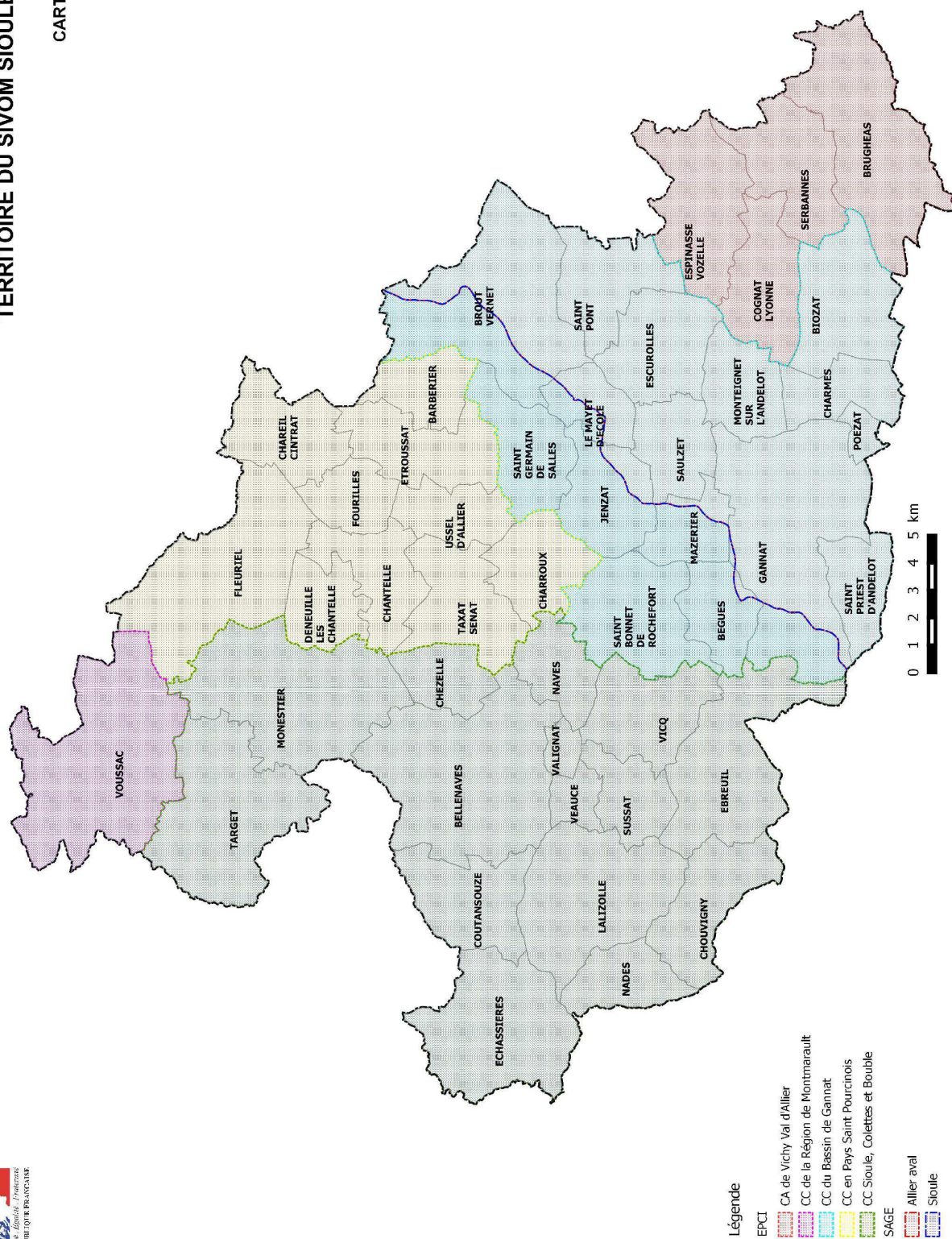
- L'étude, la réalisation d'ouvrages et l'exploitation d'un réseau pour l'alimentation en eau potable et ses annexes (compétence obligatoire),
- L'exploitation des réseaux d'assainissement et d'ouvrages d'épurations collectifs (compétence optionnelle 1),
- L'assainissement non collectif (compétence optionnelle 2),
- L'entretien, la réparation et le renouvellement des poteaux et bouches d'incendie (réseau actuel) et l'extension du réseau de défense incendie, en lien notamment avec la création, l'extension ou le renforcement du réseau de distribution d'eau potable (prestation de service).

Le SIVOM Sioule et Bouble est géré par un comité syndical composé de deux délégués titulaires et/ou délégués suppléants par commune. Parmi ceux-ci sont élus 19 membres du bureau syndical composé du Président, de trois Vice-présidents, d'un secrétaire et de quatorze membres.

En 2017, une équipe de 29 agents professionnels a assuré la continuité du service public. Le syndicat améliore en permanence les conditions de travail des agents en termes de moyens techniques (matériel, véhicules, ...) et de sécurité, et veille, par le biais de la formation professionnelle continue, à maintenir et faire évoluer leurs qualifications et connaissances professionnelles.

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un Rapport sur le Prix de la Qualité du Service (RPQS) doit être établi annuellement par les collectivités assurant les services eau et assainissement. En application de la loi NOTRe, le décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015, relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement, stipule que le délai de présentation de ce rapport à l'assemblée délibérante est de neuf mois au plus tard suivant la clôture de l'exercice concerné, soit **avant le 30 septembre de l'année en cours**. Ce rapport a pour objectif de rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Le RPQS 2017 du SIVOM Sioule et Bouble présente donc les activités du Syndicat pour l'année 2017. Il a été établi avec la contribution de tous les agents du syndicat qui suivent et tiennent à jour régulièrement des tableaux de bord. Une présentation générale des services est réalisée et une description à l'aide d'indicateurs techniques et de performance du service est ensuite détaillée.



I - Présentation générale des services

1 – Le service public de l'eau potable

A – Territoire de compétence AEP

De par ses statuts, en 2017, le syndicat exerce pour les 46 communes membres, la compétence obligatoire et totale relative à « l'étude, la réalisation d'ouvrages et l'exploitation d'un réseau d'alimentation en eau potable et ses annexes ».

Le nombre d'abonnés est de 17 134 en 2017, pour une population de 26 321 (« *Population municipale 2014*»). La plus petite commune rurale desservie par le syndicat est VEAUCE (61 abonnés, 41 habitants INSEE), tandis que la plus importante est GANNAT (3 165 abonnés, 6 030 habitants INSEE). Cinq communes ont moins de 100 abonnés, 35 communes ont entre 100 et 500 abonnés et 6 ont plus de 500 abonnés. L'**Annexe 1** présente l'évolution du nombre d'abonnés durant ces dix dernières années (2007-2017).

B – Ressources et les ouvrages de production et de distribution

Pour desservir l'ensemble de ces communes, le syndicat dispose des ressources, ouvrages et équipements suivants :

→ Dans le Puy de Dôme :

- La ressource principale du syndicat se situe sur la commune de Saint-Ours les Roches à une altitude d'environ 800 m. Il s'agit du captage sous-basaltique du Puy de Louchadière constitué d'une galerie subhorizontale de près de 1 800 mètres de long et creusée dans les années 1950 - 1955. Selon l'intensité des facteurs météorologiques au cours de l'année (précipitations et enneigement), la production de la ressource est très variable et saisonnière (maximum au printemps et étiage en fin d'été et à l'automne).
- Une conduite de diamètre 450 mm raccorde sur environ 1,4 km la galerie de Louchadière à l'usine de traitement et de production d'eau potable de Saint-Ours les Roches.
- L'usine de traitement et de production d'eau potable, située au lieu-dit « les Chaumes », traite 8 600 m³/jour d'eau issue des ressources de Louchadière et de l'exhaure de Peschadoires (cette dernière ressource appartient et est gérée par le SIAEP Sioule et Morge). L'usine d'eau potable de St Ours, créée par le SIVOM Sioule et Bouble, a été mise en service en juin 2010. Elle permet, par un procédé spécifique, d'extraire le radon, d'abaisser l'arsenic présent dans les deux ressources et de réaliser une mise à l'équilibre calco-carbonique de l'eau distribuée. Son exploitation est maintenant bien maîtrisée par les agents.
- Des conduites d'adduction d'eau (fonte diamètres 400 mm et 300 mm), traversent le Puy de Dôme, des réservoirs de Saint-Ours (réservoirs appartenant au SIVOM Sioule et Morge où de l'eau provenant de Peschadoires est mélangée) jusqu'au réservoir des Brayards à Champs (environ 38 km). Elles sont en partie doublées sur leur parcours (environ 18 km) et sont utilisées en commun avec le SIAEP de Sioule et Morge (propriété indivis des deux syndicats).

→ Dans l'Allier :

- Une conduite d'adduction d'eau (diamètres 300 et 250 mm), appartenant au SIVOM Sioule et Bouble, permet de raccorder le réservoir des Brayards (Champs) au réservoir de tête de La Serre (Bègues) sur environ 6,8 km et est en partie doublée (passage de l'autoroute A71).
- La deuxième ressource du syndicat est une prise d'eau dans la rivière la Sioule (station de pompage) située au lieu-dit « la Vernue » sur la commune de Mazerier (capacité actuelle 2 500 m³/jour) ;
- Une usine de potabilisation de l'eau brute de la Sioule est située au lieu-dit « la Contrée » sur la commune de Mazerier. Elle produit l'eau potable distribuée aux abonnés du secteur urbain de

GANNAT. La station construite dans les années 1970-1971 utilise une filière de traitement de technologie ancienne (floculation/décantation, filtration sur sable, ozonation) et les ouvrages de génie civil présentent des fragilités structurelles.

- La commune de Brugheas, adhérente au SIVOM Sioule et Bouble depuis le 1^{er} janvier 2015, est quant à elle alimentée en partie (Bois Randennais) par une ressource en eau potable située sur la commune de Bellerive sur Allier appartenant au SIVOM de la Vallée du Sichon (eau de nappe de l'Allier). Le reste du territoire de cette commune est alimentée par le réseau principal du SIVOM Sioule et Bouble.
- Pour assurer la distribution de l'eau potable, le Syndicat possède 38 réservoirs (capacité totale de 22 150 m³), 7 stations de reprise réparties sur le territoire et environ 1 250 km de canalisations desservant les abonnés.

Le syndicat bénéficie par ailleurs des interconnexions de secours réalisées par le Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier (SMEA) permettant des échanges d'eau en six points du territoire :

- Au Nord, par le SIVOM Rive Gauche d'Allier – répartiteur des Manteaux (commune de Deux-Chaises) à partir des puits en nappe alluviale de l'Allier (Contigny et Monétay/Allier). Une conduite de diamètre 300 mm transporte l'eau jusqu'au réservoir de tête du SIVOM, le réservoir de la Serre à Bègues (32,5 km) ;
- A l'Est, par la commune de Bellerive-sur-Allier (3,2 km), à partir du réservoir des Monzières, ainsi que par la commune de Vendat (850 m) à Lourdy (eau de nappe de l'Allier) et la commune de Brugheas (4,8 km) ;
- Entre les réservoirs de Gannat (Le Léry, le Mont Libre) et le réservoir de La Serre permettant de subvenir entièrement aux besoins de la Ville quand les installations de Mazerier sont à l'arrêt (0,65 km) ;
- Entre les réservoirs de Gannat (Mont libre) et de St Priest d'Andelot (3,2 km),
- Entre les réservoirs de Veauce et de la Bosse (8 km).

C – Mode de fonctionnement du Syndicat

Pour permettre le fonctionnement au quotidien du syndicat et assurer les activités liées à la distribution de l'eau potable, le syndicat a employé au 31/12/2017, 24 agents titulaires, 2 agents contractuels à durée indéterminée et 3 agents contractuels à durée déterminée (voir détail en **Annexe 12**). Les charges de personnel représentent 28,1 % des dépenses de fonctionnement du budget du syndicat (26,3 % en 2016).

Le syndicat assure en régie :

- Les interventions courantes sur réseau : renouvellement des compteurs (1 131 en 2017) et pose/dépose/reprise ou réalisation de branchements à la demande des communes ou de particuliers (132 en 2017).
- Les travaux neufs, et notamment la réalisation d'antennes pour desservir de nouveaux lotissements ou zones d'activités, nécessitant une programmation pour permettre la mise en place d'une équipe complète dans les délais convenus. En 2017, 6 interventions ont été réalisées.
- Les interventions d'urgence comme les réparations de fuites sur canalisations ou branchements. En 2017, 170 interventions ont été réalisées, dont 27% (46 fuites sur conduites) en dehors des heures ouvrables (astreintes). En effet, le personnel du syndicat est mobilisable 24h/24h, 7j/7 afin de garantir la continuité du service public.

Pour réaliser ces interventions en régie, le Syndicat dispose d'un parc de véhicules et engins de chantier dont la liste est présentée en **Annexe 11**. Il veille à renouveler régulièrement ces véhicules et matériels pour conserver un parc en bon état de fonctionnement.

Les travaux de renouvellement/renforcement concernant les conduites de gros diamètres (à partir de 150 mm) font l'objet de programmes annuels confiés à une entreprise extérieure dans le cadre d'un marché de travaux.

D – Prestations annexes en lien avec les équipements de défense incendie

Depuis 2004, le syndicat a la possibilité de réaliser des prestations annexes liées à la vérification et à l'entretien des équipements de défense incendie (bouches et poteaux incendie), dont la responsabilité de bon fonctionnement revient aux maires de chaque commune. Par ailleurs, le syndicat peut réaliser des travaux de réparation, remplacement ou pose d'hydrants à la demande des communes.

Un budget annexe spécifique retrace les opérations relevant de cette activité et présente clairement les dépenses et recettes afférentes. Cette activité reste « marginale » au regard de l'activité principale du syndicat. En 2009, le syndicat a proposé, aux communes qui le souhaitent, la mise en place d'une convention d'une durée de 3 ans pour réaliser des prestations de contrôle et d'entretien des équipements de défense incendie.

En 2017, 42 communes adhérentes à cette prestation ont reçu un rapport annuel avec un descriptif des interventions réalisées par le SIVOM, de l'état des ouvrages et des améliorations à envisager. 15 communes ont engagé les travaux préconisés, 5 ont mis en place un poteau incendie neuf et 3 ont demandé des devis mais n'ont pas donné suite.

Une personne est affectée à cette prestation de service.

2 – Le service public de l'assainissement

A - Contexte statutaire et administratif

Les statuts du syndicat de Sioule et Bouble ont été modifiés en 1999, date à laquelle le S.I.A.E.P. a été transformé en SIVOM (syndicat intercommunal à vocation multiple) « Eau et Assainissement » pour intégrer de nouvelles compétences en assainissement.

Les communes membres peuvent librement adhérer par délibération simple aux options suivantes :

- ✎ **Option n° 1** : « compétence optionnelle et totale dans le domaine de l'exploitation des réseaux d'assainissement et ouvrages d'épuration collectifs »
- ✎ **Option n° 2** : « compétence optionnelle dans le domaine de l'assainissement non collectif »

Le service est géré par deux agents, un agent technique à 100 % ainsi qu'un agent administratif à 50%.

B - Assainissement collectif

Depuis 2002, le syndicat gère par convention, les ouvrages d'assainissement collectif de la **commune de Saint-Priest d'Andelot** : réseau séparatif de collecte des eaux usées, postes de relevage et station d'épuration de capacité 130 équivalent-habitants. La convention a été renouvelée en décembre 2014, pour une durée de 13 années. Un rapport annuel est remis à la collectivité et détaille les interventions réalisées sur ce système d'assainissement collectif.

C - Assainissement non collectif (ANC) et le SPANC

En octobre 2005, le syndicat a créé le Service public d'assainissement non collectif (SPANC). C'est un service public industriel et commercial (SPIC) spécifique rendu obligatoire par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et dédié aux prestations de contrôles des dispositifs d'assainissement individuel.

En 2017, ce sont 42 communes sur 46 qui adhèrent au SPANC pour réaliser les missions de contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif (conception, réalisation, diagnostic). La liste des communes rattachées au SPANC intercommunal est consultable en **Annexe 9A**. Il est important de rappeler que les quatre dernières communes (Brugheas, Serbannes, Espinasse-Vozelle et Cognat-Lyonne) relèvent de la Communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier pour cette compétence.

L'étude diagnostique des installations ANC existantes a été réalisée de 2010 à 2012. En fin d'année 2015, le Comité syndical a délibéré favorablement pour la mise en place des contrôles de fonctionnement des ANC tous les huit ans. Ces contrôles n'ont pas été mis en œuvre en 2017. Le Comité Syndical a souhaité en décembre 2017 renforcer le service assainissement afin de démarrer les premiers contrôles en début d'année 2018.

II - Le service public de l'eau potable

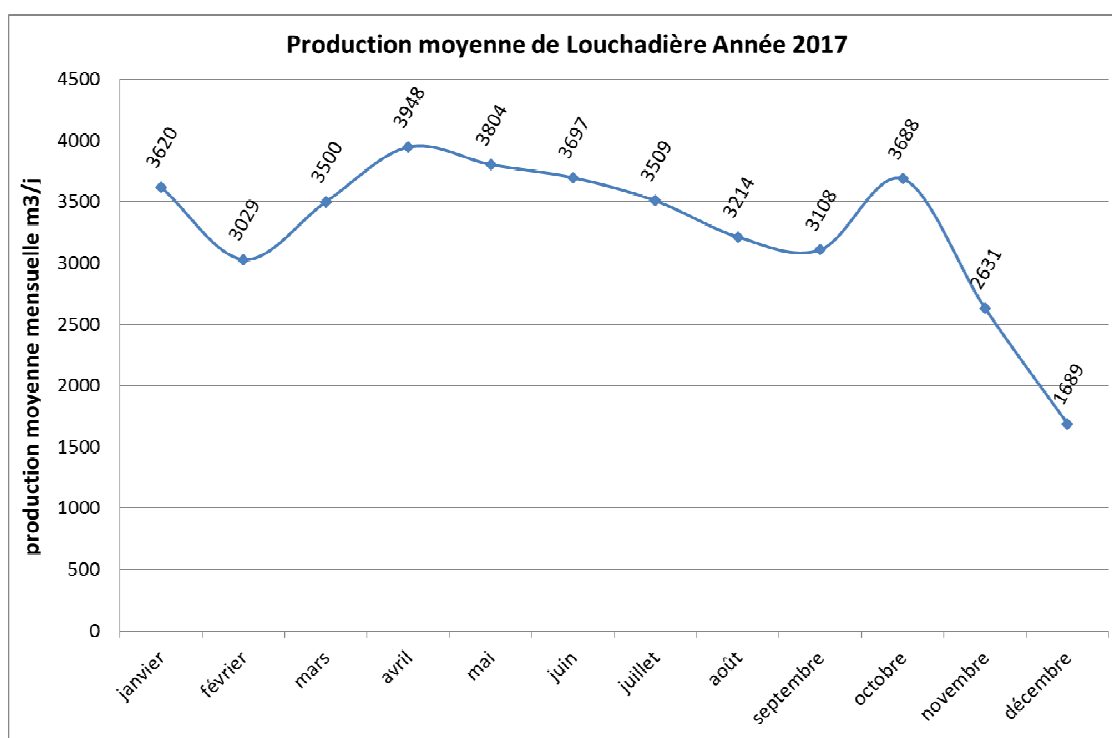
1 - Les Indicateurs Techniques

A – Productions du Syndicat

1 – Production à partir des installations de Saint-Ours les Roches

1-1 La ressource de la galerie de Louchadière :

En 2017 la production moyenne mensuelle de Louchadière a augmenté de février à avril 2017, en passant de 35 l/s (3 029 m³/j) en février à 45 l/s (3 948 m³/j) en avril 2017, puis est descendue jusqu'en décembre 2017 à 19 l/s (1 689 m³/j). En effet, l'arrêt de l'usine de St Ours les Roches sur les 15 derniers jours de l'année a engendré une évacuation des eaux de Louchadière dans la faille de la galerie et donc une baisse du comptage des volumes d'eau prélevés.



La concentration moyenne en arsenic de l'eau de Louchadière est en général située à 30 µg/l.

Les volumes d'eaux brutes entrés dans l'usine pour être traités en 2017 sont respectivement de :

- 1 131 115 m³ pour Louchadière (- 458 741 m³ ; - 28,8 % par rapport à 2016)
- 1 709 555 m³ pour Peschadoires (+ 377 501 m³ ; + 28 % par rapport à 2016).

Sur les **2 840 670 m³ d'eaux brutes entrées dans l'usine** (- 2,7 % par rapport à 2016), la part d'eau venant de Louchadière a été de 40 % (54 % en 2016).

La production de Louchadière n'a pas permis de limiter les volumes d'eau achetés en gros au SIAEP de Sioule et Morge (étiage prononcé dès le début d'année avec une accentuation en fin d'année 2017).

1-2 – Eau traitée issue de l'usine de St Ours :

L'usine de traitement de l'eau potable à St Ours les Roches a été construite pour permettre de :

- traiter prioritairement l'eau de Louchadière qui contient de l'arsenic (entre 25 et 35 µg/L) par la mise en œuvre du procédé « GEH » en fixant l'élément chimique sur un matériau à base d'oxyhydroxyde de fer,
- réduire l'agressivité de l'eau en reminéralisant (ajout de carbonate de calcium).

Ce traitement efficace permet, en sortie d'usine, d'atteindre l'équilibre calcocarbonique et un taux d'arsenic compris entre 0 et 5 µg/L. Mélangée ensuite à 50% avec des eaux brutes de Peschadoires (taux d'arsenic entre 12 et 16 µg/L), la qualité de l'eau mise en distribution pour les deux syndicats passe à un taux d'arsenic de 10 µg/L (seuil réglementaire). Par contre l'équilibre calcocarbonique n'est alors plus atteint après ce mélange des eaux. Cet équilibre pourra être obtenu lorsque l'eau de Peschadoires sera aussi à l'équilibre.

Des problèmes de turbidité des eaux de Peschadoires ont nécessité un arrêt de ces apports en décembre 2017 afin d'éviter le colmatage des filtres de GEH. L'interconnexion du SMEA par Rive Gauche Allier a donc été nécessaire pour diluer l'eau au réservoir de la Serre, réservoir de tête du SIVOM Sioule et Bouble alimentant ses abonnés situés dans l'Allier.

En 2017, l'usine a produit **2 837 361 m³ d'eau** (- 43 434 m³ ; - 1,5 % par rapport à 2016), **soit 90 %** de sa capacité de production annuelle contractuelle (3 153 600 m³). Cela correspond à un volume journalier moyen d'eau traitée de 7 773 m³/j, soit 89 l/s.

Le volume des eaux de services comptabilisé (nettoyage de filtres et vidange/rechargement de filtres), de 20 532 m³, est inférieur à 2016 (- 41 115 m³ ; - 50 %).

2 – Production à partir des installations de Mazerier

2-1 La station de pompage de « la Vernue » :

Sur 2017, les volumes d'eau brute pompés dans le bief de la Sioule ont été de 278 449 m³ (- 7 % par rapport à 2016), soit en moyenne 1 150 m³/j ou 13 l/s (sur 242 jours de fonctionnement). Durant l'année, 5 arrêts du pompage et de la station ont été nécessaires : 3 pour des problèmes de décanteur, 1 en lien avec les travaux sur le bief de la Vernue (mise en place d'un seuil pour respecter le débit réservé entre septembre et novembre), 1 pour des défauts de l'ozoneur (de novembre à décembre).

2-2 L'usine de traitement de « la Contrée » :

L'usine de Mazerier a traité 218 383 m³ (- 13 % par rapport à 2016), soit 902 m³/j, soit 10 l/s (sur 242 jours de fonctionnement).

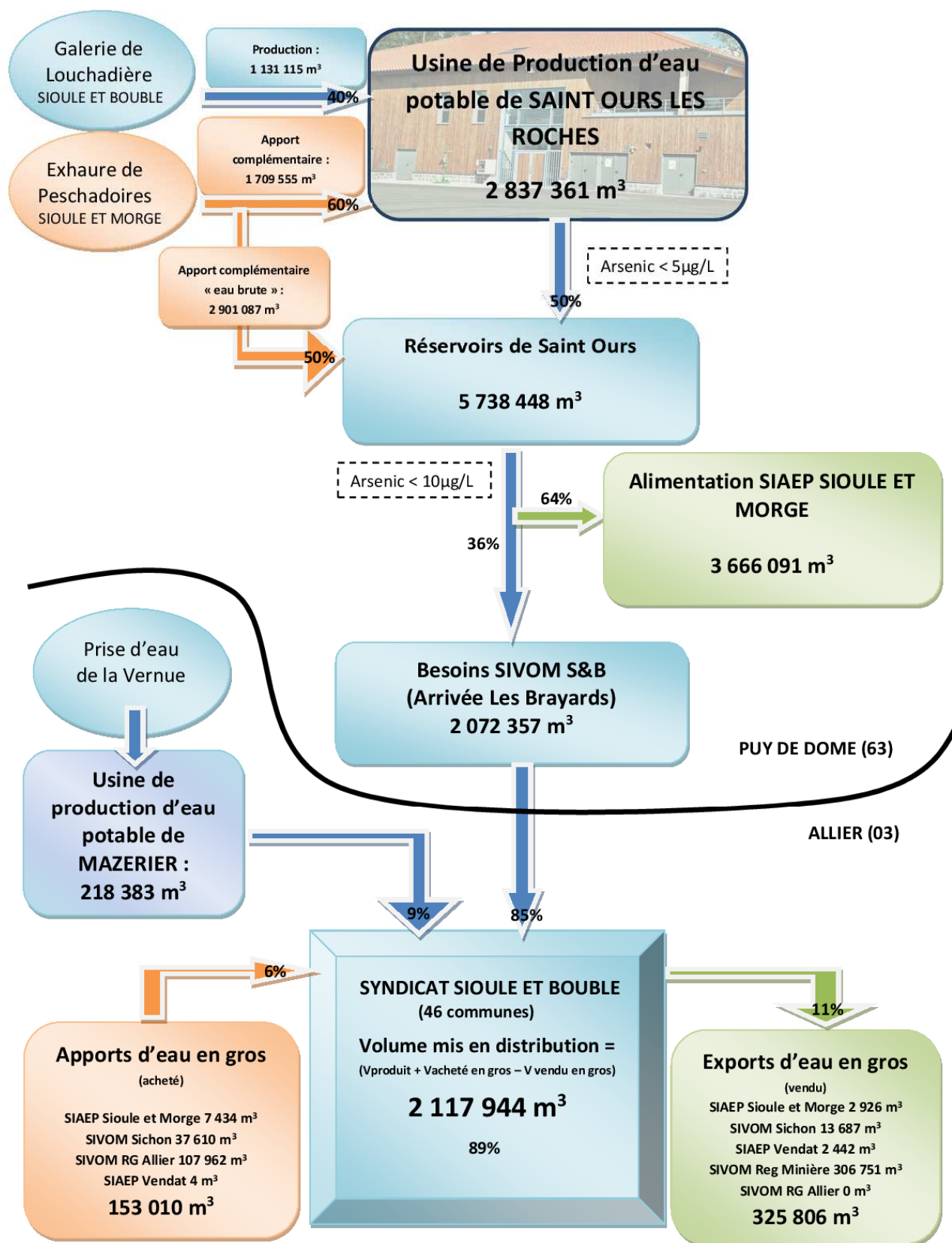
La différence de volume d'eau entre l'entrée et la sortie de l'usine de Mazerier est de 60 066 m³, soit une moyenne de 248 m³/j, soit environ 2 l/s utilisé pour les eaux de service (nettoyage de filtres et extraction de boues). Ce volume d'eau de service est supérieur à celui de 2016 (+ 11 474 m³ ; 23%).

B - Volumes mis en distribution

1. Volumes d'eau produits et mis en distribution

Il faut différencier les volumes mis en distribution à partir des installations de production du Syndicat, des volumes mis en distribution pour subvenir aux besoins du Syndicat. Le schéma ci-après présente les volumes produits, mis en distribution et les apports/exports d'eau achetés ou échangés.

SYNOPTIQUE « BILAN DES VOLUMES D'EAU PRODUITS, MIS EN DISTRIBUTION, ACHETES OU ECHANGES »



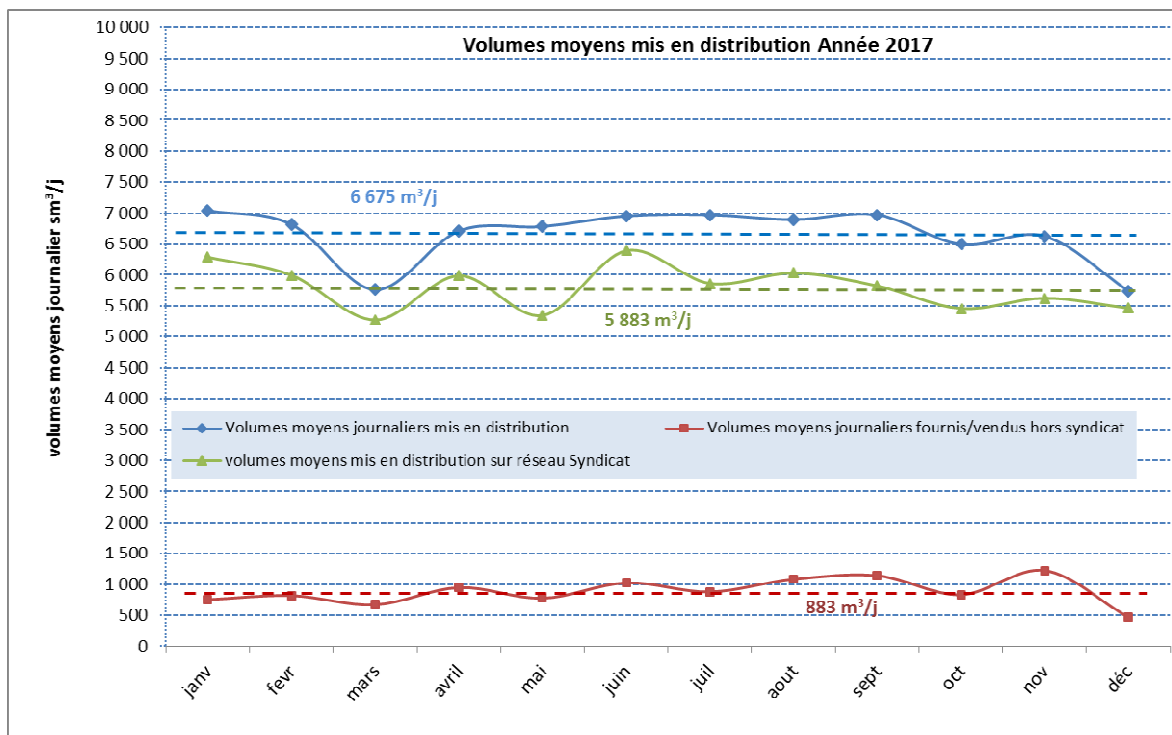
3 096 167 m³ ont été produits par les usines de Saint-Ours et Mazerier (- 1 % par rapport à 2016), soit 8482 m³/j, soit environ 92 l/s. Ce volume reste supérieur aux besoins propres du Syndicat, mais il est important de préciser que sur les 2 837 361 m³ produits par l'usine de St Ours, seuls 2 072 357 m³ (73%) arrivent au réservoir des Brayards. Le restant alimente le SIAEP de Sioule et Morge.

Au final, le volume total mis en distribution sur le réseau du Syndicat est de **2 117 944 m³** (- 5 % par rapport à 2016). Il est composé :

- des apports d'eau arrivant du Puy de Dôme (mélange eau traitée de l'usine/eau brute de Peschadoires) à partir des Brayards (commune de Champs) : **2 072 357 m³** (+ 2% par rapport à 2016),
- des volumes produits à partir de la station de Mazerier pour la Ville de Gannat : **218 383 m³** (- 13% par rapport à 2016),
- des apports d'eau en gros provenant du SIAEP de Sioule et Morge (« Les Pénots » à La Bosse, Saint Priest d'Andelot), du SIVOM de la Vallée du Sichon, du SIVOM Rive Gauche Allier et du SIAEP Vendat/Charmeil/St Rémy en Rollat : **153 010 m³** (- 42% par rapport à 2016),
- moins les exports d'eau en gros pour le SIAEP Sioule et Morge, le SIVOM Région Minière, le SIVOM Rive Gauche Allier, le SIAEP de Vendat/Charmeil/St Rémy en Rollat et le SIVOM de la Vallée du Sichon : **325 806 m³** (+ 10% par rapport à 2016).

2. Evolution des besoins mensuels (volumes mis en distribution) :

En 2017, le volume moyen journalier d'eau mis en distribution (volumes produits et volumes échangés ou achetés) s'établit à 6 675 m³/j (6 945 m³/j en 2016). Le graphe ci-après présente l'évolution des besoins journaliers moyens pour 2017 (sur la base des volumes mensuels) et différencie les besoins liés aux abonnés du réseau du SIVOM Sioule et Boule (en vert) de ceux liés à la fourniture d'eau (volumes échangés ou vendus) hors syndicat (en rouge).



C – Détail des achats d'eau (à partir des facturations)

Les apports d'eau en gros par le biais d'interconnexions réalisées par le SMEA (Syndicat mixte des eaux de l'Allier) comme celle du SIVOM Rive Gauche Allier à Souvigny, peut fournir de l'eau, aux autres syndicats en situation de secours, à partir de puits en nappe alluviale de l'Allier (Contigny et Monétay-sur-Allier). Cette eau ne contenant pas d'arsenic permet, par un mélange adapté, de distribuer une eau potable

ayant une teneur en arsenic inférieure à 10 µg/l. Cet achat d'eau peut s'avérer nécessaire lorsque l'usine de Saint-Ours produit insuffisamment ou est à l'arrêt.

Volumes des apports d'eau ayant fait l'objet d'une facturation (en m³)	2016	2017
1 – SIAEP Sioule et Morge (*)	436 840	945 750
2 – SIVOM Rive Gauche Allier	175 014	107 962
3 – SIAEP de Vendat	18	4
4 – SIVOM de la Vallée du Sichon (*) (**)	63 315	29 922
TOTAL DES ACHATS D'EAU 1+2+3 m³	675 187	1 083 638

(*) *De ces volumes facturés sont déduits les volumes fournis par le SIVOM Sioule et Bouble.*

(**) *Ces volumes facturés ne tiennent pas compte des volumes d'eau utilisés pour le renouvellement de l'eau au niveau des interconnexions.*

En 2017, le Syndicat a acheté :

- **945 750 m³ au SIAEP Sioule et Morge**, pour une dépense de 63 147,34 € HT (0,070 € TTC/m³). Les volumes achetés ont augmenté par rapport à 2016 (+ 116%). Ceci est dû, essentiellement aux étiages sévères durant presque toute l'année 2017 où la ressource de Louchadière a moins produit, et, dans une moindre mesure, à l'arrêt de l'usine de Mazerier nécessitant d'alimenter les abonnés de Gannat par la Serre à certaines périodes de l'année 2017 (octobre à décembre 2017 suite à des problèmes sur l'ozoneur). Cet achat est basé sur le coût énergétique de la production totale des exhaures de Peschadoires, les 2 072 357 m³ arrivant au Brayards et les consommations des Penots/la Bosse et de Vensat/St Priest d'Andelot.
- **107 962 m³ au SIVOM Rive gauche Allier** pour une dépense de 22 024,25 € HT (0,251 € TTC/m³). Par rapport à l'année précédente 2016, cet achat est en diminution (175 014 m³ en 2016). Les problèmes de turbidité de l'eau de Peschadoires du SIAEP de Sioule et Morge ont nécessité l'arrêt de ces apports au niveau de l'usine de St Ours les Roches (juin et décembre). Afin d'éviter un dépassement du taux d'arsenic avec le mélange des eaux de Péchadoires non traitées au niveau du réservoir de St Ours les Roches, l'interconnexion SMEA des Nières a été mise en fonctionnement et a généré des apports d'eau conséquents de la part du SIVOM Rive Gauche Allier (dilution de l'arsenic au niveau de la Serre).
- **4 m³ au SIAEP de Vendat**. L'interconnexion SMEA entre le réservoir de Lourdy à Vendat (pour le SIAEP de Vendat) et le hameau des Arcis sur la commune de Brout Vernet (pour le SIVOM Sioule et Bouble) a été faiblement utilisée en 2017.
- **29 922 m³ au SIVOM de la Vallée du Sichon** pour une dépense de 16 343,30 € HT (0,597 € TTC/m³) correspondant à l'achat d'eau pour alimenter les abonnés de Brugheas depuis le transfert de la gestion de l'eau potable au SIVOM Sioule et Bouble depuis le 1^{er} janvier 2015.

Pour un total de 2 117 944 m³ mis en distribution en 2017, les apports d'eau en gros dans l'Allier représentent 153 010 m³, soit 7 %. En 2016 les apports extérieurs représentaient 12%. Cette diminution est essentiellement due à une utilisation moindre des interconnexions des SIVOM de la Vallée du Sichon et de Rive Gauche Allier.

D – Détail des ventes d'eau

1- Volumes d'eau fournis aux abonnés particuliers et aux collectivités

Il convient tout d'abord de distinguer les volumes d'eau mis en distribution à partir du réseau d'adduction (voir ci-dessus), les volumes d'eau comptabilisés aux abonnés et ceux facturés aux collectivités dans le cadre de la vente en gros. Avec un volume d'eau produit de 3 096 167 m³ et un volume mis en distribution de **2117944 m³**, les ventes d'eau (particuliers et collectivités) atteignent **1 882 423 m³**.

Volumes d'eau vendus (en m ³)	2016	2017
1 - Volumes d'eau comptabilisés aux abonnés	1 629 967	1 571 125
2 – Volumes vendus en gros facturés	272 368	311 298
SIVOM Région Minière pour les communes limitrophes	54 970	57 771
SMEA au réservoir des Manteaux	210 556	248 980
<i>SIVOM Région Minière</i>	204 817	248 980
<i>SIVOM Rive Gauche Allier</i>	5 739	0
SIAEP de Vendat/Charmeil/St Rémy-en-Rollat	6 842	2 442
SIVOM Vallée du Sichon	0	2 105
TOTAL DES VENTES D'EAU 1+2 m³	1 902 335	1 882 423

(*)Les échanges et ventes d'eau avec le SIAEP de Sioule et Morge et le SIVOM de la Vallée du Sichon (Brugheas) sont déduits des volumes achetés et donc des sommes dues sans facturation spécifique.

Le volume total d'eau comptabilisé pour l'année 2017 est de 1 571 125 m³. Le volume d'eau vendu en gros (facturé et non facturé) est quant à lui de 1 090 810 m³.

S'agissant de la vente en gros (sans les échanges d'eau avec le SIAEP Sioule et Morge), le syndicat a fourni 311 298 m³ d'eau, pour 79 348,92 € HT sans redevances (94 726,85 € TTC) de recettes, ce qui correspond à un prix moyen de vente de 0,304 € TTC/m³. Cela représente 14% d'eau vendu sur les 2 158 367 m³ d'eau mis en distribution.

Les volumes d'eau dégrèvés sont de 17 867 m³. Ils ont diminué de 17 % par rapport à 2016 (21 597 m³) (possibilité de dégrèvement dès que le volume d'eau relevé excède le double de la consommation moyenne enregistrée au cours des trois années précédentes). La formule de dégrèvement a été appliquée à 66 abonnés demandeurs, représentant en moyenne 270 m³ d'eau perdue/compteur (dégrèvement minimum 12 m³ et maximum à 2 006 m³).

Le volume d'eau consommé sans comptage est estimé à 95 966 m³. Les volumes d'eau de service sont estimés quant à eux à 16 890 m³ (nettoyage de réservoirs, désinfection des réseaux après travaux, purges de lavage des conduites, surpresseurs, analyseurs en ligne).

2 – Précisions sur les ventes d'eau aux abonnés particuliers

Le nombre d'abonnés recensés faisant l'objet d'une facturation d'eau en 2017 est de **17 134**. Le nombre d'habitants desservis (y compris secteur urbain de Gannat) est de 26 321 (population municipale INSEE année 2014).

Les **Annexes 1 et 2** présentent l'évolution des abonnés et des consommations par commune de 2007 à 2017. En croisant les données de ces deux annexes, il est possible de dégager des ratios de consommation.

A partir des données de consommations facturées après dégrèvement	Nombre d'habitant/abonnement	m ³ consommé/abonnement/an	m ³ consommé /habitant/an	Litres/habitant/jour
Minimum	0,67	45.75	34.56	94.67
Maximum	2.17	129.39	125.77	344.57
Moyenne	1,54	88.15	57.38	157.21

On constate que la consommation moyenne d'eau potable sur le territoire du SIVOM Sioule et Bouble est de 57,38 m³/habitant/an et que les besoins d'eau pour les abonnés du syndicat sont de 1 571 125 m³ pour l'année 2017. Actuellement, la seule ressource d'eau potable du captage de Louchadière (1 131 115 m³) ne suffirait pas à alimenter les abonnés du syndicat Sioule et Bouble même sans tenir compte des besoins liés aux eaux de services de 16 890 m³ (nettoyage des réservoirs, désinfection après travaux, purges de lavage des conduites, surpresseurs, analyseurs en ligne) et aux volumes d'eau consommés sans comptage de 95 966 m³ (essais poteaux incendie, manœuvre poteaux incendie, chasses d'eau assainissement).

La deuxième ressource en eau potable du SIVOM Sioule et Bouble sur la rivière de la Sioule et les interconnexions avec le SMEA restent donc indispensables.

Il est important de préciser aussi que la desserte en eau de l'habitat collectif n'est pas toujours individualisée. Il peut donc y avoir plusieurs foyers regroupés sous un abonnement unique (compteur général de l'immeuble). De plus, dans les communes rurales, il faut tenir compte des abonnements liés aux compteurs des activités agricoles (branchements herbagers et stabulations) qui augmentent nettement les consommations par habitant.

Globalement sur les 3 dernières années, il est constaté une augmentation de la consommation d'eau potable (+32 928 m³; +2%). Certaines communes sont néanmoins concernées par une diminution de leur consommation (Barberier, Chantelle, Charroux, Echassières, Etroussat, Fleuriel, Fourilles, Jenzat, Mayet d'Ecole, Mazerier, Montaignet, Pöezat, Saulzet, Serbannes, St Germain de Salles, Taxat Senat, Ussel).

2- Suivi des consommations des abonnés

Au total, 35 123 factures ont été établies en régie par le SIVOM Sioule et Bouble en 2017.

Le suivi des consommations des abonnés et l'accès par les agents du SIVOM au compteur d'eau a été poursuivi en 2017. En effet, les index des compteurs situés à l'intérieur de propriétés fermées ne sont pas communiqués régulièrement par leur propriétaire. En application de l'article 3.3 du règlement de services, des courriers en recommandés avec accusés de réceptions leur ont été adressés. Ces relances ont permis d'obtenir 26 index représentant 3 083 m³ à facturer.

D'autre part, la transmission des index par le site internet est possible depuis 2015. Ce mode d'échange a permis en 2017 de recueillir 508 index et a ainsi facilité la relève des compteurs d'eau potable (195 en 2016).

Le relevé des consommations d'eau potable a été transmis à certaines communes du territoire ainsi qu'à l'Agglomération de Vichy Val d'Allier pour la facturation des redevances assainissement collectif.

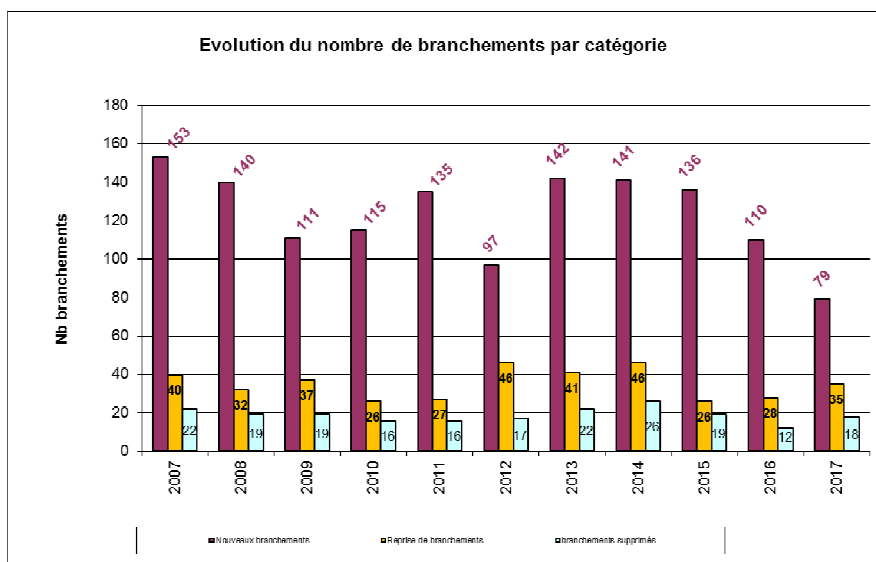
3- Contrats d'abonnement des abonnés

Tout au long de l'année 2017, le syndicat a enregistré 956 mutations d'abonnés sur les 46 communes membres, dont 266 pour la seule commune de GANNAT. Le syndicat a ainsi perçu une recette supplémentaire de 14 115 € HT. Concernant les fins de compte (clôtures de contrats) cela a représenté 810 émissions de factures pour un volume de 45 986 m³.

E – Indicateurs de gestion du réseau

1 – Vie des branchements

L'histogramme ci-dessous retrace les statistiques relatives à la « vie » des branchements sur l'ensemble du territoire du syndicat sur les 10 dernières années :



En 2017, le nombre de branchements neufs est de 79 et a nécessité la réalisation préalable de 133 visites et l'émission de 133 devis. Ce nombre de branchement a diminué par rapport à 2016 (110). Les communes sur lesquelles ont été installés le plus de branchements neufs sont BRUGHEAS (9), ESPINASSE VOZELLE (8) et CHANTELLE (7).

Afin de faciliter la relève des compteurs, la mise en place des branchements à l'extérieur des habitations est favorisée. En 2017 sur 50 devis réalisés, 35 branchements ont été déplacés.

Certains branchements ne sont plus reliés à des abonnements en cours, notamment lorsqu'il s'agit d'habitations abandonnées, en ruine ou en l'absence de propriétaire identifié. 18 branchements ont été supprimés en 2017.

Le nombre total de branchements au 31 décembre 2017 est de 17 927 branchements.

2 – Cas particulier des branchements au plomb

Sur le territoire du syndicat, il a été recensé 20 branchements en plomb sur Gannat et 2 sur Brugheas. 6 branchements en plomb ont été supprimés à Gannat dans le dernier trimestre 2017. Les branchements en plomb restant seront supprimés en 2018 (14 sur Gannat et 2 sur Brugheas).

3 – Renouvellement de conduites et création d'antennes

Dès que c'est possible, techniquement et financièrement, le syndicat essaie de renouveler en régie les conduites d'alimentation en eau potable dans les bourgs, lorsqu'une commune engage des travaux pour son compte (assainissement, enfouissement de réseaux secs ...). Le syndicat est donc de plus en plus associé en amont (au niveau des études) aux projets communaux (notamment Contrat Communal d'Aménagement de Bourg), ce qui lui permet d'intégrer d'éventuels renouvellements de conduites dans sa programmation annuelle de travaux AEP.

Travaux réseaux	Renouvellement/renforcement	Extension
Programme de travaux 2017 en marché avec maîtrise d'œuvre en régie en communes rurales et maîtrise d'œuvre privée en commune urbaine (Gannat)	3 296 m dont 200 m en commune urbaine (Gannat) et dont 3 096 m en commune rurale (Serbannes, Ebreuil) (conduites en fonte, PVC ou PEHD de diamètres 60 à 250 mm)	
Interventions en régie	554 m en communes rurales (Echassières – remplacement ancienne conduite amiante, Espinasse Vozelle) (conduites en poly, fonte et PVC, diamètre 32 à 160 mm)	288 m en communes rurales (St Priest d'Andelot, St Pont, St Bonnet de Rochefort) (conduites en poly, diamètre 32 à 40 mm)
TOTAL	3 850 m	288 m

Au total en 2017, 4 138 m de réseaux ont été soit renouvelés/renforcés, soit étendus.

4 – DT et DICT dématérialisées

Préalablement à tous travaux en 2017, le SIVOM Sioule et Bouble a instruit 1 035 Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) ou Déclarations de Travaux (DT) dématérialisées (1 194 en 2016 ; - 13%). Les réponses concernant la présence, ou non, du réseau d'eau potable appartenant au SIVOM Sioule et Bouble ont été établies et adressées de façon dématérialisée à chaque demandeur dans les délais impartis.

5 – Urbanisme

Les services du SIVOM Sioule et Bouble ont instruit 343 dossiers en 2017, dont 116 demandes de permis de construire, 223 demandes de certificats d'urbanisme et 1 demande préalable avant travaux ou dossier

d'intention de commencement de travaux. Les avis concernant l'eau potable ont été établis et transmis aux services instructeurs concernés.

6 – Renouvellement du parc de compteurs

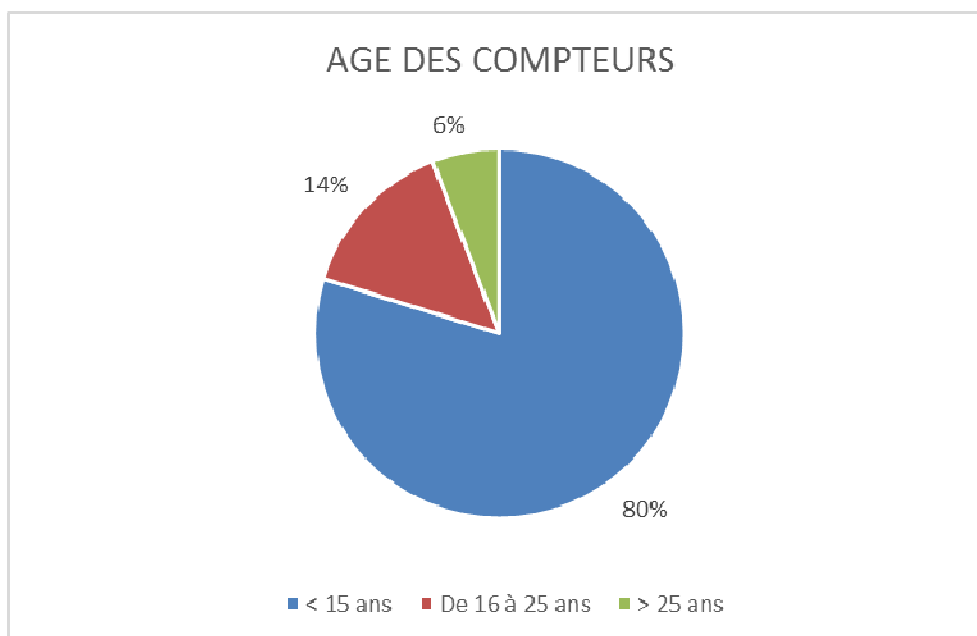
La majorité des compteurs installés ont des diamètres de 15 mm et 20 mm. En 2017, une proportion encore significative du parc de compteurs est âgée de plus de 15 ans, soit 20% (Cf **Annexe 3**).

Or les compteurs âgés ont tendance à « sous-compter », ce qui impacte le montant des recettes de ventes d'eau, les volumes comptabilisés étant moindres que ceux réellement consommés.

Donc en plus de l'entretien normal des compteurs destinés à supprimer les appareils défectueux (calés, fuyards...), des campagnes de renouvellement ont été mises en place. Les agents réalisent ces opérations de « rajeunissement » du parc de compteurs dans les périodes creuses d'activité.

En 2017, **1 141** compteurs ont été changés tout au long de l'année, dont 911 dans le cadre de la campagne de renouvellement (communes de LALIZOLLE, USSEL D'ALLIER, VOUSSAC, CHARROUX, MONTEIGNET, CHANTELLE, ST GERMAIN, BIOZAT, EBREUIL).

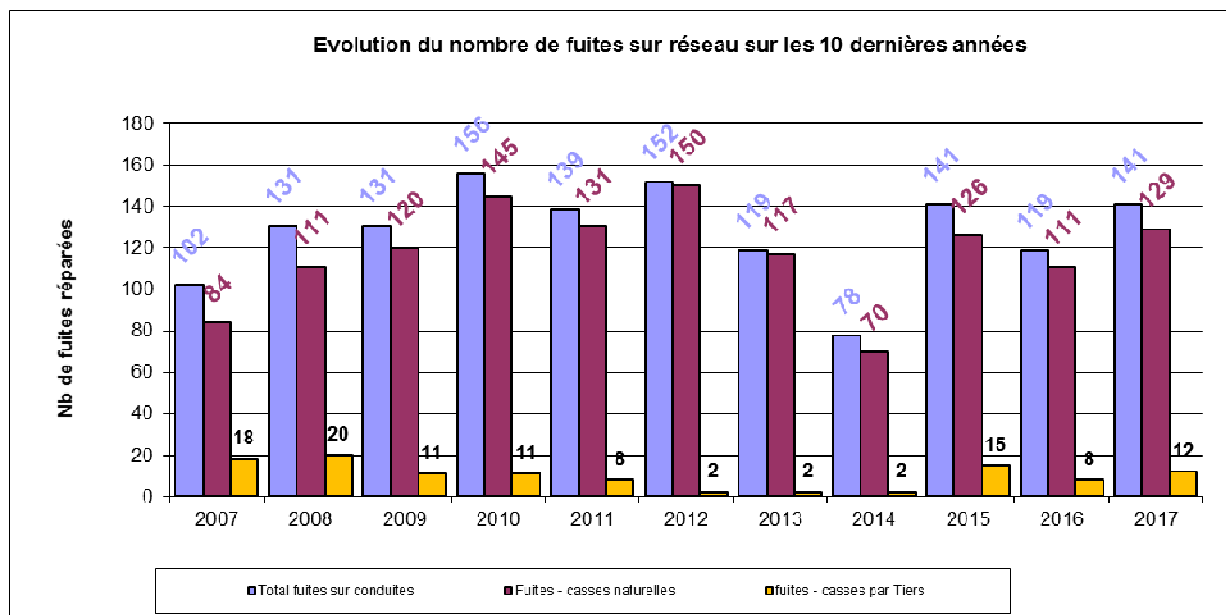
Le camembert ci-après présente au 31 décembre 2017 la répartition des compteurs selon les tranches d'âge (< 10 ans, entre 11 et 15 ans, > 15 ans).



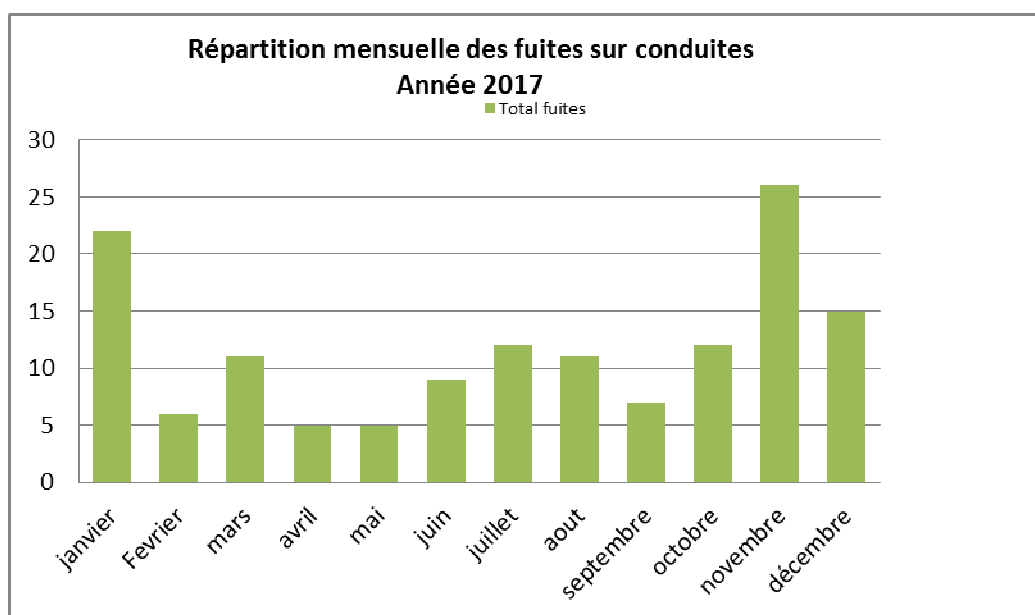
Globalement, 80 % des compteurs du parc du syndicat ont moins de 15 ans (supérieur à 2016). Les communes dont le nombre de compteurs de plus de 15 ans reste élevé (plus de 200) sont par ordre décroissant, Gannat, Brugheas et Ebreuil. Ces collectivités devraient prioritairement faire l'objet des campagnes de renouvellement pour 2018.

7 - Statistiques des fuites sur réseau

Le nombre de fuites sur le réseau (hors casses sur branchements) est de 141, tous diamètres confondus, dont 129 casses naturelles et 12 causées par des tiers (entreprises ou particuliers).



La répartition des fuites sur les mois de l'année 2017 révèle des dégâts provoqués par le gel sur les compteurs en janvier (22 fuites sur 1 mois) et par l'impact de l'alternance d'une période sèche et de fortes précipitations sur les sols en novembre (26 fuites sur le mois). On note que les fuites 2017 ont augmenté par rapport à 2016.



8 – Indicateurs énergétiques

La majorité des installations servant à la production/distribution de l'eau aux abonnés dispose d'un raccordement électrique permettant, au minimum le fonctionnement des matériels de télégestion (regards de comptage, réservoirs) de faible puissance (forfaits de 0,3 et 0,5 KVA ou KW).

Certains réservoirs possèdent des équipements électriques plus conséquents (dont pompes, surpresseurs) nécessitant un comptage avec des abonnements variant de 3 KVA à 144 KVA (station des Nières).

Les alimentations électriques des usines d'eau potable s'effectuent en tarif jaune pour une puissance installée de 42 kVA pour la station de la Vernue et de 78 kVA pour la station de St Ours.

Le bilan des consommations d'énergie électrique pour l'année 2017 (hors consommation liée au siège du SIVOM à Gannat) est de **851 082 KWh consommés pour un montant de 92 263,17 € HT** (coût abonnement, consommation et taxes diverses). Les installations les plus consommatrices d'énergie sont

l'usine de traitement de SAINT-OURS, la station de reprise de VEAUCE « Bel Air », la station de pompage de LA VERNUE à Mazerier.

Le ratio de KW consommé par m³ mis en distribution (2 117 147 m³) est de : **0,402 KW/m³**. Le coût moyen du KW ramené au m³ mis en distribution est de **0,043 € HT/m³**.

9 – Coûts d'exploitation des usines de production

➤ la station de Saint-Ours les Roches (63) :

Le tableau ci-dessous récapitule les charges d'exploitation par poste et calcule un coût par m³ d'eau traitée (rappel : volume d'eau traitée = 2 837 361 m³) :

	Charges réactifs	Charges utilités (Télécom/ énergie)	Charges diverses (entretien, maintenance, sous-traitance)	Total main d'œuvre/ déplacement	Total charges exploitation
Coûts € HT	236 724,33	42 636,70	42 113,30	43 071,68	364 546,01
Coût au m³ € HT eau traitée	0,0834	0,0150	0,0148	0,0152	0,128

En 2017, le prix de revient d'1 m³ d'eau traitée à l'usine de Saint-Ours était d'environ 13 ct €/m³, soit de 20 ct €/m³ avec les charges de remboursement des annuités des emprunts contractés par le SIVOM Sioule et Boule lors de la construction de l'usine (montant un peu moindre par rapport aux 25 cts €/m³ annoncés initialement lors du montage du projet). Ce coût n'intègre pas l'achat d'eau complémentaire auprès du SIAEP de Sioule et Morge.

Il est important de préciser que les charges diverses, notées dans le tableau ci-précédent, comprennent en 2017 certains investissements sur l'usine de St Ours les Roches et le local technique de Louchadière. Pour améliorer l'exploitation des ouvrages dont :

- le déplacement de l'armoire et de la pompe doseuse pour l'acide sulfurique à l'intérieur du hangar,
- la mise en place d'un escalier au local technique, d'une couverture de la faille de la galerie et une passerelle pour accéder au captage en fond de galerie,
- la réalisation d'un diagnostic radon dans l'usine, le local technique et la galerie afin de garantir aux agents des conditions d'exploitation sécurisées.

D'autre part, l'entretien des lagunes est à prévoir en 2018 ainsi que la mise en place d'un bac de rétention au niveau du compresseur et la mise en conformité du bac de rétention de l'acide. Un diagnostic radon, mis en œuvre de décembre 2016 à décembre 2017 a révélé la nécessité d'améliorer l'évacuation du radon dans les locaux de l'usine et ainsi garantir des conditions de travail satisfaisantes par les agents du SIVOM Sioule et Boule lors de l'exploitation. Ces travaux seront aussi à prévoir en 2018.

➤ Stations de pompage et de traitement de Mazerier (03)

(rappel : volume d'eau traitée sortie d'usine est de 218 383 m³)

	Charges réactifs	Charges utilités (Télécom/ énergie)	Charges diverses (entretien, maintenance, sous-traitance)	Total main d'œuvre (estimation)	Total charges exploitation
Coûts € HT	11 686,99	28 021,81	13 056,46	11 204,33	63 969,60
Coût au m³ € HT eau traitée	0,0535	0,1283	0,0598	0,0513	0,293

En 2017, le prix de revient d'1 m³ d'eau pompée et traitée à La Vernue/Mazerier était d'environ 29 ct €/m³. Les coûts d'exploitation de l'usine de Mazerier et de ses ouvrages annexes restent supérieurs à ceux de l'usine de Saint-Ours en m³ d'eau traitée. Ceci est dû à la vétusté des installations qui nécessitent une surveillance et un entretien plus complet et à une consommation énergétique importante liée au pompage de l'eau dans la rivière Sioule.

Dans le cadre du dossier de déclaration d'utilité publique (DUP) de la prise d'eau de la Vernue, le SIVOM Sioule et Bouble a obtenu l'autorisation de prélever l'eau dans le bief de la Sioule par arrêté préfectoral le 24 novembre 2015. Le SIVOM Sioule et Bouble a 5 années pour réaliser les préconisations spécifiées dans cet arrêté, dont notamment la réhabilitation de l'usine de Mazerier et de la prise d'eau de la Vernue, et, la réalisation d'un suivi qualité des rejets de la station de traitement d'eau potable.

En 2017, les études préalables aux travaux de réhabilitation de la prise d'eau et de l'usine de traitement de Mazerier ont débuté. La Direction Départementale des Territoires (DDT) a donné son autorisation en début d'année 2017 pour réaliser les travaux sur le seuil de la rivière Sioule afin de respecter le débit réservé. Après consultation, les travaux ont été réalisés de septembre à début novembre 2017. Le seuil est en fonctionnement depuis novembre 2017 et la vanne reste à mettre en place en début d'année 2018.

Le suivi de la qualité des eaux rejetées par l'usine de Mazerier s'est poursuivi en 2017. Le protocole de suivi sera quant à lui allégé à partir de 2018, suite à l'autorisation des services de l'Etat en décembre 2017.

10 – Performances techniques du réseau

En 2017, le rendement du réseau déterminé selon l'indicateur de performance [P 104.3] atteint **86,48 %**, ce qui est supérieur à 2016 (84,59%). Le renouvellement de certains réseaux et la poursuite de campagnes de renouvellement des compteurs d'eau les plus âgés permettent de maintenir un rendement de réseau satisfaisant.

Un Schéma Directeur d'Alimentation en eau potable, démarré en 2015, a permis d'établir un diagnostic des ouvrages actuels du syndicat. Une campagne de sectorisation complémentaire des réseaux a été réalisée en 2017 afin de préciser les secteurs à fuite. Le schéma prendra fin en 2018 avec l'établissement d'un programme de travaux pluriannuel ciblant prioritairement la résorption des fuites d'eau sur les tronçons les plus impactés. La digitalisation des plans des réseaux d'eau potable des communes de Brugheas et de Gannat démarrée en 2015 s'est terminée en début d'année 2017.

L'indice linéaire de pertes en réseau [P 106.3] est **de 0,95 m³/km/jour**. L'indice des volumes non comptés [P105.3] est de **1,20 m³/km/jour**. Ces deux indicateurs sont meilleurs que ceux de 2016.

11 – Particularité concernant l'entretien des poteaux incendie

Concernant les poteaux et bornes incendies, il est important de préciser que le syndicat peut, après signature d'une convention avec la commune qui le demande, procéder au contrôle de bon fonctionnement des hydrants de la collectivité (notamment le contrôle du débit des hydrants). Ces contrôles sont différents et complémentaires de ceux réalisés par les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) qui a uniquement une mission de reconnaissance opérationnelle.

En 2017, 42 communes ont bénéficié de cette prestation sur un total de 636 poteaux et 32 bornes. Le syndicat peut également, après établissement de devis, procéder à l'entretien et à la réparation des hydrants.

Le comptage des prélèvements d'eau sur certains poteaux incendie a permis de facturer 146 m³ (881 m³ en 2016) à diverses entreprises. Il est important de rappeler que ces prélèvements d'eau doivent rester exceptionnels et nécessitent au préalable le remplissage, par chaque utilisateur, d'un formulaire type disponible auprès de chaque commune.

Le partenariat entre le SIVOM Sioule et Bouble et le SDIS de Moulins, mis en place en 2015, s'est poursuivi en 2017. Le SIVOM Sioule et Bouble a participé à la finalisation du règlement départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie. Une présentation de ce règlement a été réalisée auprès du Comité syndical par le SDIS le 14 novembre 2017. Il revient maintenant à chaque commune de la mettre en application.

F – Qualité de l'eau distribuée

En 2017, l'ARS (Agence Régionale de la Santé) de l'Allier a réalisé 114 contrôles réglementaires sur tout le réseau, afin de vérifier si la qualité de l'eau distribuée était conforme aux normes en vigueur. En complément le SIVOM Sioule et Bouble a effectué 518 contrôles complémentaires dans le cadre de son autosurveillance (laboratoire spécifique basé au siège du syndicat).

1 – Résultats des contrôles réglementaires de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Le **rapport annuel 2017 de l'ARS de l'Allier**, présenté en **Annexes 4A/4B/4C/4D/4E**, distingue trois entités de distribution:

- La distribution à partir de l'eau provenant du Puy de Dôme (mélange eau traitée des ressources sous basaltiques de Louchadière et de Peschadoires) ; les abonnés desservis en amont du réservoir de la Serre faisant l'objet d'une surveillance renforcée (paramètre arsenic) ;
- La distribution à partir de l'unité de Mazerier (ressource de la rivière de la Sioule) pour la desserte en eau de la Ville de GANNAT ; le secteur sud étant en partie alimenté avec un mélange d'eau de ces deux unités de distribution ;
- La distribution à partir de l'eau provenant de Bellerive sur Allier (eau de surface de l'Allier) pour alimenter les abonnés de la commune de Brugheas.

Les contrôles sanitaires confirment la bonne qualité bactériologique de l'eau distribuée : **98,8% de conformité bactériologique**. Un prélèvement de l'ARS a révélé la présence d'entérocoques (4n/100 ml) sur le réseau Bois Randennais en juillet 2017 provenant des eaux de Bellerive sur Allier. Un renforcement de la désinfection des réseaux a donc été réalisé afin de remédier à la situation.

Quant au paramètre arsenic, 2 dépassements ponctuels (12 et 13 µg/l par rapport au seuil de 10 µg/l) ont été relevés sur l'eau distribuée sur le réseau Sioule et Bouble (en lien avec des problèmes de turbidité provenant des eaux de Peschadoires en décembre 2017). Il est noté aussi un dépassement de trihalométhanes (4 substances) (102,80 µg/l par rapport au seuil de 100 µg/l) au niveau du réseau de Gannat/Mazerier (présence de cette molécule due à une réaction du chlore avec des substances organiques naturelles lors d'un redémarrage de l'usine de Mazerier). La **qualité physicochimique est donc conforme à 97,8%**.

La minéralité de l'eau, mesurée notamment à travers la dureté totale est faible et dépend du type de ressource. L'eau reste douce et très peu calcaire. Cependant l'équilibre calcocarbonique, que ce soit à Mazerier ou à St Ours, n'est pas atteint (conforme mais parfois supérieur aux références de qualité). Des conductivités trop faibles (<200µS/cm) sont constatées sur le réseau de Gannat (conforme mais parfois inférieur aux références de qualité).

Les références de qualité du paramètre carbone organique total présentent une non-conformité sur le réseau Mazerier-La Contrée. Ceci est due au fait que l'usine actuelle traite partiellement ce paramètre.

En ce qui concerne les nitrates, le taux n'a jamais dépassé 3,70 à 13,6 mg/l, que ce soit sur le réseau Sioule et Bouble, le réseau Gannat ou bien celui de Brugheas (seuil réglementaire maximal de 50 mg/l). Ce taux de nitrates de 13,6 mg/l a été mesuré le 20 décembre 2017 au réservoir de la Serre pendant que l'interconnexion des Nières fonctionnait suite à un arrêt de l'usine de St Ours les Roches (eau provenant de la nappe alluviale de l'Allier).

Les taux de pesticides sont quant à eux très faibles voire non détectables.

2 – Résultats de l'autocontrôle du SIVOM Sioule et Bouble

Une **synthèse des autocontrôles** réalisés par le SIVOM Sioule et Bouble est présentée en **Annexe 5**.

Les limites de qualité (présence de coliformes fécaux) ont été respectées en autocontrôle dans 95,87 à 100 % des prélèvements réalisés.

D'autre part, les manœuvres de renouvellement de l'eau de certains réservoirs et réseaux ont été poursuivies en 2017 (purgés ou mise en distribution/marnage).

Pour ce qui concerne le suivi en autocontrôle de l'arsenic au réservoir de La Serre (départ distribution vers les communes), les analyses ont été réalisées par un laboratoire extérieur agréé. La teneur moyenne en arsenic dans l'eau distribuée est de 7,72 µg/l (7,83 µg/l en 2016). Aucun dépassement d'arsenic n'a été constaté en 2017 par l'autosurveillance. Les problèmes de turbidités des eaux de Peschadoires ont nécessité des modifications du traitement des eaux de Louchadière. Une dilution complémentaire des eaux mélangées Louchadière/Peschadoires a été nécessaire (3 fois dont une en décembre 2017 sur une durée de 18 jours compte tenu des problèmes de turbidité des eaux de Peschadoire et deux en mai et octobre 2017 en lien avec le changement de filtres de GEH) avec l'aide de l'interconnexion SMEA via les Nières/les Manteaux (eau provenant du SIVOM Rive Gauche Allier) afin de garantir une eau avec des teneurs en arsenic inférieur à 10 µg/l au niveau du réservoir de tête de la Serre.

3 – Mesures liées au Plan Vigipirate

Les mesures Vigipirate restent d'actualité en 2017. Cependant, le Syndicat essaie de limiter la surchloration de l'eau qui peut être à l'origine de désagréments organoleptiques (minimum de chlore résiduel sur réseau d'eau distribuée à 0,10 mg/l). Un travail a été mené en 2017 pour mettre en place des clôtures autour de certains réservoirs. D'autres travaux similaires seront à poursuivre en 2018 sur d'autres sites.

Une étude de vulnérabilité des installations de production et de distribution vis-à-vis des actes de malveillance est en cours de réalisation dans le cadre du schéma directeur d'alimentation en eau potable. Les mesures nécessaires au maintien de la satisfaction des besoins prioritaires de la population lors des situations de crise sont précisées. Ce document a été établi en 2017 et doit être adapté au cas du SIVOM Sioule et Bouble.

2 - Les Indicateurs Financiers

A - Prix de l'eau

La vente d'eau étant la principale recette du Syndicat, le prix de vente de l'eau est ajusté chaque année, pour permettre l'équilibre budgétaire. L'ensemble des données ci-après est détaillé en **Annexe 6A** pour les tarifs appliqués en 2017 et 2018 selon les tranches de consommation, et, en **Annexe 6B** pour l'évolution du prix de l'eau au m³ depuis 2007. Des exemples de factures types (années 2017 et 2018) pour une consommation de 120 m³ sont présentés en **Annexes 7** dont la nouvelle facture de 2018 qui a été mise en place suite au changement de logiciel de gestion des abonnés eau potable.

Une part fixe dite « abonnement annuel », variable selon le diamètre du compteur, est réclamée pour chaque branchement en service. En 2017, la tarification de l'abonnement selon les diamètres de compteurs a augmenté de 3 € HT suite à la délibération du Comité Syndical 2016-03-001. Un tarif unique de 38 € HT (40,09 € TTC) est établi pour les abonnements des compteurs de diamètres 15 mm et 20 mm représentant 98 % du parc.

En 2017, le prix de vente du m³ d'eau (hors abonnement) était de 2,22 € TTC. Ramené à une facture de 120 m³, le prix de l'eau est de 2,58 € TTC/m³ en 2018 (2,553 € TTC/m³ en 2017), y compris redevance « lutte contre la pollution ».

La redevance du S.M.E.A. reste inchangée à 0,13 € HT/m³.

Concernant les redevances revenant à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne :

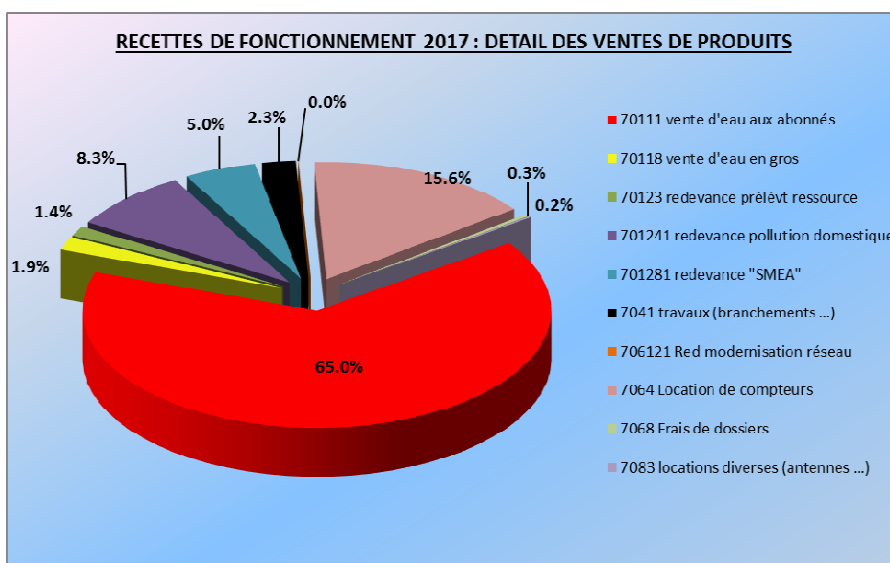
- la taxe sur les prélèvements d'eau est de 0,0335 € HT /m³ ;
- pour la redevance « lutte contre la pollution domestique », toutes les communes y sont assujetties : le taux unifié pour toutes les communes, est de 0,230 € HT/m³,
- la taxe « modernisation des réseaux de collecte » est appliquée lorsque la facture d'eau permet de recouvrer, pour le compte de la commune, la redevance d'assainissement collectif sur les m³ consommés (cas de Saint-Priest d'Andelot).

Toutes ces taxes et redevances qui font partie du prix de l'eau, sont entièrement reversées aux organismes qui les fixent. Le SIVOM sert à collecter le produit de ces taxes à travers la facturation des volumes d'eau consommés par les abonnés.

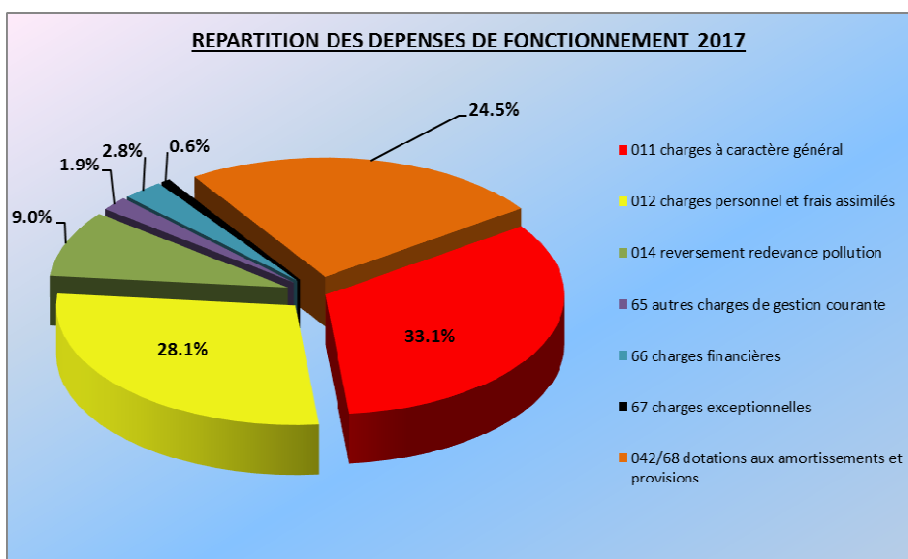
B - Autres indicateurs financiers

1 – Caractérisation des recettes et charges de fonctionnement du budget principal

Le compte administratif 2017 du budget principal, indique que les recettes de fonctionnement ont été de **4 540 132,34 € HT, dont 4 308 220,80 € HT (95 %) vient des ventes de produits fabriqués (article 70)**. Ainsi, la vente d'eau aux abonnés (compte budgétaire 70111) a augmenté par rapport à 2016 avec 2 800 691,51 € HT en 2017. Il en est de même pour les recettes de la part fixe d'abonnement qui ont atteint 672 561,46 € HT en 2017 (596 245,05 € HT en 2016). Cette augmentation est liée à l'augmentation de l'abonnement de 3€. Le camembert ci-dessous présente le détail des ventes de produits (vente d'eau aux particuliers, ventes d'eau en gros, travaux, redevances...).



En 2017, les dépenses de fonctionnement ont légèrement diminué avec 3 856 256,31 € HT (3 919 834,53 € HT en 2016). L'excédent de fonctionnement à reporter au budget supplémentaire 2018, après reprise du déficit d'investissement est de 869 664,80 € HT. La répartition des dépenses de fonctionnement selon la nature des charges dans le camembert ci-dessous permet de mieux appréhender les caractéristiques économiques du service.



Les charges à caractère général (article 011 = 1 277 885,55 € HT) prennent une part importante dans les dépenses (33%). On peut notamment citer comme postes de dépenses: les achats d'eau, les frais de carburant et les coûts d'énergie électrique et de réactifs pour le fonctionnement des usines, des pompages, etc....

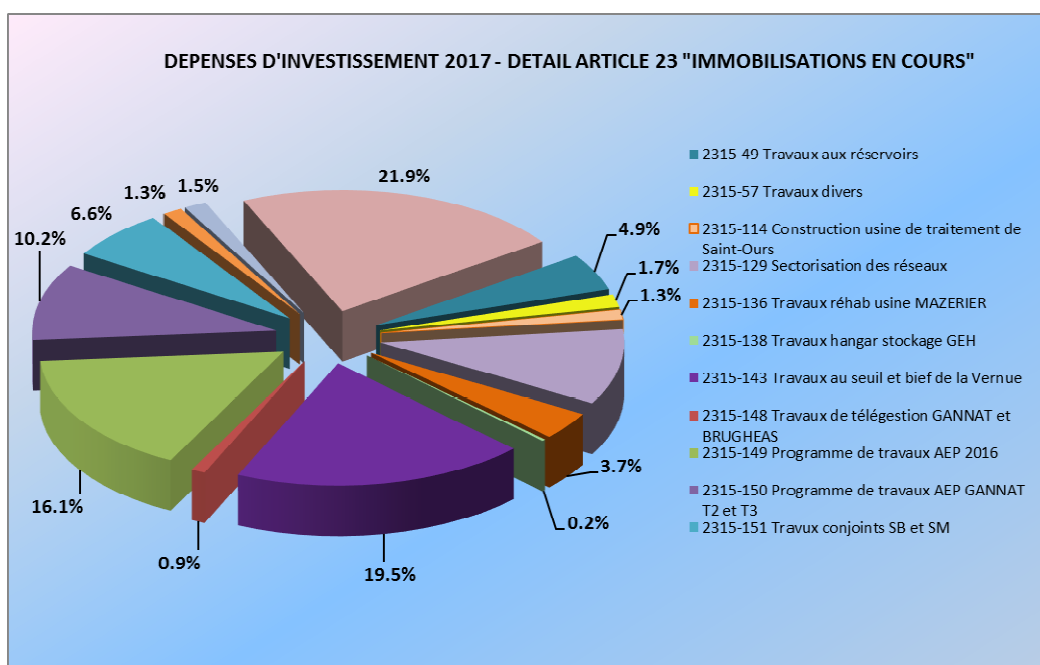
Les charges de personnel et frais assimilés (article 012) ont légèrement augmenté et sont de 1 083 865,11 € HT en 2017. Cette augmentation est due au recrutement ponctuel d'un agent qualité à temps complet pour 6 mois pour remplacer un arrêt maladie suivi d'un temps partiel thérapeutique et d'un agent à temps complet pour travailler pour remplacer un congé maternité suivi d'un congé parental.

2 – Données de la section d'investissement du budget principal

Les dépenses d'investissement sont de 1 459 217,70 € HT dont 930 005,93 € HT pour les immobilisations en cours – article 23 (64 %). Cet article correspond à l'ensemble des programmes de dépenses en cours liés aux travaux sur les bâtiments administratifs et techniques ainsi que sur les réseaux et les ouvrages AEP.

Le graphe ci-dessous détaille la répartition des dépenses liées aux programmes de travaux en cours (article 23).

Ce sont le programme de travaux AEP 2017 et les travaux au seuil et bief de la Vernue qui représentent le montant le plus important des immobilisations en cours pour respectivement 204 124,80 € HT (22%) et 181 537,50 € HT (19,5%).



Les recettes d'investissement 2017 sont de 2 125 888,40 € HT, compte tenu des amortissements des immobilisations (944 569,41 €). La situation nette au 31/12/2017 (après reprise de l'excédent de 2016) est donc excédentaire de 845 664,71 €.

3 - Dette et capacité de remboursement (Annexe 10)

Le montant total des annuités d'emprunts (intérêts + capital) pour l'année 2017 est de 352 305,58 € (soit en légère baisse par rapport à 2016 (- 32 566,27 € HT). La dette en capital et le remboursement d'annuités restent importants du fait de la charge des emprunts contractés pour la construction de l'usine.

4 – Recouvrement des impayés

Il est important de préciser que la loi BROTTES du 15 avril 2013 interdit aux gestionnaires de réseaux d'eau potable, de couper l'eau aux résidences principales en cas d'impayés (article L115-3 du code de l'action sociale et des familles), ainsi que, d'en réduire le débit d'eau.

Compte tenu du nombre important d'impayés (environ 200 000 € HT pour 822 abonnés correspondant à 1989 factures au 31/12/15), différentes procédures de recouvrement ont été validées par le Comité Syndical en décembre 2015.

Une convention de partenariat avec la Trésorerie de Gannat et la DGFIP de l'Allier a été signée. La procédure d'envoi de courriers aux communes pour travailler avec les CCAS et organismes sociaux, de relances des abonnés, de fermeture des résidences secondaires a bien avancé. La relance des résidences secondaires a permis de recouvrer 2 703 € HT au 31/12/17 sur un montant de 3 972 € HT. Ce travail sera poursuivi en 2018 et renforcé concernant les impayés des entreprises et les herbagers. La trésorerie de Gannat a réalisé, quant à elle, des saisies d'huissiers systématiques qui ont permis certains recouvrements.

5 – Taux d'impayés, produits irrécouvrables et abandons de créances

Par le calcul du taux d'impayés, il est possible de connaître le niveau de recouvrement au regard du montant total de factures émises au cours de l'année (acompte et régularisation). Ainsi au 31/12/2017, le montant d'impayés 2016 était de 132 266 € pour un montant total facturé aux abonnés (y compris taxes et redevances) de 3 451 504 €, soit un taux d'impayés de 3,54 % en 2017 (3,14 % en 2016).

En 2017, le syndicat a comptabilisé un montant de 17 041,28 € TTC de produits irrécouvrables aux termes des procédures de recouvrement menées par le M. le Percepteur de Gannat.

Le syndicat n'a pas réalisé d'abandons de créances à caractère social tel que défini dans la liste des indicateurs de performances.

6 – Participation financière à une association humanitaire

Comme le permet la loi Oudin-Santini du 9 février 2005, le Syndicat apporte son concours financier depuis 2011 à l'association humanitaire « Vivre en brousse », basée à Pagnat (63410). Cette association porte des projets d'amélioration de la desserte en eau potable dans des villages ruraux du Sénégal.

Pour 2017, le Comité Syndical a renouvelé la contribution financière du syndicat à cette association pour un montant de 2 500 €.

C – Principales dépenses d'investissement et de fonctionnement

Les principales dépenses payées au cours de l'exercice 2017 sont présentées dans le tableau ci-après.

1 – Programmes d'investissements

✚ <u>Poursuite de la réalisation d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable</u>	5 695,00 € HT
✚ <u>Sectorisation des réseaux eau potable</u>	93 494,00 € HT
✚ <u>Cartographie des réseaux d'eau potable de Gannat et Brugheas</u>	14 020,00 € HT
✚ <u>Nouveau logiciel de gestion des abonnés</u>	26 810,00 € HT
✚ <u>Travaux divers à l'usine de St Ours</u>	12 452,74 € HT
✚ <u>Travaux de sécurisation des réservoirs (clôtures)</u>	45 624,74 € HT
✚ <u>Travaux seuil et bief de la Vernue</u>	181 537,50 € HT
✚ <u>Travaux réhabilitation réservoir de la Serre</u>	13 965,00 € HT
✚ <u>Travaux sécurisation réservoir de Brugheas</u>	11 835,86 € HT
✚ <u>Mise en place de la télégestion pour GANNAT et BRUGHEAS</u>	8 575,90 € HT
✚ <u>Travaux divers de terrassement</u>	16 006,88 € HT
✚ <u>Travaux AEP neufs (marchés de travaux)</u>	
* Solde du Programme de travaux AEP 2016	149 614,26 € HT

* Programme de travaux AEP 2017	204 124,80 € HT
* Programme de travaux Grande Rue GANNAT tranche 2+3	95 088,17 € HT

↳ **Acquisition de matériels**

* Achat de compteurs d'eau pour renouvellement	36 620,00 € HT
* Matériel industriel divers	19 043,04 € HT
* Renouvellement de matériel informatique	4 736,57 € HT

↳ **Acquisitions de véhicules et engins de chantier**

* Trois véhicules légers (dont le remplacement d'un accidenté)	39 144,38 € HT
--	----------------

2 – Dépenses de fonctionnements

↳ **Nettoyage annuel des réservoirs**

* Nettoyage extérieur sites Allier et puy de Dôme (tonte, désherbage)	16 470,00 € HT
* Nettoyage intérieur (désinfection annuelle des cuves)	11 860,00 € HT

↳ **Petits travaux de réfection de voirie**

16 421,01 € HT

3 – Les indicateurs de performances du service

Exploitant : SIVOM Sioule et Bouble

Type de gestion : Régie syndicale

Périmètre d'activité AEP : 46 communes en 2017

Indicateurs Réglementaires selon le décret du 2 Mai 2007 - Annexe II						
Indicateurs du Service Public d'Eau Potable						
				Unité	Valeur	
Qualité de Service à l'Usager						
P101.1	Taux de conformité analyses bactériologiques			%		98.8
P102.1	Taux de conformité analyses physico-chimique			%		97.9
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées			nbre/milliers d'abonnés		8.23
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des nouveaux branchements			%		100.00
P155.1	Taux de réclamations			Nbre/milliers d'abonnés		0.53
D151.0	Délai Maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés			heures		24
Gestion financière et Patrimoniale						
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable					105.00
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis			nbr		26 271
D102.0	Prix T.T.C. du service au m3 pour 120 m ³			€		2.55
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité			€/m ³		0
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité			Années		3.29
P154.0	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente			%		3.54
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)			%		0.46
Performances environnementales						
P104.3	Rendement du réseau			%		86.48
P105.3	Indice des volumes non comptés			m ³ /km/j		1.20
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau			m ³ /km/j		0.95
P108.3	Indice d'Avancement de la protection de la ressource en eau			%		
	SIVOMS & B - Captage de La Louchadière (Saint Ours les Roches)			%		80
	SIVOMS & B - Prise d'Eau de La Vernue sur la Sioule (Mazerier)			%		80
	SIVOM Rive Gauche Allier - Captage de Monétay (nappe de l'Allier)			%		NC
	SIVOM Rive Gauche Allier - Captage de Contigny (nappe de l'Allier)			%		NC
	SIVOM Vallée du Sichon - Prise d'eau de Claude DECLOITRE sur l'Allier (Bellerive sur Allie)			%		NC
	SIAEP Sioule & Morge - Captage de Péchadoire (St Ours les R.)			%		NC

4 – Informations diverses

1- Réunions du Comité syndical, du Bureau et des Commissions

Courant 2017, plusieurs réunions se sont tenues :

- Le Comité syndical s'est réuni en assemblée générale **quatre fois** :
 - le 21 mars (vote des comptes administratifs et de gestion 2016),
 - le 13 juin (vote des Budgets supplémentaires 2017, présentation du RPQS),
 - le 14 novembre (débat d'orientation budgétaire),
 - le 12 décembre (vote des budgets primitifs 2018).
- Le Bureau syndical s'est réuni **cinq fois** en 2017 : le 14 février, 9 mai, 2 juin, 10 octobre et 14 novembre,
- La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) s'est réunie le 9 mai pour la présentation du rapport annuel 2016,
- La Commission d'appel d'offres s'est réunie **deux fois** en 2017 afin d'attribuer divers marchés : le 18 juillet et le 24 novembre,
- La Commission des finances s'est réunie **deux fois** : le 9 mai et le 30 novembre (budgets primitifs 2018).

2- Passation de marchés publics

En 2017, un certain nombre de marchés et de mises en concurrence ont été lancés. Pour les marchés supérieurs à 20 000 € HT, le détail est listé en **Annexe 8**. Globalement, les principaux achats ont été :

- La réalisation de programmes de travaux pour le renouvellement de réseaux d'eau potable en 2017,
- La sécurisation de certains réservoirs d'eau potable avec la mise en place de clôtures,
- Les travaux sur le seuil et le bief de la Vernue,
- La mise en place de compteurs de sectorisation des réseaux d'eau potable,
- La réhabilitation du réservoir de la Serre,
- L'achat d'un nouveau logiciel de gestion des abonnés eau potable.

3- Nouveau logiciel de gestion des abonnés eau potable

A la demande des agents, confirmée par un audit informatique, un nouveau logiciel de gestion des abonnés a été mis en place en fin d'année 2017 pour simplifier le travail et homogénéiser les bases de données. Un important de travail a été réalisé par les agents pour établir un cahier des charges prenant en compte les attentes et besoins de chacun, lancer la consultation et suivre les formations adéquates. Ce logiciel en fonctionnement à partir de 2018 permettra la mise en place de la mensualisation au plus tard début 2019.

4- Servitudes de passage

La régularisation des servitudes de passage s'est poursuivie en 2017. 333 conventions ou servitudes avaient été recensées en 2016 dont 241 dans l'Allier et 92 dans le Puy de Dôme. Des recherches des noms des propriétaires et des parcelles ont été réalisées en 2017 auprès du service des hypothèques, des communes et des géomètres ou bureaux d'études ayant réalisés des remembrements. Au 31/12/17 :

- 47 actes administratifs ont été réalisés ou sont en cours de réalisation.
- dont 30 ont été signés : 22 ont été enregistrés aux hypothèques et 8 sont en cours d'enregistrement pour un montant de 450 € soit 15 €/parcelle.

5- Gestion des ressources humaines

Un plan de formation validé en décembre 2016 par le comité syndical a été mis en place. Sur cette première année 2017, le bilan de ce plan révèle que sur l'ensemble de l'année, tous les agents ont suivi au moins une journée de formation :

- Formation métiers : utilisation de produits d'entretien, manipulation de vannes hydrauliques, nouveau logiciel de gestion des abonnés eau potable, logiciel pour le SPANC,

- Formations réglementaires : journée annuelle de l'assistant de prévention, conduite sur chaussée glissantes, habilitations électriques.

Ces formations, appréciées par les agents, contribuent à renforcer leur professionnalisme au sein du syndicat.

III - Le service public de l'assainissement

Les statuts du SIVOM Sioule et Bouble donne la possibilité aux communes du territoire d'adhérer aux compétences liées à l'assainissement par simple délibération :

- **Option n° 1** : « *compétence optionnelle et totale dans le domaine de l'exploitation des réseaux d'assainissement et ouvrages d'épuration collectifs* »,
- **Option n° 2** : « *compétence optionnelle dans le domaine de l'assainissement non collectif* ».

1 – Indicateurs techniques et financiers

A – Assainissement collectif (A.C.)

La commune de **Saint-Priest d'Andelot** est actuellement la seule commune à avoir opté pour le transfert de la compétence assainissement collectif au SIVOM Sioule et Bouble (option 1).

Les modalités d'exploitation de l'assainissement collectif de cette commune sont décrites dans une convention renouvelée au 1^{er} janvier 2015 pour une durée de 13 ans.

L'activité du SIVOM pour la commune de St Priest concerne l'exploitation de 1 973 m linéaire de réseaux séparatifs créés en 2000, 430 m de conduites de refoulement, deux postes de refoulement et une station d'épuration de type filtre planté de roseaux de 130 équivalent-habitants mise en service le 1^{er} novembre 2012.

Un agent chargé de la surveillance des installations et du relevé des indicateurs de fonctionnement se rend sur place au moins une fois par semaine. Il suit, dans des tableaux de bord spécifiques, l'évolution des paramètres d'exploitation (notamment la charge hydraulique à l'entrée de la station). Les mesures mises en place par le SIVOM, pour réaliser un entretien régulier et fréquent, visent à limiter l'encrassement des ouvrages.

Un rapport d'activité est rédigé annuellement et transmis en mairie afin de présenter les résultats du suivi d'exploitation et faire le point sur les événements ou problèmes rencontrés.

Les ouvrages d'assainissement de la commune de St Priest d'Andelot sont en état satisfaisant. Ceci est validé par les résultats de l'autosurveillance de la STEP. Des prélèvements ponctuels réalisés par le syndicat le 3 octobre 2017 et analysés par le laboratoire d'analyses de la ville de Clermont Ferrand, démontrent un **respect des exigences épuratoires réglementaires**.

Le 1^{er} juin 2017, la société SRA SAVAC a effectué un hydrocurage du poste de relevage de la station d'épuration, du poste de relèvement situé vers la mairie ainsi que de l'auget basculant. Le faucardage des roseaux a été réalisé par le syndicat en décembre 2017.

Dans le courant de l'année 2017, le syndicat a accompagné la commune à la mise en place de son règlement d'assainissement en concertation avec le BDQE. Ce règlement permet de définir les modalités techniques et financières de raccordement des abonnés ainsi que les conditions de déversement des eaux usées et pluviales dans le système d'assainissement collectif de la commune.

Du 13 au 24 février 2017, une campagne de vérification des branchements des eaux usées des habitations sur le réseau d'assainissement collectif a été réalisée par le syndicat en février 2017. Un rapport et une cartographie des anomalies ont été réalisés en régie. Le résultat de l'étude indique que 75% des

branchements sont conformes, 17% sont non conformes, 5% sont des maisons inhabitées et 2 contrôles n'ont pas pu être effectués. Les branchements non vérifiés seront visités durant l'été 2018.

Concernant les coûts d'exploitation 2017: les dépenses s'élèvent à 4 225,50 € HT et les recettes à 4 275,81€ HT. Le bilan comptable du budget annexe de l'assainissement collectif, fait donc apparaître un petit excédent de 50,31 € HT.

B – Service public de l'assainissement non collectif (SPANC)

42 communes ont opté pour le transfert de la compétence assainissement non collectif au SIVOM Sioule et Bouble (option 2).

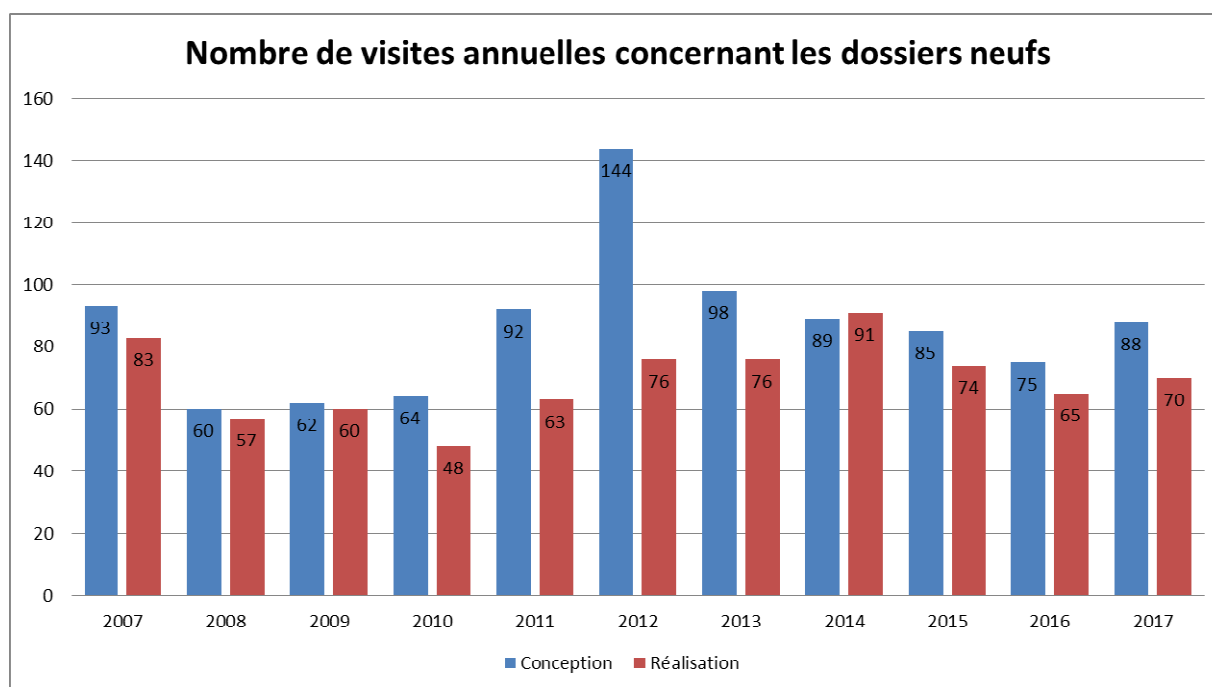
Au total sur l'année 2017, 298 contrôles ont été réalisés.

1. Contrôle des installations neuves et réhabilitées

88 dossiers ont été déposés pour l'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif (ANC) neuf ou à réhabiliter. Ce nombre de demandes est légèrement supérieur à 2016 (75 en 2016).

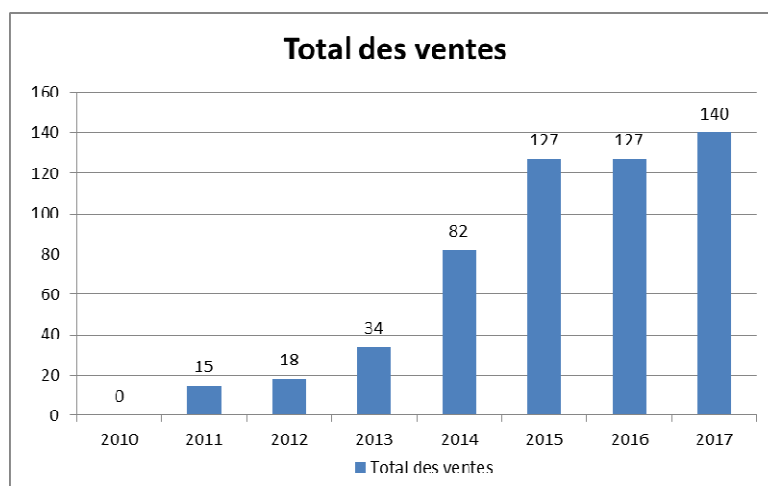
Suite à ces demandes, **88 contrôles de conception/implantation** ont été réalisés, ainsi que **70 contrôles de réalisation des travaux avant recouvrement des ouvrages**.

Le travail d'information du SPANC auprès des particuliers et des entreprises a permis d'obtenir un taux de conformité des installations neuves ou réhabilitées proches de 100 %.



2. Contrôle des installations en vente

140 contrôles ont été réalisés dans le cadre de transactions immobilières. En effet un diagnostic assainissement est obligatoire en cas de vente depuis le 1^{er} janvier 2011. Les diagnostics, réalisés dans les années 2010-2012 ayant une validité de 3 ans, sont à refaire en cas de vente.



3. Contrôle de bon fonctionnement

Aucun contrôle de bon fonctionnement n'a été réalisé dans le cadre des contrôles à réaliser tous les 8 ans conformément au vote du comité syndical de décembre 2015.

4. Mise à jour de la base de données

Durant 3 mois, de janvier à mars 2017, 503 dossiers sur 1794 dossiers papiers, non saisis avant et après le diagnostic de 2012, ont été saisis dans la nouvelle base de données ANCGRAPH. Ce travail fastidieux reste à poursuivre en 2018 afin d'obtenir une base de données complète, fiable et exploitable.

5. Bilan du parc d'installation du SPANC

5 503 installations d'ANC sont recensées dans le SPANC du SIVOM Sioule et Bouble. Ce chiffre sera bien entendu réajusté selon le résultat de la mise à jour de la base de données dans le courant de l'année 2018.

	Installations conformes	Installations non conformes n'ayant pas d'impact sur la salubrité publique ou sur l'environnement	Installations non conformes ayant un impact sur la salubrité publique ou sur l'environnement
Nb d'installation	401	1 875	3 227
Pourcentage	7.3	34.1	58.6

A ce jour, il est comptabilisé 401 installations conformes d'après la réglementation en vigueur, soit 7,3% du parc d'assainissement non collectif et 34,1 % des dispositifs n'ont pas d'impact sur la salubrité publique ou sur l'environnement.

Le taux d'installations non conformes ayant un impact sur la salubrité publique ou environnemental est de 58,6 % sur le territoire.

6. Relances et suivi des dossiers

Le suivi des courriers et des travaux d'assainissement non collectif a été poursuivi en 2017. Au total en ce début d'année 2018, le SPANC a réalisé et envoyé :

- 115 courriers informatifs aux abonnés concernés par l'achat d'une habitation, sachant que le délai de mise aux normes des systèmes d'assainissements non collectifs est de 1 an à compter de la date d'achat. Suite à ces courriers, 17 dossiers ont été mis à jours : 5 ANC ont été réalisés et contrôlés, 9 avis favorables ont été donnés pour démarrer les travaux, 1 ANC a été réalisé sans aucun contrôle, 1 demande de formulaire sans retour à ce jour, ainsi qu'une maison qui va être détruite prochainement.
- 36 relances pour la vérification de la bonne exécution des ouvrages pour les travaux d'assainissement non collectifs par lettre simple ou courrier en recommandé (visites de préconisations réalisées en années N-1). Suite à ces relances, 15 contrôles ont été réalisés. Il est

important de préciser que, 3 ANC vont être réalisés durant l'année 2018. A ce jour, 11 dossiers restent en attente de réponse.

7. Bilan comptable du service

Les tarifs 2017, appliqués par le SPANC pour les visites de contrôles réglementaires se répartissent comme suit :

- Avis sur le projet : 86,26 € HT (94,88 € TTC)
- Avis de conformité du dispositif installé : 74,88 € HT (82,36 € TTC)
- Contrôle de bon fonctionnement : 63,26 € HT (69,58 € TTC)
- Contrôle diagnostic : 76,78 € HT (84,45 € TTC)

Le SPANC bénéficie d'une aide de l'Agence de l'Eau LOIRE-BRETAGNE à hauteur de 60 % pour chaque dossier ANC « neuf ou réhabilité » instruit (avis sur projet et avis de conformité). Pour les contrôles réalisés en 2017, le SPANC devrait percevoir en 2018, environ 6 000 € de subvention de l'Agence de l'Eau.

Les comptes 2017 du budget annexe de l'assainissement non collectif indiquent qu'en section de fonctionnement, le total des recettes s'élève à 31 423,46 € HT, pour une dépense globale de 30 157,78 € HT. 298 factures ont été émises par le SIVOM Sioule et Bouble dans le cadre de ce service.

La situation nette au 31/12/2017 est de + 87 223,68 €. Cette situation est due au report des excédents antérieurs à hauteur de 85 998 € HT.

C – Urbanisme

Les services du SIVOM Sioule et Bouble ont instruit 343 dossiers en 2017, dont 116 demandes de permis de construire, 223 demandes de certificats d'urbanisme et 1 demande préalable avant travaux ou dossier d'intention de commencement de travaux. Les avis concernant l'assainissement ont été établis et transmis aux services instructeurs concernés.

2 – Les indicateurs de performance du service public de l'assainissement – Année 2017

Pour l'assainissement collectif (uniquement commune de Saint-Priest d'Andelot)

Indicateurs Réglementaires selon le décret du 2 Mai 2007 - Annexe II						
Indicateurs du Service Public de l'assainissement collectif						
					Unité	Valeur
Qualité de Service à l'Usager						
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées				%	98.46
Gestion financière et Patrimoniale						
P103.2	Estimation du nombre d'habitants desservis par le réseau de collecte				nbr	130
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux				%	40
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées				%	0
Performances environnementales						
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents industriels au réseau				nbr	0
D203.0	Quantité de boues des ouvrages d'épuration				kg	0

Pour l'assainissement non collectif (42 communes rattachées au SPANC en 2017)

Indicateurs Réglementaires selon le décret du 2 Mai 2007 - Annexe II					
Indicateurs du Service Public de l'assainissement non collectif					
				Unité	Valeur
Qualité de Service à l'Usager					
Gestion financière et Patrimoniale					
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC (estimation)			nbr	13 750
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'ANC			max: 140	50
Performances environnementales					
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'ANC			%	41.36

L'indicateur P302.0 (indice de mise en œuvre de l'ANC) reste faible étant donné :

- la réalisation partielle de la délimitation des zones d'assainissement non collectif,
- l'absence de mise en œuvre du diagnostic du bon fonctionnement et d'entretien des installations.

L'indicateur P301.3 (taux de conformité des dispositifs d'ANC) est calculé à partir du nombre de contrôles d'installations d'ANC jugées conformes (dispositifs neufs/réhabilités et dispositifs ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement), divisé par le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du SPANC au 1^{er} janvier 2005.

IV- Conclusion

Durant toute l'année 2017, toute l'équipe du SIVOM de Sioule et Bouble s'est mobilisée pour rendre un service public de qualité auprès des usagers en matière de gestion de l'alimentation en eau potable, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif et des poteaux incendie. La satisfaction des abonnés reste la motivation principale des agents qui, par leur professionnalisme, renforcent au quotidien leur savoir-faire et s'adaptent aux évolutions techniques et réglementaires.

Parmi les dossiers phares menés en 2017 :

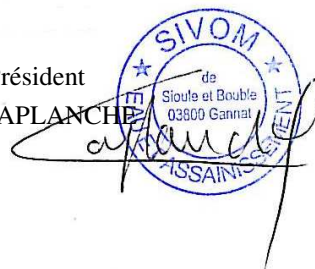
- Certaines actions de l'arrêté préfectoral d'autorisation de prélèvement d'eau à la Vernue ont été réalisées comme les travaux sur le seuil et le bief de la Vernue qui ont bénéficié d'aides financières du FEDER. La réhabilitation de la prise d'eau et de l'usine traitement d'eau potable de Mazerier reste, quant à elle, suspendue aux accords de financement des partenaires, tels que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Conseil Départemental de l'Allier. Une réflexion sur la maîtrise d'ouvrage de cette opération reste à engager en début d'année 2018.
- Dans le cadre du schéma directeur d'alimentation en eau potable, une campagne de sectorisation des réseaux a permis d'affiner les rendements des réseaux d'eau potable, et, de cibler les zones nécessaires à une inspection nocturne. Toutes ces mesures contribuent à l'établissement d'un programme de travaux pluriannuel qui devrait être finalisé dans le courant de l'année 2018.
- Un programme de travaux de renouvellement de certains réseaux d'eau potable a été établi en fonction de l'état des réseaux et selon les opportunités d'aménagement des collectivités. Les campagnes de changement des compteurs les plus âgés ont été poursuivies et la quantification des volumes d'eau consommés s'est améliorée.
- La sécurisation des réservoirs perdure avec la mise en place de clôtures et la réhabilitation du réservoir principal du syndicat, le réservoir de la Serre, a démarré avec une consultation des entreprises en fin d'année 2017. Les travaux seront effectués en 2018.
- L'optimisation des services s'est renforcée avec la modernisation de certains équipements informatiques, comme la mise en place d'un nouveau logiciel de gestion des abonnés eau potable, en fin d'année 2017. La mensualisation, tant attendue par les usagers, devrait quant à elle devenir effective au plus tard au 1^{er} janvier 2019. La mise à jour du règlement de service sera nécessaire.

Pour 2018, le Comité Syndical a souhaité en décembre 2017, renforcer l'équipe du service assainissement afin de mettre en œuvre les contrôles de bon fonctionnement votés en décembre 2015. Une réorganisation du service a donc été nécessaire en 2018.

D'autre part, afin d'anticiper le coût des travaux de réhabilitation de la future station de traitement d'eau potable de Mazerier, une augmentation de l'abonnement du prix de l'eau a été votée par le Comité Syndical du 12 décembre 2017. Elle est de 3 € HT en 2018, puis sera de 2,50 € en 2019, sous réserve des suites à donner concernant la maîtrise d'ouvrage des travaux de réhabilitation de l'usine de Mazerier. Cette hausse est proratisée en fonction des diamètres des compteurs. La part variable du prix de l'eau ne sera pas augmentée et restera stable. Ces travaux d'intérêt général garantiront une eau potable de qualité et en quantité suffisante pour le territoire du syndicat, et plus largement, pour d'autres territoires du département de l'Allier comme la Vallée du Cher.

Fait à Gannat, le 5 juin 2018

Le Président
Gérard LAPLANCHE



Les annexes

	Page
<u>Annexe 1</u> : Evolution du nombre d'abonnés par commune de 2007 à 2017	2
<u>Annexe 2</u> : Evolution des consommations annuelles par commune de 2007 à 2017	3
<u>Annexe 3</u> : Statistiques d'âge des compteurs	5
<u>Annexe 4</u> : Rapport annuel 2017 de l'ARS de l'Allier	
➤ 4A - Qualité de l'eau distribuée - réseau Sioule et Bouble	6
➤ 4B - Qualité de l'eau distribuée - réseau GANNAT Ville	7
➤ 4C - Qualité de l'eau distribuée - réseau BRUGHEAS	8
➤ 4D - Détails des non-conformités	9
➤ 4E - Conclusion du rapport annuel	10
<u>Annexe 5</u> : Synthèse de l'autocontrôle « Qualité de l'eau potable » Année 2017	12
<u>Annexe 6</u> : Prix de l'eau du SIVOM Sioule et Bouble	
➤ 6A - Comparaison des prix entre 2017 et 2018	19
➤ 6B - Evolution du prix de l'eau depuis 2008	20
<u>Annexe 7</u> : Exemples de factures types pour une consommation annuelle de 120 m³ - Années 2017 et 2018	21
<u>Annexe 8</u> : Liste des marchés conclus en 2017	24
<u>Annexe 9</u> : SPANC	
➤ 9A - Périmètre de compétence du SPANC	25
➤ 9B - Rappel réglementaire relatif à l'assainissement non collectif	26
➤ 9C - Nombre de contrôles réalisés par commune en 2017	28
<u>Annexe 10</u> : Etat de la dette et remboursement des annuités d'emprunt	29
<u>Annexe 11</u> : Inventaire du parc automobile du SIVOM au 31/12/2017	30
<u>Annexe 12</u> : Etat du personnel du SIVOM au 31/12/2017	31

EVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNES PAR COMMUNE DE 2007 A 2017

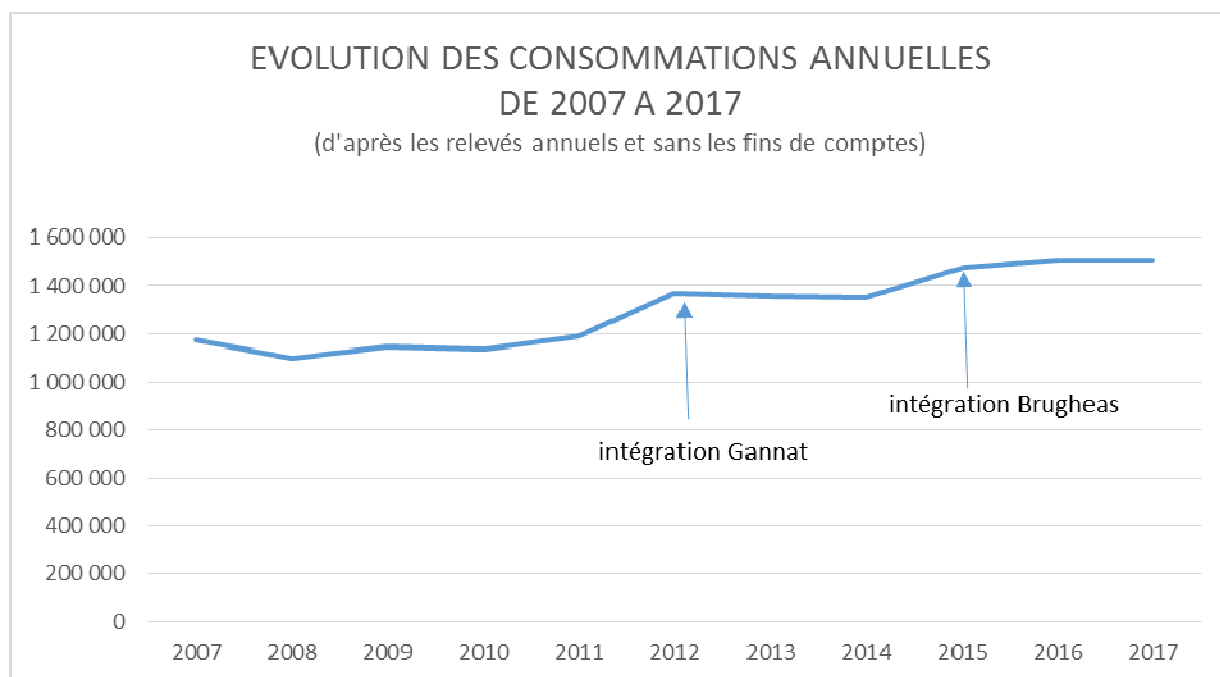
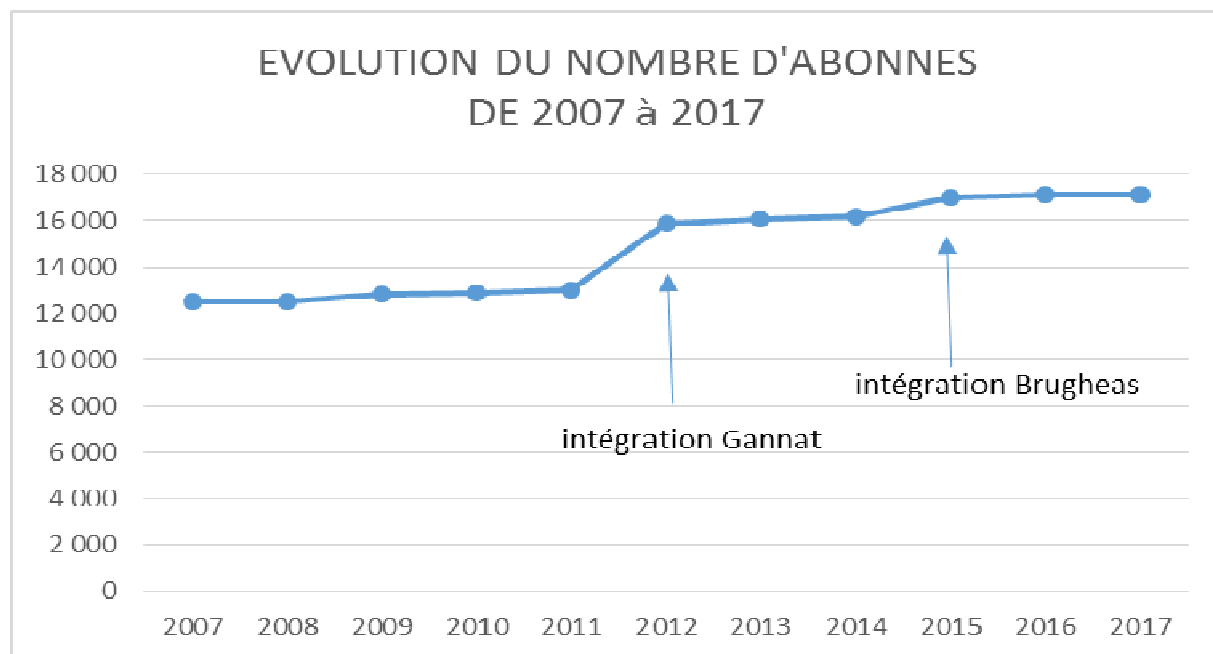
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
BARBERIER	81	83	84	84	84	86	87	86	87	88	90
BEGUES	176	179	183	188	188	190	192	193	194	192	194
BELLENAVES	778	774	788	802	808	808	811	812	822	823	823
BIOZAT	400	407	412	420	427	431	445	453	457	460	466
BROUT-VERNET	674	666	689	708	710	718	721	727	727	741	743
BRUGHEAS									759	770	781
CHANTELLE	658	674	700	688	698	708	699	706	705	706	705
CHAREIL-CINTRAT	234	236	240	232	236	237	232	235	237	235	230
CHARMES	181	185	188	194	196	201	207	207	208	208	209
CHARROUX	344	344	347	345	347	346	348	349	351	348	350
CHEZELLE	150	147	147	149	149	150	149	150	149	148	151
CHOUVIGNY	315	314	315	317	319	319	319	318	317	319	318
COGNAT-LYONNE	327	328	337	338	344	353	354	357	357	357	358
COUTANSOUZE	138	134	137	140	138	140	140	139	139	140	140
DENEUILLE	89	89	89	88	88	89	89	89	89	90	90
EBREUIL - LE MERCUROL	887	892	907	917	917	922	926	934	934	939	938
ECHASSIERES	334	325	340	337	341	341	338	341	338	336	333
ESCUROLLES	364	357	380	389	395	404	407	416	417	418	425
ESPINASSE-VOZELLE	428	439	445	450	459	464	472	483	494	497	500
ETROUSSAT	384	386	394	390	395	391	395	402	403	407	407
FLEURIEL	272	274	280	277	278	275	274	276	276	277	275
FOURILLES	132	135	138	135	134	135	135	133	136	135	134
GANNAT	122	125	130	132	133	2 941	3 025	3 047	3 085	3 141	3 165
JENZAT	342	343	344	351	351	354	351	355	351	352	347
LALIZOLLE	318	312	316	321	324	326	323	323	320	319	319
MAYET-D'ECOLE	181	178	185	186	190	190	191	191	190	191	192
MAZERIER	204	206	207	208	208	209	213	217	218	221	219
MONESTIER	298	292	293	298	300	298	300	304	306	306	303
MONTEIGNET	153	148	156	157	161	161	159	160	159	160	161
NADES	136	135	134	135	134	135	135	137	138	138	138
NAVES	117	117	121	121	122	122	123	122	122	122	122
POEZAT	75	80	85	86	86	91	95	97	98	98	99
SAULZET	198	199	202	205	210	211	217	219	220	221	225
SERBANNES	387	395	414	422	425	435	437	441	443	446	447
ST BONNET-DE-RFT	430	430	441	445	450	455	460	463	465	468	471
ST GERMAIN-DE-SALLES	285	285	290	290	292	290	291	291	290	292	288
ST PONT	303	306	317	321	327	329	334	339	346	352	356
ST PRIEST-D'ANDELOT	123	123	125	126	127	129	127	128	128	127	129
SUSSAT	121	117	122	122	122	123	123	123	123	125	125
TARGET	287	281	288	281	287	288	288	289	279	276	268
TAXAT-SENAT	129	129	133	131	131	131	131	132	133	133	133
USSEL-D'ALLIER	133	133	136	137	137	138	138	138	136	139	138
VALIGNAT	66	66	65	67	67	68	68	67	66	66	66
VEAUCE	59	58	60	60	60	61	61	61	61	61	61
VICQ	254	256	260	264	263	264	267	266	266	266	266
VOUSSAC	424	425	427	431	432	434	436	438	438	437	436
TOTAL GENERAL	12 491	12 507	12 791	12 885	12 990	15 891	16 033	16 154	16 977	17 091	17 134

ANNEXE 2

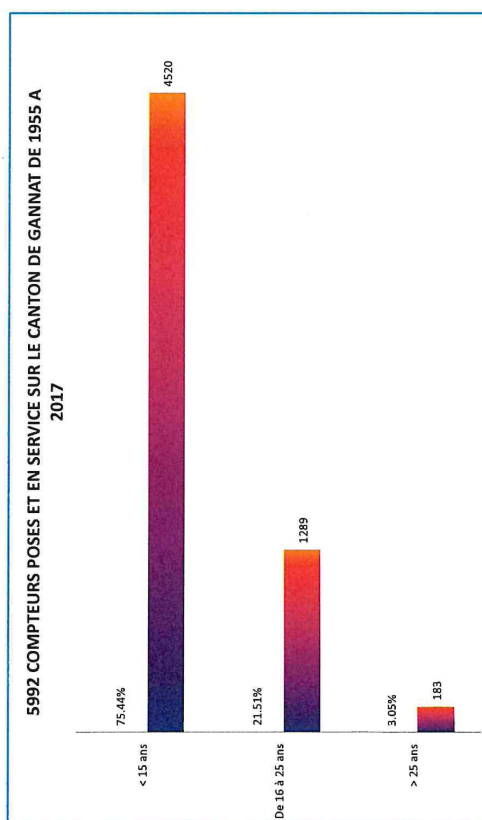
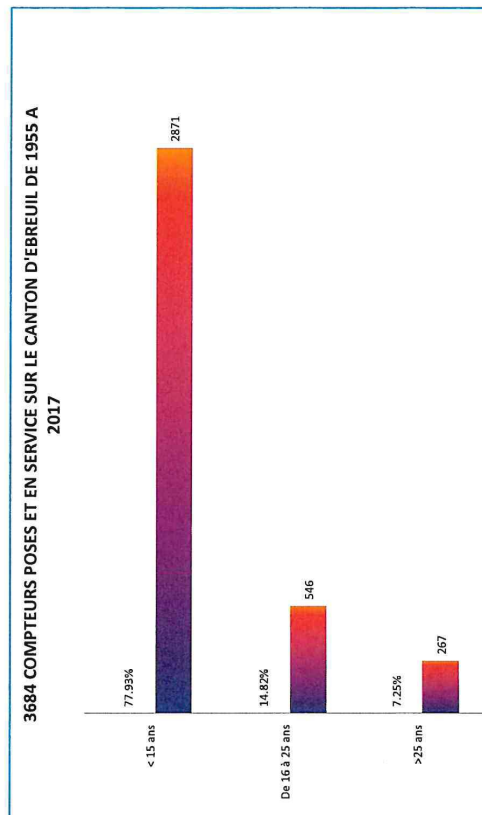
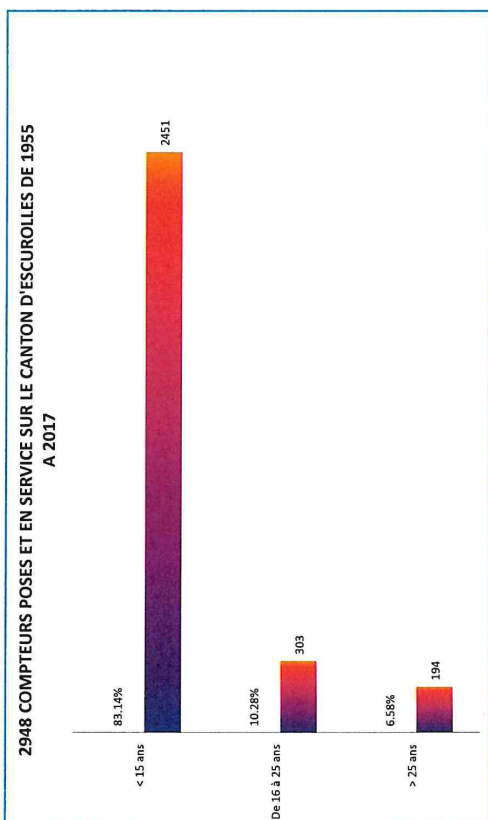
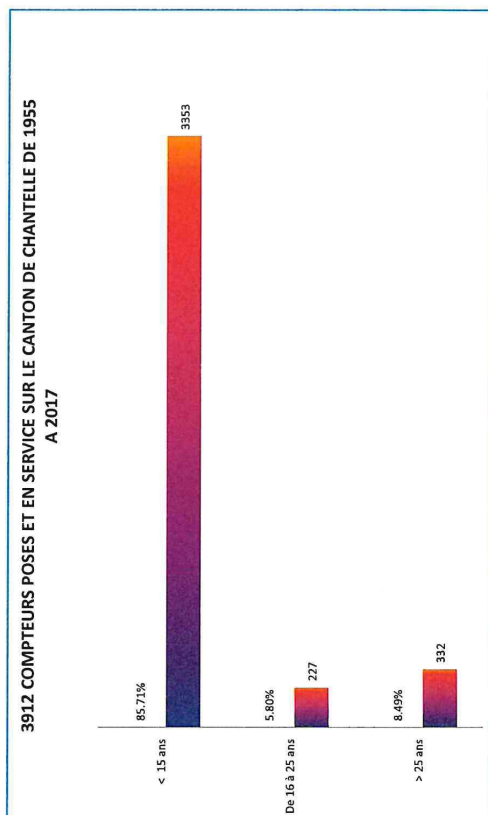
EVOLUTION DES CONSOMMATIONS ANNUELLES PAR COMMUNE DE 2007 A 2017 (d'après les relevés annuels et sans les fins de comptes)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
BARBERIER	6 518	8 598	7 711	8 005	7 252	8 029	6 991	6 649	9 745	8 551	7 075
BEGUES	16 020	11 472	14 218	13 731	14 184	16 925	12 878	13 578	12 666	13 834	12 867
BELLENAVES	69 001	68 537	71 742	70 388	70 872	67 597	65 049	63 982	63 164	64 118	66 004
BIOZAT	36 732	34 089	33 022	33 543	37 132	36 867	30 996	37 112	32 963	35 071	36 828
BROUT-VERNET	76 433	67 969	65 240	71 702	70 670	81 275	71 366	68 542	63 421	71 358	65 735
BRUGHEAS									63 985	74 641	75 277
CHANTELLE	57 170	50 698	59 749	56 512	62 518	61 013	50 647	51 715	62 204	56 096	54 560
CHAREIL-CINTRAT	19 242	19 796	19 867	20 603	19 013	20 109	17 851	19 379	18 563	20 897	19 270
CHARMES	19 024	16 761	17 489	17 588	18 235	19 648	16 311	15 512	16 898	18 729	19 206
CHARROUX	20 478	20 399	20 993	16 880	21 679	18 602	21 853	17 394	21 906	18 633	18 816
CHEZELLE	11 960	11 993	12 779	10 977	11 611	11 046	11 832	10 426	11 034	11 256	12 216
CHOUVIGNY	19 112	21 205	21 357	20 706	22 558	17 476	21 325	18 785	18 799	18 999	19 783
COGNAT-LYONNE	40 075	34 454	37 603	44 536	38 350	37 483	34 718	35 440	33 535	37 065	35 021
COUTANSOUZE	9 012	8 413	8 631	7 038	8 526	9 138	8 950	8 425	8 192	9 547	8 636
DENEUILLE	8 813	9 406	11 030	6 850	7 357	8 190	6 525	6 594	7 346	9 752	7 359
EBREUIL - LE MERCUROL	90 070	89 848	92 170	89 074	89 068	88 134	86 751	81 860	78 606	87 853	84 114
ECHASSIERES	28 221	27 281	31 006	29 249	28 791	28 245	28 007	26 493	30 349	30 767	28 825
ESCUROLLES	45 592	44 801	42 445	42 446	46 094	47 004	43 325	42 161	41 958	46 951	44 585
ESPINASSE-VOZELLE	45 333	40 632	42 037	44 755	50 232	49 970	42 716	43 243	42 475	49 411	48 005
ETROUSSAT	37 965	33 866	34 115	34 141	34 038	34 011	27 122	26 982	31 181	28 687	27 940
FLEURIEL	27 174	26 314	29 765	27 152	33 498	29 482	26 678	24 793	31 272	29 021	28 127
FOURILLES	9 163	8 842	8 877	8 872	8 156	10 144	8 069	7 860	9 670	8 274	7 464
GANNAT	21 692	24 500	23 484	24 275	20 729	203 327	256 483	318 903	322 701	303 782	324 035
JENZAT	24 075	22 943	22 345	23 279	23 460	24 517	24 129	19 409	22 642	21 542	21 258
LALIZOLLE	23 039	22 056	21 166	23 348	25 305	24 441	28 314	24 373	24 395	27 497	32 178
MAYET-D'ECOLE	13 277	14 353	12 819	13 330	15 473	15 113	13 857	11 171	14 504	12 718	12 830
MAZERIER	24 832	16 857	21 053	17 825	22 961	21 458	19 869	21 162	21 099	20 422	15 603
MONESTIER	30 871	26 317	27 661	27 029	32 499	24 952	31 061	24 417	28 988	27 910	29 683
MONTEIGNET	22 847	21 317	29 432	22 220	24 280	23 194	19 385	22 240	24 454	26 508	20 832
NADES	6 497	6 532	6 834	6 689	7 610	7 942	7 525	7 395	6 784	7 583	8 231
NAVES	5 372	5 426	5 228	5 392	5 360	6 159	5 831	5 385	4 945	5 678	6 328
POEZAT	7 977	6 146	6 370	6 318	7 420	7 116	6 966	6 753	6 958	7 125	6 841
SAINT PONT	41 645	33 850	35 878	37 977	38 823	40 441	36 155	34 194	36 552	40 013	37 456
SAULZET	15 549	16 070	15 487	15 417	17 143	19 862	15 915	14 494	17 918	15 352	16 319
SERBANNES	40 776	40 373	38 422	40 186	43 139	44 980	40 448	37 035	43 852	40 580	42 525
ST BONNET-DE-RFT	31 542	30 480	32 476	33 366	36 624	37 586	38 709	33 965	34 656	39 377	43 872
ST GERMAIN-DE-SALLES	40 388	35 545	31 629	32 277	34 281	31 830	37 641	28 412	30 061	31 053	27 280
ST PRIEST-D'ANDELOT	12 229	11 801	11 723	13 268	12 577	11 764	12 832	10 719	8 804	10 656	10 118
SUSSAT	4 958	4 793	5 041	4 666	4 807	4 986	4 751	4 526	4 349	5 133	5 719
TARGET	29 552	28 635	33 410	32 433	29 084	30 446	29 943	27 777	32 231	30 467	36 095
TAXAT-SENAT	15 894	13 929	15 060	13 550	14 884	15 372	13 667	12 838	13 591	12 187	10 770
USSEL-D'ALLIER	8 060	8 665	8 256	8 804	8 818	9 235	11 147	7 366	8 491	8 305	8 115
VALIGNAT	3 828	3 309	4 410	3 153	3 382	3 469	3 288	3 135	3 021	4 043	3 504
VEAUCE	3 407	2 973	3 372	3 634	2 946	2 908	2 891	2 643	2 309	2 845	3 021
VICQ	19 895	18 900	19 984	19 246	19 262	20 736	20 803	18 520	18 612	20 804	20 965
VOUSSAC	29 629	28 655	31 068	31 287	36 884	32 854	34 013	27 805	35 527	37 450	39 013
TOTAL GENERAL	1 170 939	1 099 799	1 144 454	1 133 717	1 187 585	1 365 076	1 355 583	1 351 562	1 477 376	1 508 541	1 510 304

ANNEXE 2 (suite)



STATISTIQUES D'AGE DES COMPTEURS PAR ANCIEN CANTON



ANNEXE 4 A - RAPPORT 2017 DE L'ARS 03 - Réseau SIVOM S&B



Quelle eau buvez vous ?

Unité de Distribution RESEAU LES BRAYARDS

Bilan 2017

Bactériologie

Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux.

Pourcentage de conformité des 10 valeurs mesurées : 100,0 %

Maximum : 0 germe/100 ml

Limites de qualité : 0 germe/100 ml

Eau de bonne qualité.

Dureté totale (TH)

Examinée par le TH en degrés français = teneur en calcium et magnésium dans l'eau.

6 valeurs mesurées : mini : 5,20 °F - maxi : 8,70 °F - moyenne : 7,47 °F

Références de qualité : mini : aucune maxi : aucune

Eau douce, très peu calcaire.

Cette eau peut présenter un caractère agressif vis à vis des réseaux de distribution (plomb notamment, ...).

Fluorures

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau et participant à dose modérée, à la prévention des caries dentaires.

3 valeurs mesurées : mini : 0,14 mg/L - maxi : 0,16 mg/L - moyenne : 0,15 mg/L

Limites de qualité : mini : aucune maxi : 1,5 mg/L

Eau peu ou pas fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire de fluor sous forme de sel ou de comprimés est conseillé sous avis médical contraire.

Pour les enfants de 0 à 12 mois, consulter votre médecin.

Nitrates

Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels.

6 valeurs mesurées : mini : 7,2 mg/L - maxi : 8,3 mg/L - moyenne : 7,8 mg/L

Limites de qualité : mini : aucune maxi : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

Pesticides

Résidu de produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber.

3 valeurs mesurées : mini : 0,00 µg/l - maxi : 0,06 µg/l - moyenne : 0,02 µg/l

Limites de qualité : mini : aucune maxi : 0,5 µg/l

Eau conforme aux exigences de qualité.

Arsenic

Élément parfois naturellement présent dans le sous-sol du massif central.

24 valeurs mesurées : mini : 5,0 µg/l - maxi : 13,0 µg/l - moyenne : 8,2 µg/l

Limites de qualité : mini : aucune maxi : 10 µg/l

Eau pouvant présenter ponctuellement une teneur en arsenic supérieure à la limite de qualité.

Conclusion

Le niveau de sécurité offert par le réseau est correct.

Gestionnaires

Maitre d'ouvrage
SIVOM SIOULE ET BOUBLE

Exploitant
SIVOM SIOULE ET BOUBLE

Ressources

Vous êtes principalement alimentés par 2 captages, en mélange :

- LOUCHADIÈRE - SAINT-OURS LES ROCHES
- PUITS DE PESCHADROIRS - SAINT-OURS LES ROCHES

Autorisé par arrêté préfectoral du 18/03/2009

● LOUCHADIÈRE - SAINT-OURS LES ROCHES

Autorisé par arrêté préfectoral du 23/02/1987

Traitement

Votre eau est traitée par la station de :

- M. PESCHADROIRS TRT LOUCHADIÈRE - SAINT-OURS LES ROCHES

Traitement physico-chimique, désinfection et mélange d'eaux




Après plusieurs jours d'absence ou si vos condamnations sont en plomb, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Consommer exclusivement l'eau du réseau d'eau froide.

Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur d'eau.

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés entre 2015 et 2017.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la maitre de votre commune, le site internet www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr, ainsi que le site internet www.eaupublic.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.



Quelle eau buvez vous ?

Unité de Distribution RESEAU SIOULE ET BOUBLE

Bilan 2017

Bactériologie

Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux.

Pourcentage de conformité des 99 valeurs mesurées : 100,0 %

Maximum : 0 germe/100 ml

Limites de qualité : 0 germe/100 ml

Eau de bonne qualité.

Dureté totale (TH)

Examinée par le TH en degrés français = teneur en calcium et magnésium dans l'eau.

10 valeurs mesurées : mini : 7,70 °F - maxi : 10,60 °F - moyenne : 8,42 °F

Références de qualité : mini : aucune maxi : aucune

Eau douce, peu calcaire.

Fluorures

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau et participant à dose modérée, à la prévention des caries dentaires.

5 valeurs mesurées : mini : 0,12 mg/L - maxi : 0,13 mg/L - moyenne : 0,14 mg/L

Limites de qualité : mini : aucune maxi : 1,5 mg/L

Eau peu ou pas fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire de fluor sous forme de sel ou de comprimés est conseillé sous avis médical contraire.

Pour les enfants de 0 à 12 mois, consulter votre médecin.

Nitrates

Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels.

10 valeurs mesurées : mini : 7,1 mg/L - maxi : 13,6 mg/L - moyenne : 8,2 mg/L

Limites de qualité : mini : aucune maxi : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

Pesticides

Résidu de produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber.

5 valeurs mesurées : mini : 0,00 µg/l - maxi : 0,06 µg/l - moyenne : 0,02 µg/l

Limites de qualité : mini : aucune maxi : 0,5 µg/l

Eau conforme aux exigences de qualité.

Arsenic

Élément parfois naturellement présent dans le sous-sol du massif central.

63 valeurs mesurées : mini : 3,0 µg/l - maxi : 19,0 µg/l - moyenne : 7,3 µg/l

Limites de qualité : mini : aucune maxi : 10 µg/l

Eau présentant une teneur en arsenic inférieure à la limite de qualité.

Conclusion

RESEAU FIABLE.

L'eau distribuée peut être consommée sans restriction.

Gestionnaires

Maitre d'ouvrage
SIVOM SIOULE ET BOUBLE

Exploitant
SIVOM SIOULE ET BOUBLE

Ressources

Vous êtes principalement alimentés par 2 captages, en mélange :

- LOUCHADIÈRE - SAINT-OURS LES ROCHES
- PUITS DE PESCHADROIRS - SAINT-OURS LES ROCHES

Autorisé par arrêté préfectoral du 18/03/2009

● LOUCHADIÈRE - SAINT-OURS LES ROCHES

Autorisé par arrêté préfectoral du 23/02/1987

Traitement

Votre eau est traitée par la station de :

- M. PESCHADROIRS TRT LOUCHADIÈRE - SAINT-OURS LES ROCHES

Traitement physico-chimique, désinfection et mélange d'eaux




Après plusieurs jours d'absence ou si vos condamnations sont en plomb, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Consommer exclusivement l'eau du réseau d'eau froide.

Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur d'eau.

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés entre 2015 et 2017.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la maitre de votre commune, le site internet www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr, ainsi que le site internet www.eaupublic.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.



Quelle eau buvez vous ?

Unité de Distribution RESEAU GANNAT - MELANGE

Bilan 2017

Bactériologie Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux.

Pourcentage de conformité des 19 valeurs mesurées : 100.0 %
Maximum : 0 germe/100 ml

Limites de qualité : 0 germe /100 ml

Eau de bonne qualité.

Dureté totale (TH) Exprimée par le TH en degrés français = teneur en calcium et magnésium dans l'eau

12 valeurs mesurées : min. : 4,10 °f - max. : 10,60 °f - moyenne : 7,73 °f

Références de qualité : min. : aucune - max. : aucune

Eau très douce, très peu calcaire.
Cette eau peut présenter un caractère agressif vis à vis des réseaux de distribution (plomb notamment...).

Fluorures Oligo-élément présent naturellement dans l'eau et participant, à dose modérée, à la prévention des caries dentaires.

6 valeurs mesurées : min. : 0,06 mg/L - max. : 0,15 mg/L - moyenne : 0,13 mg/L

Limites de qualité : min. : aucune - max. : 1,5 mg/L

Eau peu ou pas fluorée.
Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire de fluor sous forme de sel ou de comprimés est conseillé sans avis médical contraire.
Pour les enfants de 0 à 12 mois, consulter votre médecin.

Nitrates Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des effluents domestiques et industriels.

12 valeurs mesurées : min. : 3,7 mg/L - max. : 13,6 mg/L - moyenne : 7,8 mg/L

Limites de qualité : min. : aucune - max. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

Pesticides Résidus de produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désinfecter.

6 valeurs mesurées : min. : 0,00 µg/l - max. : 0,06 µg/l - moyenne : 0,02 µg/l

Limites de qualité : min. : aucune - max. : 0,5 µg/l

Eau conforme aux exigences de qualité.

Arsenic Élément parfois naturellement présent dans le sous-sol du massif central

24 valeurs mesurées : min. : 0,0 µg/l - max. : 9,0 µg/l - moyenne : 6,8 µg/l

Limites de qualité : min. : aucune - max. : 10 µg/l

Eau présentant une teneur en arsenic inférieure à la limite de qualité.

Conclusion

Le niveau de sécurité offert par le réseau est correct.



Gestionnaires

Maitre d'ouvrage
SIVOM SIOULE ET BOULLE

Exploitant
SIVOM SIOULE ET BOULLE

Ressources

Vous êtes alimentés par 3 captages, en mélange :

- LOUCHADIÈRE - SAINT-OURS LES ROCHES
- MAZIER - LA VERNUE - MAZIER

Autorité par arrêté préfectoral du 18/03/2009

Autorité par arrêté préfectoral du 24/11/2015

PUITS DE PESCHADOIRES - SAINT-OURS

Autorité par arrêté préfectoral du 23/02/1997

Traitements

Voire eau est traitée par les station :

- MAZIER - LA CONTREE - MAZIER

Traitement complet - eaux de surface

- M. PESCHADOIRES TRI LOUCHADIÈRE - SAINT-OURS LES ROCHES

Traitement physico-chimique, désinfection et mélange d'eaux

Après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb, purgez vos canalisations avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide.
Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).
Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur d'eau.

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés entre 2013 et 2017.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la maquette de votre commune, le site internet www.auvergne-rhone-alpes.sante.fr, ainsi que le site internet www.eauquotable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.



Quelle eau buvez vous ?

Unité de Distribution RESEAU GANNAT - MAZIER

Bilan 2017

Bactériologie Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux.

Pourcentage de conformité des 19 valeurs mesurées : 100.0 %
Maximum : 0 germe/100 ml

Limites de qualité : 0 germe /100 ml

Eau de bonne qualité.

Dureté totale (TH) Exprimée par le TH en degrés français = teneur en calcium et magnésium dans l'eau

8 valeurs mesurées : min. : 4,10 °f - max. : 10,60 °f - moyenne : 7,47 °f

Références de qualité : min. : aucune - max. : aucune

Eau très douce, très peu calcaire.
Cette eau peut présenter un caractère agressif vis à vis des réseaux de distribution (plomb notamment...).

Fluorures Oligo-élément présent naturellement dans l'eau et participant, à dose modérée, à la prévention des caries dentaires.

4 valeurs mesurées : min. : 0,06 mg/L - max. : 0,15 mg/L - moyenne : 0,12 mg/L

Limites de qualité : min. : aucune - max. : 1,5 mg/L

Eau peu ou pas fluorée.
Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire de fluor sous forme de sel ou de comprimés est conseillé sans avis médical contraire.
Pour les enfants de 0 à 12 mois, consulter votre médecin.

Nitrates Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des effluents domestiques et industriels.

8 valeurs mesurées : min. : 3,7 mg/L - max. : 13,6 mg/L - moyenne : 7,9 mg/L

Limites de qualité : min. : aucune - max. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

Pesticides Résidus de produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désinfecter.

4 valeurs mesurées : min. : 0,00 µg/l - max. : 0,01 µg/l - moyenne : 0,01 µg/l

Limites de qualité : min. : aucune - max. : 0,5 µg/l

Eau conforme aux exigences de qualité.

Arsenic Élément parfois naturellement présent dans le sous-sol du massif central

7 valeurs mesurées : min. : 0,0 µg/l - max. : 9,0 µg/l - moyenne : 7,0 µg/l

Limites de qualité : min. : aucune - max. : 10 µg/l

Eau présentant une teneur en arsenic inférieure à la limite de qualité.

Conclusion

Le niveau de sécurité offert par le réseau est correct.



Gestionnaires

Maitre d'ouvrage
SIVOM SIOULE ET BOULLE

Exploitant
SIVOM SIOULE ET BOULLE

Ressource

Vous êtes principalement alimentés par 1 captage :

- MAZIER - LA VERNUE - MAZIER

Autorité par arrêté préfectoral du 24/11/2015

Traitement

Voire eau est traitée par la station de :

- MAZIER - LA CONTREE - MAZIER

Traitement complet - eaux de surface

En cas d'arrêt de la station de Mazier, le réseau est alimenté par le réseau Sioule et Boule.

- Les résultats des analyses du réservoir de Béguès (départ du réseau) ont été pris en compte dans cette fiche.

Après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb, purgez vos canalisations avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide.
Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).
Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur d'eau.

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés entre 2013 et 2017.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la maquette de votre commune, le site internet www.auvergne-rhone-alpes.sante.fr, ainsi que le site internet www.eauquotable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.



Quelle eau buvez vous ?

Unité de Distribution RESEAU BOIS-RANDENNAIS

Bilan 2017

Gestionnaires

Maître d'ouvrage

SIVOM SIOULE ET BOUBLE

Exploitant

SIVOM SIOULE ET BOUBLE

Ressource

Vous êtes alimentés par 1 captage :

- ◆ PRISE SURFACE CLAUDE DECLOITRE - BELLERIVE-SUR-ALLIER

Autorisé par arrêté préfectoral du 09/05/2007

Traitement

Votre eau est traitée par la station de :

- ◆ CLAUDE DECLOITRE - BELLERIVE-SUR-ALLIER

Traitement complet - eaux de surface

Bactériologie

Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux.

Pourcentage de conformité des 12 valeurs mesurées : 91,7 %
Maximum : 4 germes/100 ml

Limites de qualité : 0 germe /100 ml

Eau de qualité satisfaisante.

Dureté totale (TH)

Exprimée par le TH en degrés français = teneur en calcium et magnésium dans l'eau

6 valeurs mesurées : mini. : 6,00 °f - maxi. : 9,50 °f - moyenne : 8,15 °f

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau peu calcaire.

Fluorures

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau et participant, à dose modérée, à la prévention des caries dentaires.

2 valeurs mesurées : mini. : 0,09 mg/L - maxi. : 0,10 mg/L - moyenne : 0,09 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu ou pas fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire de fluor sous forme de sel ou de comprimés est conseillé sauf avis médical contraire.

Pour les enfants de 0 à 12 mois, consulter votre médecin.

Nitrates

Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels

6 valeurs mesurées : mini. : 3,3 mg/L - maxi. : 8,6 mg/L - moyenne : 6,0 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

Pesticides

Résidus de produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber

2 valeurs mesurées : mini. : 0,07 µg/l - maxi. : 0,10 µg/l - moyenne : 0,09 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Eau conforme aux exigences de qualité.

Présence de traces de produits phytosanitaires.

Conclusion

RESEAU FIABLE.

L'eau distribuée peut être consommée sans restriction.



Après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide.

Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez le à votre distributeur d'eau.

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés entre 2015 et 2017.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr, ainsi que le site internet www.eaupotable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.



Délégation départementale de l'Allier
20, Rue Aristide Briand
CS 500 33 - 03401 YZEURE Cedex
tel : 04 81 10 62 43
ars-dl03-risques-sanitaires@ars.sante.fr

ANNEXE 4D Détail des non conformités

TABLEAU RECAPITULATIF DU BILAN DE LA QUALITE DES EAUX - SIVOM SIOULE ET BOUBLE

ANNEE 2017

NOM DE L'INSTALLATION	BACTERIOLOGIE					CHIMIE							
	Nbre ANALYSES PRISES EN COMPTE	Limites de qualité		Références de qualité		Nbre ANALYSES PRISES EN COMPTE	Limites de qualité		Références de qualité		TENEUR MOYENNE ARSENIC (en µg/l)	TENEUR MAXI ARSENIC (en µg/l)	TENEUR MOYENNE NITRATES (en mg/l)
		Nbre ANALYSES NON CONF.	R : % résultats non conformes	Nbre ANALYSES NON CONF.	R : % résultats non conformes		Nbre ANALYSES NON CONF.	R : % résultats non conformes					
MELANGE PESCHADOIRES -TRT LOUCHADIERE	6	0	0%	0	0%	12	1	8%	8,35	13,00	7,80		
RESEAU LES BRAYARDS	4	0	0%	0	0%	13	1	8%	8,10	12,00	-		
RESERVOIR BEGUES (départ réseau Allier)	6	0	0%	0	0%	6	0	0%	8,20	9,00	8,60		
RESEAU SIOULE ET BOUBLE	49	0	0%	0	0%	49	0	0%	7,15	9,00	-		
LA VERNUE (Mazierier)	3	0	0%	0	0%	3	0	0%	< 5,0	< 5,0	7,70		
RESEAU GANNAT - MAZERIER	11	0	0%	0	0%	12	1	8%	-	-	-		
RESEAU GANNAT - MELANGE	7	0	0%	0	0%	7	0	0%	5,10	8,00	-		
RESEAU BOIS RANDENNAIS	6	1	17%	0	0%	6	0	0%	< 5,0 *	< 5,0 *	6,00 *		

* : valeurs moyennes mesurées sur les installations alimentant ce réseau.

REMARQUES :

- Le détail des résultats d'analyses se trouvent dans les pages qui suivent.
- Les fiches d'information aux abonnés, sur la qualité des eaux distribuées prennent en compte les analyses en réseau et au point de mise en distribution.
- Les différences de nombre entre les prélèvements "chimie" et les prélèvements "bactériologie" proviennent du fait que certaines analyses chimiques sont dissociées suivant les paramètres : paramètres liés à la radioactivité, pesticides ou paramètres supplémentaires réalisés à part.

$$R = \frac{\text{Nbre analyses non conformes} \times 100}{\text{Nbre d'analyses prises en compte}}$$

0 < R < 5 : Eau de bonne qualité bactériologique - réseaux fiables
5 < R < 30 : Eau ponctuellement contaminée
R > 70 : Eau chroniquement contaminée - réseaux non fiables



REPUBLIQUE FRANÇAISE

AGENCE REGIONALE DE SANTE

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'ALLIER



RAPPORT ANNUEL DE SYNTHESE SUR LA QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : SIVOM SIOULE ET BOUBLE CONCLUSION DU RAPPORT ANNUEL

Les eaux distribuées sont de bonne qualité bactériologique. Toutefois celles du réseau du Bois-Randennais ont présenté une contamination ponctuelle en 2017. Les teneurs en chlore résiduel doivent être vérifiées, notamment aux extrémités de réseau.

Pour ce qui concerne les paramètres physicochimiques, les limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique ont été respectées sauf le paramètre Arsenic : 1 dépassement a été mesuré sur le réseau Les Brayards. Le contrôle renforcé est maintenu en 2018, bien que les situations de non-conformité soient de moins en moins nombreuses:

--- La référence de qualité du paramètre Equilibre Calco-carbonique n'a pas été satisfaite sur tous les réseaux.

--- Les références de qualité des paramètres Carbone Organique Total, Conductivité et Trihalométhanes présentent également des non-conformités chroniques sur le réseau Gannat - Mazerier en raison de l'insuffisance de la station de traitement.

RAPPORT ANNUEL DE SYNTHESE SUR LA QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Je vous rappelle que pour sécuriser l'alimentation en eau potable, le SIVOM doit :

- vérifier fréquemment le fonctionnement des installations, mettre en oeuvre les dispositions édictées par les arrêtés de DUP pour la protection des ressources et faire respecter les mesures prises dans ce cadre.
- réaliser une étude caractérisant la vulnérabilité des installations de production et de distribution vis-à-vis des actes de malveillance et le transmettre au préfet (article R.1321-23 du Code de la Santé Publique).
- prévoir les mesures nécessaires au maintien de la satisfaction des besoins prioritaires de la population lors des situations de crise (articles L.732-1, R.732-1 et suivants du Code de Sécurité Intérieure).

Toute extension ou modification des installations doit être déclarée à mes services, ainsi que tout incident ou dépassement des limites de qualité (article L.1321-7, alinéa 1 du paragraphe II et article R.1321-26 du Code de la Santé Publique).

Pour les unités de distribution alimentant plus de 3500 habitants, un bilan de fonctionnement doit être adressé annuellement à l'ARS (article R.1321-25 du Code de la Santé Publique).

Synthèse de l'autocontrôle « Qualité de l'Eau potable » Année 2017

Distribuer une eau de qualité constante est une des principales préoccupations du SIVOM de Sioule et Bouble. La surveillance de la qualité des eaux répond à une obligation réglementaire. En effet, le Code de la santé publique (art L1321-1) prévoit que toute personne publique ou privée responsable de la distribution d'eau surveille en permanence la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine qu'elle produit et/ou qu'elle distribue.

L'ARS (Agence Régionale de la Santé) réalise des contrôles réglementaires sur tout le réseau, afin de vérifier si la qualité de l'eau distribuée est conforme aux normes en vigueur. 114 contrôles de l'ARS de l'Allier en 2017 ont permis de mettre en évidence que 98,8% des analyses réalisées étaient conformes vis à vis des paramètres bactériologiques et 97,9% étaient conformes vis-à-vis des paramètres physicochimiques.

En complément le Syndicat a mis en place un service chargé de la programmation et de la réalisation de l'autocontrôle de la qualité des eaux distribuées (laboratoire en régie) et du bon fonctionnement des usines de traitement d'eau potable.

- Pour ce qui concerne l'autocontrôle, des séries de mesures sont réalisées chaque mois sur l'ensemble des 38 réservoirs, sur les captages et les interconnexions avec les réseaux voisins. Au total 13 paramètres sont suivis à fréquence bihebdomadaire, hebdomadaire, bimensuelle ou mensuelle selon les lieux de prélèvement : 8 paramètres de terrain et 5 paramètres bactériologiques sont surveillés pour chacun des points.
- Pour ce qui concerne le bon fonctionnement des deux usines, des mesures sont réalisées, soit deux fois par semaine, soit de manière hebdomadaire, soit tous les 15 jours, soit mensuellement. Au total 18 paramètres sont suivis afin de faciliter l'exploitation des ouvrages.

Ces contrôles et suivis de la qualité de l'eau se décomposent en plusieurs phases :

- Des prélèvements avec des analyses de terrain sur site (température, pH, turbidité, conductivité, oxygène dissous, saturation en oxygène, chlore libre, chlore total) sont effectués : en 2017, 271 prélèvements ont été réalisés dans les réservoirs, 56 au niveau de la station de traitement de Mazerier (entrée et sortie) et 191 au niveau de l'usine de traitement de St-Ours-Les Roches (entrée, filtres, sortie).
- D'autres prélèvements sont réalisés, transportés dans une glacière dans un véhicule et analysés en laboratoire :
 - analyses bactériologiques (coliformes totaux, coliformes fécaux, streptocoques fécaux, flore totale à 22°C et à 37°C), aluminium et matière organique au laboratoire situé au siège du Syndicat.
 - analyses arsenic, vanadium, silice et phosphore total dans un laboratoire extérieur accrédité COFRAC.
- Ensuite les résultats sont saisis dans un fichier informatique afin de dresser un bilan annuel de la qualité de l'eau sur l'ensemble des ouvrages du syndicat. Le syndicat tient ces résultats à la disposition de l'Agence régionale de Santé (ARS) et porte à sa connaissance tout incident pouvant modifier la qualité de l'eau et éventuellement avoir des conséquences pour la santé publique.

I - Les contrôles sur l'eau produite avant distribution

Ressources provenant des coulées sous-basaltiques de Louchadière et Peschadoires

Concernant le réseau desservi par le réservoir des Brayards, les sources d'alimentation n'ont pas changé : un mélange de l'eau captée à Louchadière (taux d'arsenic de 28 à 31 µg/L) et de l'eau de Peschadoires fournie par le SIAEP Sioule et Morge (taux d'arsenic de 11 à 12 µg/L) est réalisé en entrée de station de traitement d'eau potable à Saint-Ours. Toute l'eau issue du captage de Louchadière est utilisée et est complétée par celle de l'exhaure de Peschadoires afin de traiter à un débit de 360 m³/h sur 24 heures.

L'usine de traitement de St Ours permet d'abaisser l'arsenic contenu dans l'eau et d'arriver à un équilibre calco-carbonique étant donné que les eaux brutes sont toutes les deux agressives. Les mesures des TAC et des TH sur les eaux brutes et l'eau traitée sont donc effectuées. L'eau traitée sortant de l'usine est envoyée vers les réservoirs de Saint-Ours, où elle est mélangée une nouvelle fois à de l'eau de Peschadoires non-traitée. En effet, le débit de l'usine seule ne suffit pas à satisfaire les besoins des deux syndicats.

Si un dépassement de la norme en arsenic est constaté, le SIVOM peut solliciter auprès du SIVOM Rive Gauche Allier un approvisionnement complémentaire en eau de la nappe d'Allier pour abaisser la teneur en arsenic au réservoir de La Serre.

L'ARS a mis en évidence deux dépassements du taux d'Arsenic sur le mélange Peschadoire traitement Louchadière le 18/12/17 (13 µg/l) et sur un abonné situé sur la commune de Gannat desservi par les Brayards le 20/12/17 (12 µg/l) en amont du réservoir de la Serre. En effet en fin d'année 2017, la turbidité des eaux provenant de Peschadoire a nécessité l'arrêt de l'usine de traitement d'eau potable de St Ours les Roches du 8 au 27 décembre 2017 et la mise en fonctionnement de l'interconnexion des Nières/Les Manteaux. Le mélange des eaux au réservoir de la Serre a permis de garantir un taux d'arsenic conforme (9 µg/l le 20/12/17).

Ressource provenant des eaux de surface de la Sioule

En ce qui concerne le réseau desservi par le réservoir du Léry (essentiellement ville de Gannat), l'eau brute est prélevée dans un bief parallèle à la rivière la Sioule au lieu-dit « La Vernue », puis refoulée par pompage jusqu'à la station de traitement située au lieu-dit « La Contrée des deux Boules ». Ces deux installations sont situées sur la commune de Mazerier.

Le traitement se fait par un processus de préoxydation, coagulation/floculation, clarification, décantation, filtration sur sable, neutralisation, désinfection. Les réactifs utilisés pour le traitement de l'eau sont donc, de l'hypochlorite de soude, du sulfate d'hydroxychlorure d'aluminium, du polymère en poudre, du carbonate de sodium, de l'ozone et du chlore gazeux.

Les résultats d'analyses faites par l'ARS sont 96 % conformes vis à vis des limites de qualité réglementaire pour l'alimentation en eau potable. En effet l'ARS a révélé la présence de trihalométhane (THM) à un taux de 102,80 µg/l le 27/06/17 (100 µg/l en limite de qualité) du au traitement de l'eau. Les THM sont des sous-produits de la chloration de l'eau formés principalement par réaction du chlore avec des substances organiques naturelles. Ils ont été détectés par l'ARS lors d'un redémarrage de l'usine de traitement d'eau potable de Mazerier.

Il est aussi nécessaire de préciser que les paramètres COT (Carbone Organique Total), conductivité et équilibre calco-carbonique ne respectent pas toujours les références de qualité sur la station de traitement de Mazerier et sur le réseau de Gannat. Ceci est dû à :

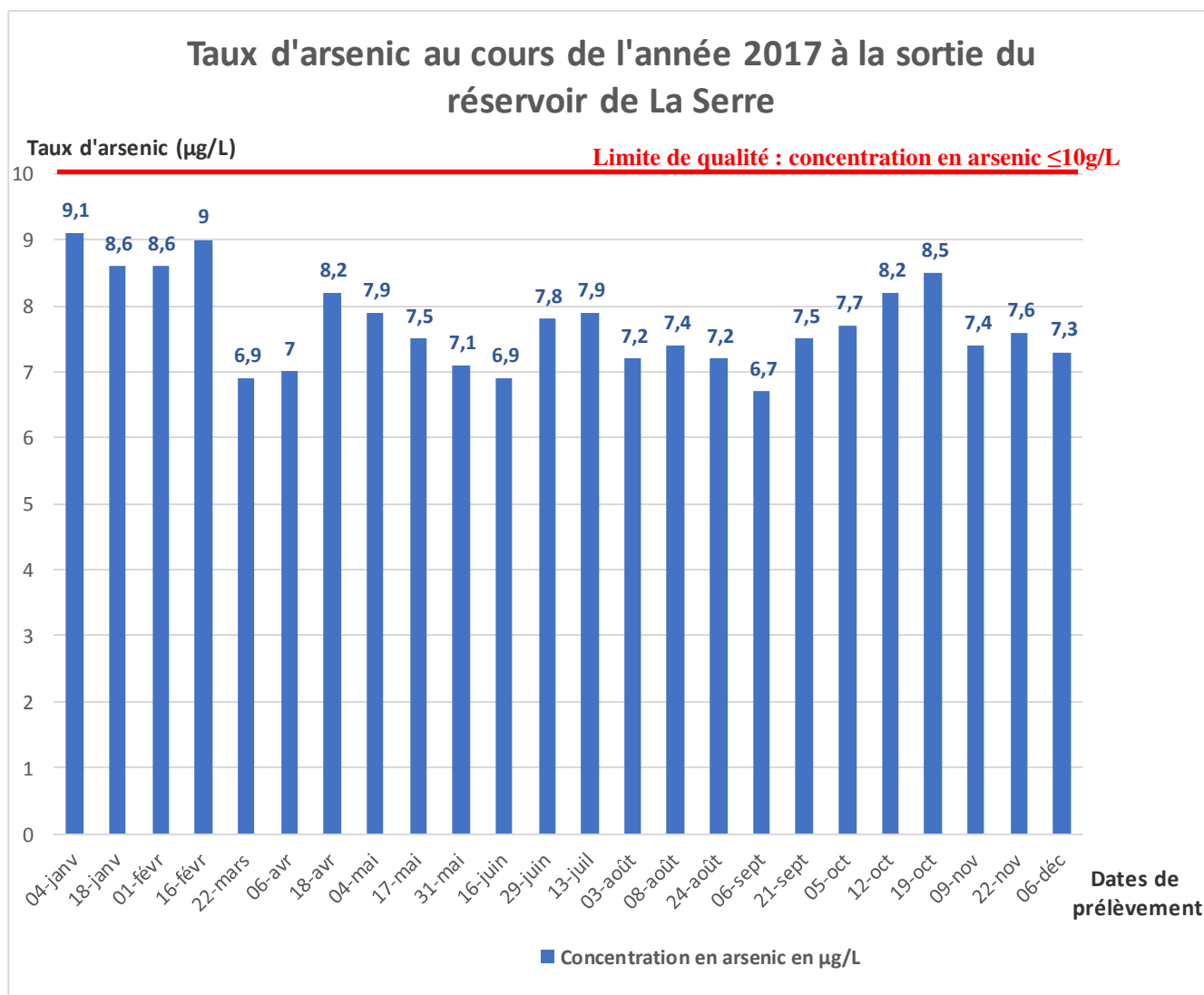
- La présence de matière organique dans l'eau traitée malgré le traitement actuel. Pour y remédier, il faudrait donc que la station de traitement comporte une étape supplémentaire de traitement de l'eau par filtration sur charbon actif,
- Une eau agressive et peu minéralisée, amenant à une conductivité faible (<200µS/cm), un TAC et un TH faibles, donc pas à l'équilibre calco-carbonique. Pour y remédier, une minéralisation des eaux serait à rajouter sur la station de traitement de Mazerier.

Ressource provenant des eaux de surface de l'Allier

Concernant le réseau du bois Randennais desservi par l'usine de traitement d'eau potable de Claude DECLOITRE à Bellerive sur Allier, l'ARS a mis en évidence une non-conformité enterocoques de 4n/100ml le 10/07/17 sur la commune de Brugheas. Le SIVOM Sioule et Bouble a donc augmenté la désinfection aux réservoirs du Bois Randennais et des Rocs afin de remédier à la situation.

II - Les contrôles sur l'eau distribuée au niveau du réseau situé dans l'Allier :

II- 1 - Suivi spécifique du paramètre arsenic au départ de la distribution



Dans le cadre de l'autocontrôle du syndicat, l'évolution du taux d'arsenic au départ du réservoir de La Serre au cours de l'année 2017 est visualisable dans le graphique précédent. Lorsqu'une partie de l'eau de ce réservoir provient de l'interconnexion avec Rive Gauche Allier, le prélèvement est effectué à l'arrivée afin de poursuivre le suivi qualitatif de l'usine de traitement de Saint-Ours.

En 2017, la teneur moyenne en arsenic au niveau du réservoir de La Serre (Bègues) est de 7,72 µg/litre.

II- 2 - Autres suivis du réseau de distribution

Dans le cadre de l'autocontrôle du syndicat en 2017, il y a eu 18 non-conformités bactériologiques, soit 6,64% des prélèvements (présence ponctuelle de streptocoques fécaux). De même les références de qualité, concernant les coliformes totaux, la flore totale (totalité des bactéries présentes, pathogènes ou non), la turbidité, le pH, la conductivité et l'oxygène dissous ont parfois été dépassées.

Les sites concernés sont:

- Les réservoirs tampons et réservoirs éloignés à faible tirage. En effet, le temps que met l'eau pour atteindre ces réservoirs et le temps de séjour dans ces derniers sont parfois longs. La présence de chlore est plus limitée et une présence bactérienne a donc plus de chances de se développer. Une eau stagnante perd en oxygène, et sa turbidité ainsi que son pH auront tendance à augmenter.
- Les extrémités des antennes sur lesquelles le tirage est faible. En effet, l'eau a tendance à y stagner et perd alors de sa qualité physico-chimique et bactériologique.
- Les secteurs alimentés par les eaux provenant d'eaux de surface après traitement (Mazerier et Bellerives) dont l'eau est faiblement minéralisée et donc la conductivité assez faible.

Une eau dépassant ces références de qualité (coliformes totaux, flore totale à 22°C et à 37°C, température, pH, turbidité, conductivité, taux d'oxygène) est considérée comme conforme, mais le nécessaire doit être fait pour améliorer sa potabilité :

- Une désinfection est réalisée par chloration au chlore gazeux de trois réservoirs du syndicat (Veauce, Ussel et Le Mont-Libre à Gannat). Deux réservoirs de Brugheas (Le Bois Randenais et Les Rocs) et le réservoir de Fleuriel sont équipés d'une pompe doseuse d'eau de javel afin de garder un taux de chlore minimum jusqu'au bout du réseau.
- Les réservoirs tampons, fonctionnant en réserve de secours, sont mensuellement mis en distribution afin de renouveler l'eau de ceux-ci et préserver la qualité de l'eau.
- Des purges (extrémité des antennes) sont régulièrement réalisées pour renouveler l'eau, limiter les risques de développement bactérien et empêcher une dégradation physico-chimique de l'eau.

En ce qui concerne les nitrates, le taux n'a jamais dépassé 13,6 mg/L pour une norme de 50 mg/L, que ce soit sur le réseau Sioule et Bouble, le réseau Gannat, ou le réseau Brugheas. Les taux de pesticides sont eux aussi très faibles voire non détectables.

III – Synthèse des résultats d'auto-surveillance sur le réseau

Les tableaux ci-après présentent la synthèse des données issues de **l'activité d'auto-surveillance du syndicat** en termes de nombre de contrôles, de conformités/non conformités, selon le type d'analyses (bactériologique, physicochimique), selon les points de surveillance et les ressources concernées.

III - 1 - Réseau desservi à partir du réservoir de La Serre (Bègues) :

Le tableau ci-après synthétise les résultats des prélèvements de l'autocontrôle réalisé au niveau du réservoir de La Serre dans une première partie. Il concerne l'eau en provenance du Puy de Dôme (eau produite à la station de Saint Ours en mélange avec l'eau de Peschadoires). La seconde partie du tableau synthétise la qualité de l'eau sur le réseau desservant les communes rurales du SIVOM.

Limites de qualité (mesures de l'autocontrôle)		Réservoir La Serre : Départ réseau			Réseau de distribution : Départ autres réservoirs		
		Total analyses	Non-conformité	% conformité	Total analyses	Non-conformité	% conformité
Paramètres bactériologiques		14	0	100%	412	17	95,87%
Coliformes fécaux	0/100mL à 44°C	7	0	100%	206	0	100%
Streptocoques fécaux	0/100mL à 37°C	7	0	100%	206	17	91,75%
Paramètre physico-chimique		24	0	100%			
Arsenic As	10 µg/L	24	0	100%	/	/	/

Références de qualité (mesures de l'autocontrôle)		Réservoir La Serre : Départ réseau			Réseau de distribution : Départ autres réservoirs		
		Total analyses	Non-conformité	% conformité	Total analyses	Non-conformité	% conformité
Paramètres bactériologiques		21	0	100%	618	5	99,19%
Coliformes totaux	0/100mL à 37°C	7	0	100%	206	5	97,57%
Flore totale à 37°C	Variation inférieure à un facteur de 10	7	0	100%	206	0	100%
Flore totale à 22°C	Variation inférieure à un facteur de 10	7	0	100%	206	0	100%
Paramètres physico-chimiques		35	0	100%	1030	47	97,11%
pH	De 6 à 9	7	0	100%	206	5	97,57%
Turbidité	< 2NTU	7	0	100%	206	10	95,15%
Conductivité	De 200 à 1000µS/cm	7	0	100%	206	0	100%
Oxygène dissous	> 5mg/L	7	0	100%	206	1	99,51%
Saturation en oxygène	> 70%	7	0	100%	206	9	95,63%

D'un point de vue bactériologique, l'eau n'est que très rarement non-conforme. La présence de coliformes ou de streptocoques a été constatée dans des réservoirs éloignés où le temps de séjour est long et le taux de chlore proche de 0 mg/L.

D'un point de vue physico-chimique, c'est seulement les eaux de certains réservoirs tampons et de certaines interconnexions qui n'ont pas respecté les références de qualité (stagnation d'eau).

La mise en place de manœuvres de renouvellement de l'eau de certains ouvrages (purges ou mise en distribution/marnage) et de désinfections ponctuelles et complémentaires ont permis de remédier à la situation.

III - 2 - Réseau desservi à partir du réservoir du Léry (Gannat) :

Le tableau ci-dessous synthétise les résultats des prélèvements de l'autocontrôle réalisé au de la station de traitement de Mazerier et du réservoir du Léry d'un côté, et du réservoir du Mont-Libre de l'autre. Il concerne

l'eau produite à la station de traitement de Mazerier et se rapporte à la qualité de l'eau de réseau desservant les abonnés du secteur urbain de Gannat.

Limites de qualité (mesures de l'autocontrôle)		Station de Mazerier/Réservoir du Léry :			Réseau de distribution :		
		Départ Réseau			Départ Réservoir du Mont-Libre		
		Total analyses	Non-conformité	% conformité	Total analyses	Non-conformité	% conformité
Paramètres bactériologiques		12	1	91,67%	10	0	100%
Coliformes fécaux	0/100mL à 44°C	6	0	100%	5	0	100%
Streptocoques fécaux	0/100mL à 37°C	6	1	83,83%	5	0	100%

Références de qualité (mesures de l'autocontrôle)		Station de Mazerier/Réservoir du Léry :			Réseau de distribution		
		Départ Réseau			Départ Réservoir du Mont-Libre		
		Total analyses	Non-conformité	% conformité	Total analyses	Non-conformité	% conformité
Paramètres bactériologiques		18	0	100%	15	0	100%
Coliformes totaux	0/100mL à 37°C	6	0	100%	5	0	100%
Flore totale à 37°C	<10/1mL	6	0	100%	5	0	100%
Flore totale à 22°C	<100/1mL	6	0	100%	5	0	100%
Paramètre physico-chimique		336	19	94,35%	25	0	100%
Aluminium Al	200 µg/L	56	0	100%	/	/	/
pH	De 6 à 9	56	0	100%	5	0	100%
Turbidité	<2NTU	56	0	100%	5	0	100%
Conductivité	De 200 à 1000µS/cm	56	19	66,07%	5	0	100%
Oxygène dissous	> 5mg/L	56	0	100%	5	0	100%
Saturation en oxygène	>70%	56	0	100%	5	0	100%

Au niveau des résultats bactériologique, il y a eu une présence ponctuelle de streptocoque sur un prélèvement au réservoir du Lery. Une désinfection a été réalisée afin de remédier à la situation.

Au niveau des résultats physico-chimiques, tous les résultats sont conformes aux normes en vigueur. Seule la conductivité est rarement conforme à la référence de qualité, du fait de la faible minéralisation de l'eau.

III - 3 - Réseau de la commune de Brugheas :

Grâce à l'interconnexion entre le réseau du SIVOM Sioule et Bouble et le réseau de Brugheas, ce dernier a depuis 2017 deux ressources. Il est en majorité desservi par le réservoir des Diagots (eau provenant de Louchadière). Seul le réservoir du Bois Randennais est encore alimenté par la station de traitement Claude DECLOITRE (Bellerive sur Allier), appartenant au SIVOM de la Vallée du Sichon. L'eau est donc préchlorée. Elle est ensuite pompée pour desservir le réservoir des Rocs, lui-même desservi par le réservoir des Diagots. L'eau entre ces deux réservoirs est donc un mélange entre celle issue de La Serre et celle issue du SIVOM de la vallée du Sichon.

En 2017, l'autocontrôle s'est porté sur les réservoirs des Rocs, du Bois Randennais, des Taureaux et le surpresseur des Maussangs. Des mesures complémentaires de chlore hebdomadaires ont été réalisées afin de régler au mieux les pompes doseuses de javel. En effet, le taux de chlore de l'eau arrivant au Bois

Randenais est très variable. Le tableau ci-dessous rapporte un bilan de cet autocontrôle sur le réseau de Brugheas :

Limites de qualité (mesures de l'autocontrôle)		Réservoir du Bois Randennais : Départ réseau			Réseau de distribution : Départ autres réservoirs		
		Total analyses	Non-conformité	% conformité	Total analyses	Non-conformité	% conformité
Paramètres bactériologiques		8	0	100%	28	0	100%
Coliformes fécaux	0/100mL à 44°C	4	0	100%	14	0	100%
Streptocoques fécaux	0/100mL à 37°C	4	0	100%	14	0	100%

Références de qualité (mesures de l'autocontrôle)		Réservoir du Bois Randennais : Départ réseau			Réseau de distribution : Départ autres réservoirs		
		Total analyses	Non-conformité	% conformité	Total analyses	Non-conformité	% conformité
Paramètres bactériologiques		12	0	100%	42	1	97,62%
Coliformes totaux	0/100mL à 37°C	4	0	100%	14	1	92,86%
Flore totale à 37°C	<10/1mL	4	0	100%	14	0	100%
Flore totale à 22°C	<100/1mL	4	0	100%	14	0	100%
Paramètre physico-chimique		20	0	100%	70	0	98,46%
pH	De 6 à 9	4	0	100%	14	0	100%
Turbidité	<2NTU	4	0	100%	14	0	100%
Conductivité	De 200 à 1000µS/cm	4	0	100%	14	0	100%
Oxygène dissous	> 5mg/L	4	0	100%	14	0	100%
Saturation en oxygène	>70%	4	0	100%	14	0	100%

Les limites de qualité sont conformes à 100% pour tous le réseau de Brugheas. Une seule référence de qualité n'a pas été respectée : la présence ponctuelle de coliformes. L'interconnexion avec le réservoir des Diagots limite ce genre d'incident en distribuant de l'eau de source en plus de l'eau de surface, et les chlorations effectuées au Bois Randennais et aux Rocs permettent de remédier à ces dépassements ponctuels.

Il est à noter que l'eau arrivant au réservoir du Bois Randennais provient d'une prise d'eau en rivière Allier gérée par le SIVOM de la Vallée du Sichon. La présence bactérienne est due à un faible taux de chlore dans une eau turbide qui en consomme beaucoup. Les postes de chloration, en sortie du réservoir du Bois Randennais et en sortie du réservoir des Rocs, permettent de retrouver un taux de chlore acceptable et donc une eau conforme aux normes en vigueur.

IV - Les dépenses d'analyses des eaux :

En 2017, le Syndicat a dépensé **2 440,76 € HT** pour le règlement des analyses réalisées par le Laboratoire de contrôle des eaux de La Ville de Clermont-Ferrand dans le cadre de l'autocontrôle qualité.

Par ailleurs, le Syndicat a réglé l'ensemble des dépenses liées aux contrôles sanitaires réalisés par l'Agence régionale de Santé (Allier et Puy de Dôme), soit **7 516,09 € HT**.

COMPARAISON DES PRIX ENTRE 2017 ET 2018

Tarifications du SIVOM SIOULE ET BOUBLE

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL EN EUROS

Diamètre du compteur	2017			2018		
	€ H.T.	T.V.A. 5.50 %	€ T.T.C.	€ H.T.	T.V.A. 5.50 %	€ T.T.C.
15 mm	38.00	2.09	40.09	41.00	2.09	43.25
20 mm	38.00	2.09	40.09	41.00	2.09	43.25
25 mm	45.00	2.47	47.47	50.00	2.47	52.75
30 mm	51.00	2.80	53.80	57.00	2.80	60.13
40 mm	63.00	3.46	66.46	71.00	3.46	74.90
50 mm	85.00	4.67	89.67	95.00	4.67	100.22
60 mm	102.00	5.61	107.61	114.00	5.61	120.27
80 mm	131.00	7.20	138.20	147.00	7.20	155.08
100 mm	170.00	9.35	179.35	190.00	9.35	200.45

Les tarifs de l'abonnement ont changé au 1^{er} janvier 2018.

COMPARAISON DU PRIX DU METRE CUBE (m³) D'EAU VENDU

(y compris redevances SMEA et AELB)

Nombre de m ³ d'eau relevés au compteur (1)		Prix du m ³ d'eau SIVOM € HT/m ³	Redevance S.M.E.A* € HT/m ³	Redevances AELB* € HT/m ³		Total prix du m ³ d'eau € HT/m ³	T.V.A. à 5.50% €	Prix du m ³ d'eau € TTC/m ³
				Prélèvement ressource (2)	Pollution domestique			
De 0 à 1 000 m ³	2017	1.71	0.13	0.0335	0.230	2.1035	0.116	2.219
	2018	1.71	0.13	0.0335	0.230	2.1035	0.116	2.219
A partir de 1001 m ³	2017	1.68	0.13	0.0335	0.230	2.0735	0.115	2.187
	2018	1.68	0.13	0.0335	0.230	2.0735	0.114	2.187

SMEA : Syndicat mixte des eaux de l'Allier / AELB : Agence de l'eau Loire-Bretagne

(1) Tarification ramenée à deux tranches au 01/01/2007

(2) Redevance « Prélèvement sur la ressource en eau », intégrée au prix du m³ d'eau jusqu'en 2011, a été ressortie sur une ligne spécifique depuis la facturation 2012

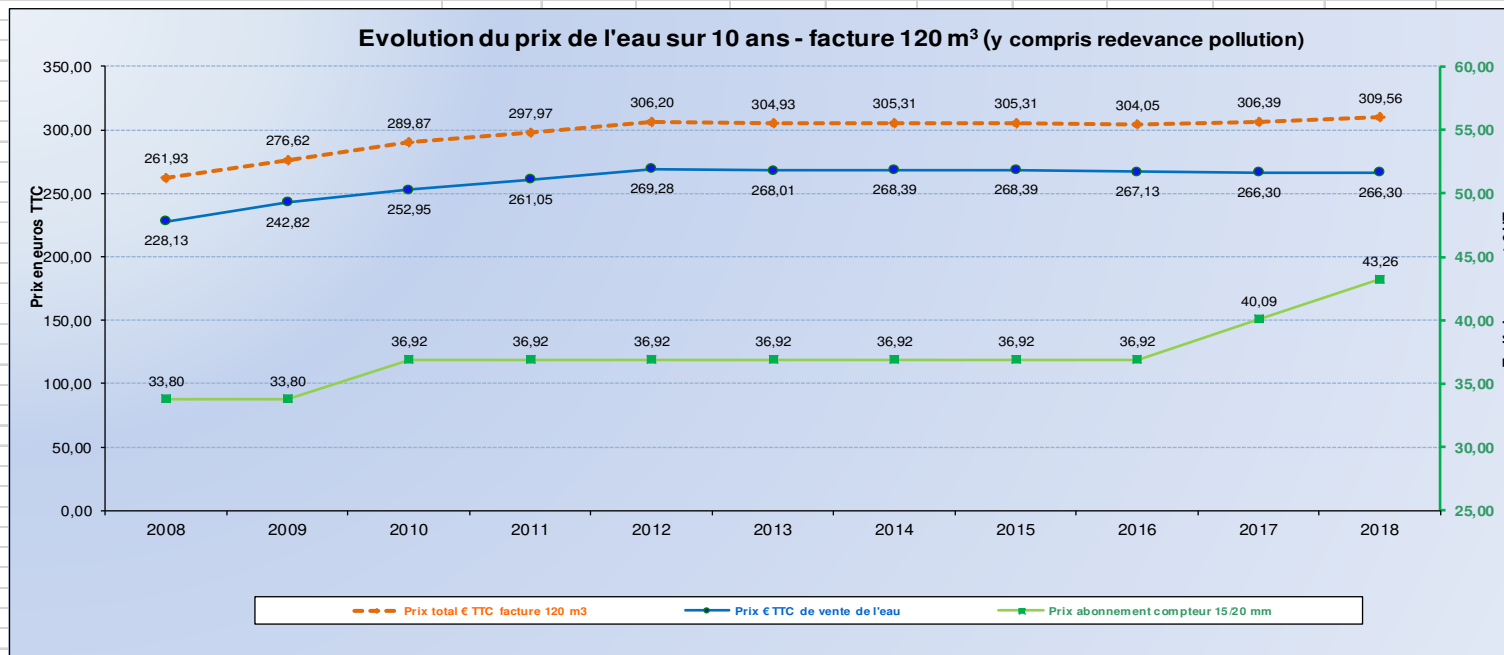
ÉVOLUTION DU PRIX DE L'EAU AU COURS DES 10 DERNIÈRES ANNÉES

ANNEXE 6B

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Abonnement pour un Ø de 15 mm € TTC	33,80	33,80	36,92	36,92	36,92	36,92	36,92	36,92	36,92	40,09	43,26
Consommation (1) : Prix du m³ eau € H.T./m³	1,63	1,70	1,73	1,74	1,71	1,71	1,71	1,71	1,71	1,71	1,71
Redevance S.M.E.A.	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13
Taxe sur la consommation d'eau FNDAE	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
Redevance prélèvement sur la ressource AELB	---	---	---	---	0,037	0,037	0,040	0,040	0,040	0,0335	0,0335
Redevance Pollution domestique AELB (2)	0,042	0,088	0,138	0,192	0,250	0,240	0,240	0,240	0,230	0,230	0,230
Prix du m³ avec redevances € H.T./m³	1,802	1,918	1,998	2,062	2,127	2,117	2,120	2,120	2,110	2,104	2,104
T.V.A. à 5.50 %	0,099	0,105	0,110	0,113	0,117	0,116	0,117	0,117	0,116	0,116	0,116
Prix € T.T.C./m³ d'eau consommée	1,901	2,023	2,108	2,175	2,244	2,233	2,237	2,237	2,226	2,219	2,219
Prix € T.T.C. pour consommation annuelle de 120 m³	228,13	242,82	252,95	261,05	269,28	268,01	268,39	268,39	267,13	266,30	266,30
Prix € TTC facture globale pour 120 m³ d'eau annuel	261,93	276,62	289,87	297,97	306,20	304,93	305,31	305,31	304,05	306,39	309,56
Prix du m³ d'eau en € T.T.C. /m³ (facture 120 m³ y compris abonnement)	2,18	2,31	2,42	2,48	2,55	2,54	2,54	2,54	2,53	2,55	2,58

(1) Prix au m³ pour la tranche de consommation 0 - 1000 m³

(2) Mise en place de la "Redevance pollution domestique" pour toutes les communes à partir de 2008 (2 taux différents jusqu'en 2011) ; 1 taux unique depuis 2012



**EXEMPLE DE FACTURES TYPES POUR UNE
CONSOMMATION
ANNUELLE DE 120 m³**

ANNÉES 2017 ET 2018

Tarification unique

ANNEXE 7 (suite) - Année 2017

PRIX DE L'EAU 2017 SUR FACTURE TYPE DE 120 M³

Total facture 306.41 € TTC, soit 2,55 € TTC/m³

SIVOM DE SIOULE ET BOUBLE

11 Rue Charles Magne

03800 GANNAT

Tél. 04.70.90.02.89

Fax 04.70.90.25.08

Facture

N° 2017-061-061001

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au :

Accueil du lundi au vendredi
de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30
sauf vendredi jusqu'à 16 h 30

ATTENTION INFORMATIONS
IMPORTANTES AU DOS
MERCI D'EN FAIRE UNE
LECTURE ATTENTIVE

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 2000-318 du 7 avril 2000 (art. R2342-4 du Code Général des Collectivités Territoriales), relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.
VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (art. L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : BRO101-01 Période facturée : du 01/01/2017 au 31/12/2017

05-101-00					
Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé	
G11BA102948U	315	435	120	09/02/2017	

03110 BROUT-VERNET

Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA
Abonnement 1er semestre 2017	6	3,16700	19,00	5,50
Abonnement 2ème semestre 2017	6	3,16700	19,00	5,50
Consommation Eau : tranche 1 à 1000	120	1,71000	205,20	5,50
DISTRIBUTION DE L'EAU		83,74%	243,20	
Redevance SMEA	120	0,13000	15,60	5,50
Taxe lutte contre la pollution	120	0,23000	27,60	5,50
Redevance Prélèvement à la Ressource	120	0,03350	4,02	5,50
ORGANISMES PUBLICS		16,26%	47,22	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
290,42	Eau	01	290,42	5,50	15,99
			Total TVA :		15,99

NET A PAYER : 306,41 euros

Prix de revient (hors abonnement): 0,00222 euros par litre
Total Abonnement : 40,10 euros

Vous pouvez payer cette dette sur Internet en vous connectant sur : www.tipi.budget.gouv.fr
et en saisissant les informations suivantes :

Identifiant collectivité 001262

Référence : 2017-EA-00-61001

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

REFERENCES

Paiement des sommes dues auprès de :
TRESORERIE DE GANNAT
Avenue Delarue - BP 43
03800 GANNAT

IBAN: FR84 3000 1008 7500 00H0 5002 224 / BIC: BDFEFRPPCCT

Les demandes de renseignements et les réclamations sont à adresser à :
M. le Président du Syndicat au bureau de GANNAT

BRO101-01 Coll 205
Numéro 2017-061-061001 Clé1 1
Echéance 09/02/2017 Clé2 E
NET A PAYER 306,41 euros

ANNEXE 7 (suite) - Année 2017

PRIX DE L'EAU 2018 SUR FACTURE TYPE DE 120 M³

Total facture 309.57 € TTC, soit 2,58 € TTC/m³

Recto nouvelle facture SIVOM à compter de janvier 2018



11 Rue Charles Magne
03800 GANNAT
Tel : 04.70.90.02.89
E-mail : sivomsioulebouble@orange.fr

Référence à N° de contrat : AS_030_003022
rappeler Occupant :
Adresse du LIEU DIT BELLE CHAUME
lieu desservi : 03140 CHAREIL-CINTRAT

TRESORERIE DE GANNAT
20 AVENUE DELARUE
03800 GANNAT

Horaires d'ouverture du SIVOM :
du lundi au jeudi : 8h-12h et 13h30-17h30
le vendredi : 8h-12h et 13h30-16h30

Démarches en ligne sur :
www.sivom-sioule-bougle.com

SIRET : 24030052500013
TVA Intracommunautaire : FR12240300525

Note d'information: À compter de janvier 2018, une nouvelle présentation de votre facture d'eau potable est mise en place.



En cas d'urgence, 7 jrs/7 et 24 h/24 :
04.70.90.02.89

Facture réelle n° 2018-C03 / 16116 du 03/04/2018
Référence TIPI : 2018-EA-00-16116

Eau
Abonnement du 01/01/2018 au 31/12/2018
Consommation du 01/01/2018 au 18/04/2018

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Votre consommation d'eau	120 m ³
--------------------------	--------------------

Prix TTC du litre d'eau :	0,00258 €	
		Montants
Abonnement		43,26
Consommation		266,31

Total de la facture TTC	309,57
-------------------------	--------

Montant total à payer avant le 18/05/2018	309,57 €
--	-----------------

TIP SEPA

TIP SEPA
Référence Uniq de Mandat : TIPSEPA003022022000000000001611618
ICS : FR5622590711
Référence : 4.20 18 0000000000001616 v 105 09
Créancier : SIVOM de SIOULE et BOUBLE
Montant : 309,57 €
CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
59885 LILLE CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

022010500189

941133000175 5920000000000000161160030224990706 30957

Verso nouvelle facture SIVOM
A compter de janvier 2018

Facture réelle n° 2018-C03 / 16116 du 03/04/2018 Référence TIPI : 2018-EA-00-16116

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m ³
08-130-00	05517535	15	18/04/2018	386			506	120
	Consommation totale							120

Consommation facturée (m3)	120
----------------------------	-----

Détail de votre facture	Tarif	Tranche en m3	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement	2018		365	41,00000	41,00	2,26 (5,50%)	43,26
Consommation eau	2018	45 à 164	120	1,71000	205,20	11,29 (5,50%)	216,49
Organismes publics							
Redevance SMEA	2018		120	0,13000	15,60	0,86 (5,50%)	16,46
Redevance prélevement à la ressource	2018		120	0,03350	4,02	0,22 (5,50%)	4,24
Redevance pollution	2018		120	0,23000	27,60	1,52 (5,50%)	29,12
Total de votre facture TTC					293,42	16,15	309,57
Montant total à payer TTC					293,42	16,15	309,57

Informations

COMPTABLE CHARGE DU RECOUVREMENT :

TRESORERIE DE GANNAT - 20 Avenue Delarue - 03800 GANNAT - Tel : 04.70.90.02.36 - Horaires d'ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00

MODALITES DE REGLEMENT :

Par TIP, en retournant le coupon de la facture daté, signé et accompagné d'un RIB (uniquement pour le premier règlement), le tout à l'aide de l'enveloppe jointe.

En numéraire, au guichet du comptable chargé du recouvrement.

Par mandat ou virement bancaire sur le compte du comptable chargé du recouvrement :

IBAN : FR84 3000 1008 7500 00H0 5002 224 BIC : BDFEFRPPCT

Par TIPI, sur le site sécurisé du Trésor Public, www.tipi.budget.gouv.fr en saisissant les informations suivantes :

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE :
La fiche d'information sur la qualité de l'eau distribuée est consultable auprès de votre Mairie, ou bien sur le site internet du SIVOM, ou sur le site de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes : www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n°2000-918 du 7 avril 2000 [art. R2342-4 du Code Général des Collectivités Territoriales], relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2017

SIVOM "Eau et Assainissement" de SIOULE ET BOUBLE

Selon présentation de l'ancien article 133 du code des Marchés publics
abrogé par le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Nouvelle obligation dans l'Article 107 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics à compter d'octobre 2018

MARCHES DE TRAVAUX

MARCHES DE 20 000 à 89 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant € HT
Aménagement de la Grande Rue - GANNAT Tranche 3 Lot 2: réseaux humides	10/03/2017	SADE	63100 CLERMONT-FD	92 326,49
Travaux du seuil et des berges de la Vernue Lot 2: Restauration des berges du bief de la Vernue	18-août-17	SAS IT2E	12300 DECAZEVILLE	56 500,00
Travaux de sécurisation des réseaux AEP - Année 2017	14-déc.-17	ROUGIER PAYSAGES	03140 TAXAT SENAT	72 620,00

MARCHES DE 90 000 à 5 185 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant € HT
Programme de travaux AEP 2017	8-août-17	Entreprise ROUX	63500 ISSOIRE	494 874,30
Travaux du seuil et des berges de la Vernue Lot 1: Construction d'un ouvrage de maintien du débit réservé	18-août-17	Groupeement GUINTOLI / NGE Génie Civil	63430 PONT DU CHÂTEAU	114 995,00
Sectorisation des réseaux AEP	29-mars-17	SAUR SAS	07014 ANNONAY	85 896,00
Travaux de réhabilitation du réservoir de la Serre	12-déc.-17	ETANDEX	69150 DECINES	398 000,00

MARCHES DE 5 186 000 EUROS HT et plus

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant € HT	

MARCHES DE FOURNITURES

MARCHES DE 20 000 à 89 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant € HT
Logiciel de gestion des abonnés	12-sept.-17	SAS JVS MAIRISTEM	51520 ST MARTIN SUR LE PRE	84 211,05

MARCHES DE 90 000 à 206 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant minimum de commande sur la durée du marché	Montant € HT

MARCHES DE 207 000 EUROS HT et plus

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant minimum de commande sur la durée du marché	Montant € HT

MARCHES DE SERVICES

MARCHES DE 20 000 à 89 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant € HT
Assistance Maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du réservoir de la Serre	29-mai-17	EGIS EAU	63000 CLERMONT-FD	39 900,00

MARCHES DE 90 000 à 206 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant € HT pour la durée totale du marché	Montant € HT

MARCHES DE 207 000 EUROS HT et plus

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant € HT pour la durée totale du marché	Montant € HT

PERIMETRE DE COMPETENCE DU SPANC DU SIVOM DE SIOULE ET BOUBLE 42 COMMUNES RATTACHEES AU 1 ^{er} JANVIER 2017			
<u>ComCom St Pourçain Sioule Limagne</u>			<u>ComCom de la Région de Montmarault</u>
COMMUNES INTEGREES AU SPANC DU SIVOM SIOULE ET BOUBLE			
ANCIENNE CC BASSIN DE GANNAT - BEGUES - BIOZAT - BROUT-VERNET - CHARMES - ESCUROLLES - GANNAT - JENZAT - LE MAYET D'ECOLE - MAZERIER - MONTEIGNET SUR ANDELOT - SAINT-BONNET DE ROCHEFORT - SAINT-GERMAIN-DE-SALLES - SAINT-PONT - SAINT-PRIEST D'ANDELOT - SAULZET - POEZAT	ANCIENNE CC SIOULE COLETTES ET BOUBLE - BELLENAVES - CHEZELLE - CHOUVIGNY - COUTANSOUZE - EBREUIL - ECHASSIERES - LALIZOLLE - MONESTIER - NADES - NAVES - SUSSAT - TARGET - VALIGNAT - VEAUCE - VICQ	ANCIENNE CC SBASSIN ST POURCINOIS - BARBERIER - CHANTELLE - CHAREIL-CINTRAT - CHARROUX - DENEUILLE-LES-CHANTELLE - ETROUSSAT - FLEURIEL - FOURILLES - TAXAT-SENAT - USSEL D'ALLIER	VOUSSAC
41 COMMUNES			1 COMMUNE

RAPPEL REGLEMENTAIRE **RELATIF A L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Afin de préserver la ressource en eau et la qualité des milieux aquatiques, la loi sur l'eau et des milieux aquatiques (LEMA) de 2006, relatifs à l'assainissement non collectif (ANC), a précisé et complété certains articles dans le cadre de la loi « Grenelle 2 » du 12/07/2010, notamment pour la réalisation d'un contrôle diagnostic dans le cadre d'une vente immobilière.

- Pour rappel, les collectivités compétentes en ANC ont obligation de:
 - définir les zones relevant de l'assainissement collectif et celles relevant de l'assainissement non collectif (carte de zonage d'assainissement avec enquête publique),
 - créer le Service Public de l'Assainissement non collectif (SPANC) avant le 31/12/2005,
 - réaliser le diagnostic des installations d'assainissement non collectif existantes avant le 31/12/12.
- Les particuliers, propriétaires des immeubles non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées ont des obligations :
 - mettre en place un dispositif ANC en bon état de fonctionnement et d'entretien,
 - fournir un diagnostic du dispositif ANC existant dans le cadre d'une cession d'immeuble (applicable au 1^{er} janvier 2011),
 - réaliser des travaux dans les 4 ans en cas de problèmes sanitaires ou environnementaux avérés (ramené à 1 an en cas de vente du bien immobilier).
- Les SPANC, s'appuient sur deux arrêtés pour la réalisation des missions de contrôles (contrôles des dispositifs neufs ou réhabilités, vérification périodique de bon fonctionnement) :
 - L'arrêté du 7 septembre 2009 modifié (par arrêté du 7 mars 2012) fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'ANC recevant une charge brute de pollution organique $\leq 1,2$ kg/j de DBO5 (soit environ 20 équivalent-habitants)
 - L'arrêté du 27 avril 2012 relatifs aux modalités de contrôle des installations ANC (se substituant à l'arrêté du 7 septembre 2009).

EXTRAITS DES ARTICLES DES LOIS PRECITEES
POUR L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
REPRIS DANS LES CODES LEGISLATIFS

- Article L.2224-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) :

*« III – Pour les **immeubles non raccordés** au réseau public de collecte, la **commune assure le contrôle** des installations d'assainissement non collectif.*

Cette mission consiste :

- 1. Dans le cas des installations neuves ou à réhabiliter, en un examen préalable de la conception joint, s'il y a lieu à tout dépôt de demande de permis de construire ou d'aménager, et en une vérification de l'exécution ... ,*
- 2. Dans le cas des autres installations, en une vérification du fonctionnement et de l'entretien. A l'issue du contrôle, la commune établit un document précisant les travaux à réaliser pour éliminer les dangers pour la santé des personnes et les risques avérés de pollution pour l'environnement ... » .*

- Article L.1331-1-1 du Code de la Santé Publique (CSP) :

*I - « les immeubles non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées sont équipés d'une installation d'assainissement non collectif **dont le propriétaire assure régulièrement l'entretien et qu'il fait périodiquement vidanger** par une personne agréée par le représentant de l'Etat dans le département, afin d'en garantir le bon fonctionnement. ... / ... ,*

*II – Le **propriétaire** fait procéder aux travaux prescrits par le **document établi à l'issue du contrôle prévu** au III de l'article L.2224-8 du Code général des collectivités territoriales, dans un délai de 4 ans suivant la notification de ce document .*

- Article L. 271-4 du Code de la construction et de l'habitation

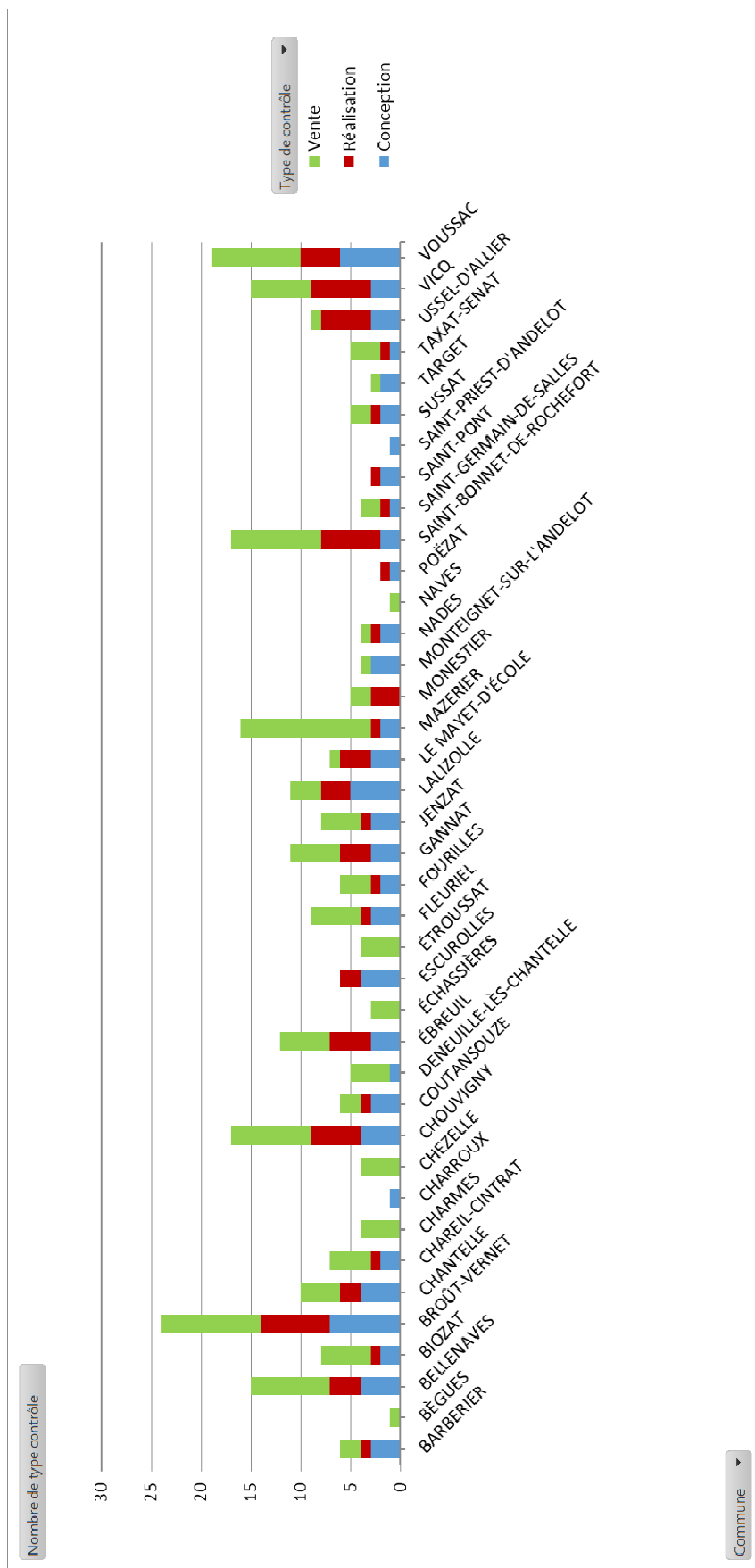
« En cas de non-conformité de l'installation d'ANC, lors de la signature de l'acte authentique de vente, l'acquéreur fait procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai de 1 an après l'acte de vente ».

- Article R 431-16 du Code l'Urbanisme

Le dossier joint à la demande de permis de construire comprend en outre, selon les cas :

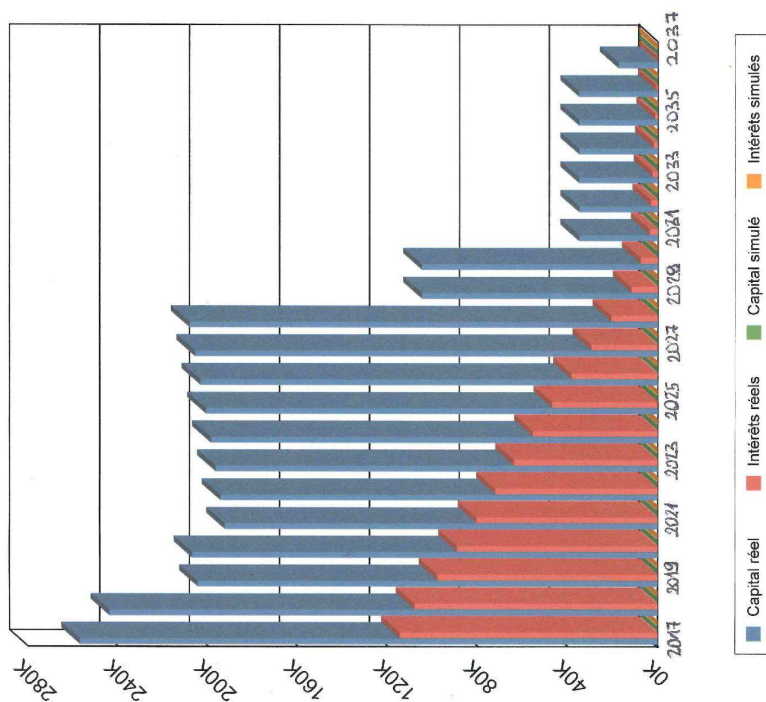
« c) le document attestant de la conformité du projet d'installation d'assainissement non collectif au regard des prescriptions réglementaires, prévu au 1° du III de l'article L.2224-8 du CGCT, dans le cas où le projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une telle installation ».

Nombre de contrôles réalisés par commune en 2017



ETAT DE LA DETTE ET REMBOURSEMENT DES ANNUITES D'EMPRUNT

Diagramme de remboursement



Page 3 sur 4

Endettement pluriannuel

DTEPLURIANNUEL

Date : 11/05/2018 14:11

Endettement pluriannuel

SIV - SIVOM DE SIOULE ET BOULE

Budget : Tous les budgets - Période : du 01/01/2017 au 31/12/2037 - Sans prise en compte des emprunts simulés.

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant du
2017	371 904,85 €	114 897,93 €	257 006,92 €	0,00 €	0,00 €	2 252 633,13 €
2018	352 305,68 €	108 299,02 €	244 006,66 €	0,00 €	0,00 €	2 695 626,21 €
2019	302 786,14 €	98 010,78 €	204 775,36 €	0,00 €	0,00 €	2 451 619,55 €
2020	296 547,03 €	89 382,80 €	207 164,23 €	0,00 €	0,00 €	2 246 844,19 €
2021	273 381,84 €	80 711,06 €	192 670,78 €	0,00 €	0,00 €	2 039 679,96 €
2022	267 101,92 €	72 383,59 €	194 718,33 €	0,00 €	0,00 €	1 847 009,18 €
2023	260 815,96 €	64 021,39 €	196 794,57 €	0,00 €	0,00 €	1 652 290,85 €
2024	254 513,16 €	55 562,36 €	198 950,80 €	0,00 €	0,00 €	1 455 496,28 €
2025	248 198,56 €	47 035,44 €	201 163,12 €	0,00 €	0,00 €	1 256 545,48 €
2026	241 854,65 €	38 339,99 €	203 514,66 €	0,00 €	0,00 €	1 055 382,36 €
2027	235 497,34 €	29 567,53 €	205 929,81 €	0,00 €	0,00 €	851 867,70 €
2028	229 120,40 €	20 682,45 €	208 437,95 €	0,00 €	0,00 €	645 937,89 €
2029	116 680,38 €	11 680,38 €	105 000,00 €	0,00 €	0,00 €	437 500,00 €
2030	112 662,38 €	7 662,38 €	105 000,00 €	0,00 €	0,00 €	332 500,00 €
2031	38 644,38 €	3 644,38 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €	227 500,00 €
2032	38 049,38 €	3 049,38 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €	192 500,00 €
2033	37 454,38 €	2 454,38 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €	157 500,00 €
2034	36 859,38 €	1 859,38 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €	122 500,00 €
2035	36 264,38 €	1 264,38 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €	87 500,00 €
2036	35 669,38 €	669,38 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €	52 500,00 €
2037	17 611,57 €	111,57 €	17 500,00 €	0,00 €	0,00 €	17 500,00 €

ANNEXE 11**INVENTAIRE DU PARC AUTOMOBILE AU 31/12/17**

Type de Véhicule	N° d'Immatriculation	Date d'acquisition	Kilométrage effectué au cours de l'année 2017
Renault Clio	CX-523-QA	22 août 2013	9 274
Peugeot 308	EA-929-FP	7 mars 2016	11 108
Renault Kangoo	CG-195-RZ	21 juin 2012	18 943
Renault Kangoo	CG-235-RZ	21 juin 2012	25 203
Renault Kangoo	CG-160-RZ	21 juin 2012	23 939
Renault Kangoo	CZ-478-VK	23 Octobre 2013	28 705
Renault Kangoo	CZ-522-VK	23 Octobre 2013	25 624
Renault Kangoo	DG-757-AY	29 mai 2014	17 516
Renault Kangoo	DG-737-AY	29 mai 2014	23 823
Renault Kangoo	DY-979-EZ	17 Décembre 2015	28 736
Renault Kangoo	EN-120-ZR	5 juillet 2017	5 380
Renault Kangoo	ER-123-PK	27 octobre 2017	4 213
Citroën Berlingo	DH-524-QS	16 juillet 2014	24 658
Peugeot 208	EM-915-FC	4 mai 2017	8 234
Camion RENAULT Poids Lourds	4421 TP 03	24 Février 2003	9 192
Fourgon IVECO	CE-899-VM	4 mai 2012	15 762
Camion MERCEDES Poids Lourds Grue	2140 VN 03	23 Décembre 2008	2 712
Fourgon IVECO	DV-144-NY	9 septembre 2015	11 366

Total des kilomètres effectués pendant l'année 2017 = 294 388 Km

Type de Véhicule	N° d'Immatriculation	Date de mise en circulation
Mini-pelle EC 27 C		1 ^{er} avril 2012
Mini-pelle VOLVO CX10025		25 juin 2015
Remorque porte-engins MOIROUD	7857 VM 03	7 Novembre 2008
Remorque porte-engins MOIROUD	CD-578-WQ	11 avril 2012
Remorque porte-engins GOURDON	DS-063-LE	25 juin 2015
Remorque porte-panneaux	2930 TB 03	6 juillet 1999
Remorque porte-feux tricolores		6 Juillet 1999
Remorque porte chlore	DT-323-GT	15 juillet 2015
Compresseur ATLAS XAS 48	EM-031-FD	21 octobre 2016
Chargeuse ATLAS sur pneus type AR72E		Mai 2006
Charriot TOYOTA	Série 13555	2 septembre 2011

ANNEXE 12**ETAT DU PERSONNEL au 31/12/2017****I – Agents titulaires « temps complet » et « temps partiel / non complet » :**

Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires		Effectifs pourvus
		TC	TP/ TNC	
<u>SECTEUR ADMINISTRATIF</u>				
Rédacteur	B		1	1
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	2	3
Adjoint administratif	C		1	1
<u>SECTEUR TECHNIQUE</u>				
Ingénieur Principal	A	1		1
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	B	1		1
Agent de maîtrise principal	C	2		2
Agent de maîtrise	C	1		1
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C	3		3
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	3		3
Adjoint Technique	C	6	2	8
TOTAL DU PERSONNEL		18	6	24

TC : temps complet TP : temps partiel TNC : temps non complet

II – Agents contractuels :

Agents non titulaires Emplois pourvus	Effectifs budgétaires	Secteur	Contrat
Adjoint Technique (1 CDD de 4 mois à 17h/semaine)	1	Technique	N°2017-04
Adjoint Technique (1 CDD de 6 mois à 35h/semaine)	1	Technique	N°2017-03
Adjoint Administratif (1 CDD de 10 mois à 35h/semaine)	1	Administratif	N°2017-02
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe Contrat Droit Public à Durée indéterminée	1	Technique	N°2012-04
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe Contrat Droit Public à Durée indéterminée	1	Technique	N°2012-01
TOTAL DU PERSONNEL	5		